SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 256 **24 décembre 2014**

Sommaire

PROGRAMMATION FINANCIÈRE PLURIANNUELLE DE L'ÉTAT

Loi du 19 décembre 2014 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2014 à 2018 . . . . . page 5121

Chapitre Ier.
Recettes courantes. 5124
Ministère des finances 5125
Ministère des finances: trésor 5133

Chapitre II.
Recettes en capital 5142
Ministère des finances 5143
Ministère des finances: trésor 5144

Chapitre III.
Dépenses courantes 5146
Ministère d'Etat 5147
Ministère des affaires étrangères et européennes 5157
Ministère de la culture. 5173
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 5184
Ministère des finances 5192
Ministère de l'économie 5206
Ministère de la sécurité intérieure 5222
Ministère de la justice 5227
Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. 5236
Ministère de l'intérieur 5245
Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse 5253
Ministère de la famille, de l'intégration et à la grande région 5283
Ministère des sports 5301
Ministère de la santé 5308
Ministère du logement 5319
Ministère du travail, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire 5322
Ministère de la sécurité sociale 5332
Ministère de l'agriculture, de la viticulture et de la protection des consommateurs 5342
Ministère du développement durable et des infrastructures 5355
Ministère de l'égalité des chances 5392

Chapitre IV.
Dépenses en capital 5394
Ministère d'Etat 5395
Ministère des affaires étrangères et européennes 5398
Ministère de la culture. 5402
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 5404
Ministère des finances 5406
Ministère de l'économie 5412
Ministère de la sécurité intérieure 5417

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ministère de la justice 5419
Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. 5421
Ministère de l'intérieur 5423
Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse 5426
Ministère de la famille, de l'intégration et à la grande région 5429
Ministère des sports 5432
Ministère de la santé 5433
Ministère du logement. 5435
Ministère du travail, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire 5438
Ministère de la sécurité sociale. 5440
Ministère de l'agriculture, de la viticulture et de la proctection des consommateurs 5441
Ministère du développement durable et des infrastructures. 5444

Chapitre V. Recettes pour ordre. 5461

Chapitre VI. Dépenses pour ordre 5466

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Loi du 19 décembre 2014 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2014 à 2018.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 18 décembre 2014 et celle du Conseil d'Etat du 19 décembre 2014 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1er. L'objectif budgétaire à moyen terme des administrations publiques, tel qu'il est prévu à l'article 3 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles le 2 mars 2012 et approuvé par la loi du 29 mars 2013, est défini par référence au solde structurel annuel des administrations publiques.

Pour la période 2014 à 2018, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à +0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2. Le solde effectif de la trajectoire d'ajustement de l'Administration publique évolue comme suit, par rapport à la situation à politique inchangée du programme de stabilité du 28 avril 2014:

	2015	2016	2017	2018
En % du PIB:				
– Solde à politique inchangée	-1,3%	-1,1%	-0,8%	-0,3%
– Mesures de restructuration	-1,0%	-1,6%	-1,7%	-1,7%
– Solde à politique changée	-0,2%	+0,5%	+0,8%	+1,5%
En millions d'euros:				
– Solde à politique inchangée	-636,6	-559,2	-460,2	-157,2
– Mesures de restructuration	+501,7	+796,0	+913,0	+1.008,4
– Solde à politique changée	-134,9	+236,8	+452,8	+851,2

Art. 3. Les soldes effectifs et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2014 à 2018:

En % du PIB	2014	2015	2016	2017	2018
– Administration centrale	-1,3%	-1,7%	-1,1%	-0,9%	-0,3%
– Administrations locales	+0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
– Sécurité sociale	+1,4%	+1,6%	+1,7%	+1,8%	+1,8%
– Administrations publiques					
– Solde effectif	+0,2%	-0,2%	+0,5%	+0,8%	+1,5%
– Solde structurel	+1,0%	+0,4%	+0,6%	+0,4%	+0,4%

Art. 4. L'effort de restructuration des comptes de l'Administration publique se présente comme suit par rapport à la situation à politique inchangée:

	2015	2016	2017	2018
– Mesures en recettes	+353,0	+510,0	+550,0	+586,5
– Mesures en dépenses	-148,7	-286,0	-363,0	-421,9
– Total des mesures	+501,7	+796,0	+913,0	+1.008,4

(en millions d'euros)

Art. 5. L'évolution de la dette publique se présente comme suit:

	2014	2015	2016	2017	2018
– Dette publique	10.973,9	11.849,7	12.455,4	12.957,2	13.127,0

(en millions d'euros)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'Etat est arrêtée comme suit, conformément aux tableaux annexés:

	2014 Budget	2015 Projet	2016 Prévisions	2017 Prévisions	2018 Prévisions
Budget courant					
Recettes	12.052,0	12.304,5	13.014,3	13.633,3	14.461,2
Dépenses	11.259,4	11.824,1	12.137,0	12.538,7	13.092,0
Excédents	792,6	480,4	877,3	1.094,6	1.369,2
Budget en capital					
Recettes	73,4	73,0	79,6	79,6	79,6
Dépenses	1.038,1	1.121,8	1.358,3	1.475,5	1.499,5
Excédents	-964,7	-1.048,8	-1.278,7	-1.395,9	-1.419,9
Budget total					
Recettes	12.125,4	12.377,5	13.093,9	13.712,9	14.540,8
Dépenses	12.297,5	12.945,9	14.014,2	14.014,2	14.591,5
Excédents	-172,1	-568,3	-401,4	-301,3	-50,7

(en millions d'euros)

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Crans-Montana, le 19 décembre 2014.
Henri

Le Premier Ministre, Ministre d'Etat,
le Ministre des Communications
et des Médias,
le Ministre des Cultes,
Xavier Bettel

Le Vice-Premier Ministre,
le Ministre de l'Economie,
le Ministre de la Sécurité intérieure,
le Ministre de la Défense,
Etienne Schneider

Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes,
le Ministre de l'Immigration et de l'Asile,
Jean Asselborn

Le Ministre de la Justice,
Felix Braz

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et
de l'Economie sociale et solidaire,
Nicolas Schmit

Le Ministre de la Sécurité sociale,
le Ministre de la Coopération et
de l'Action humanitaire,
le Ministre des Sports,
Romain Schneider

Le Ministre du Développement durable et
des Infrastructures,
François Bausch

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et de la Protection des consommateurs,
le Ministre aux Relations avec le Parlement,
Fernand Etgen

La Ministre de la Culture,
la Ministre du Logement,
Maggy Nagel

Le Ministre des Finances,
Pierre Gramegna

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Ministre de la Santé,
la Ministre de l'Egalité des Chances,
Lydia Mutsch

Le Ministre de l'Intérieur,
le Ministre de la Fonction publique et
de la Réforme administrative,
Dan Kersch

Le Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
Claude Meisch

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,
le Ministre à la Grande Région,
Corinne Cahen

La Ministre de l'Environnement,
Carole Dieschbourg

Doc. parl. 6721; sess. ord. 2014-2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre Ier.- Recettes courantes

Programme pluriannuel des recettes courantes
(2014 — 2018)

Département	Budget 2014	Crédits 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018
64 – Ministère des Finances	11.769.705	12.063.316	12.777.146	13.389.906	14.213.132
65 – Ministère des Finances: Trésor	282.260	241.228	237.150	243.436	248.102
TOTAL DES RECETTES COURANTES.....	12.051.965	12.304.544	13.014.296	13.633.342	14.461.233

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		64 — MINISTERE DES FINANCES					
		Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)					
		Section 64.0 — Impôts directs					
37.000	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	1.520.000	1.592.000	1.705.000	1.775.000	1.865.000
37.001	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	114.409	119.828	128.333	133.602	140.376
37.010	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	700.000	741.000	772.000	802.000	832.000
37.011	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	3.005.000	3.330.000	3.635.000	3.980.000	4.375.000
37.012	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
37.013	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	287.457	315.853	341.922	371.017	403.991
37.020	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	240.000	240.000	260.000	280.000	295.000
37.021	13.60	Impôt sur la fortune	275.000	285.000	300.000	310.000	325.000
37.022	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	45.000	40.000	—	—	—
37.023	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	12.000	15.000	15.000	15.000	15.000
37.024	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
37.025	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
37.026	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	30.000	25.000	30.000	35.000	40.000
37.027	13.60	Contributions de crise	1.000	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
37.028	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	—	80.000	100.000	109.000	119.000
		Total de la section 64.0	6.273.365	6.827.181	7.330.756	7.854.119	8.453.868
		Section 64.1 — Impôts indirects					
36.090	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	200	200	200	200	200
36.092	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	20.000	21.000	22.000	22.000	22.000
		Total de la section 64.1	20.200	21.200	22.200	22.200	22.200
		Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances					
16.010	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	300	300	300	300	300
16.070	01.22	Taxe pour frais administratifs et produit de la vente d'objets divers	1	3.750	3.750	3.750	3.750
36.100	01.22	ILNAS: recettes du service de métrologie	19	18	18	18	18
38.000	13.90	ILNAS: Imputation des recettes de redevances d'accréditation	14	14	15	16	17
38.040	13.90	Autres transferts de revenus des ménages	—	484	484	484	484
38.050	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	27	27	27	27
		Total de la section 64.2	334	4.593	4.594	4.595	4.596
		Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat					
28.001	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
28.003	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.400	1.400	1.400	1.400	1.400
		Total de la section 64.3	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

64.4 — Remboursements de dépenses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 64.4 — Remboursements de dépenses					
10.010	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées ...	400	400	400	400	400
11.350	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.090	13.90	Ecostart: Remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	*	*	*	*	*
14.380	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	420	420	420	420	420
		Total de la section 64.4	1.820	1.820	1.820	1.820	1.820
		Administration des douanes et des accises					
		Section 64.5 — Douanes et accises					
16.070	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	50	35	35	35	35
28.000	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité.....	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
36.010	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	1.013.000	987.000	987.000	992.000	997.000
36.011	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	200.000	200.000	200.000	200.000	212.000
36.012	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	88.000	92.000	92.000	94.000	96.000
36.014	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.400	2.400	2.400	3.300	3.300
36.020	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs.....	26.800	25.600	25.600	24.000	24.000
36.021	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
36.022	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	150	150	150	150	150
36.023	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	4.500	10.000	10.000	11.000	11.000

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
36.024	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	41	41	41	41	41
36.060	13.60	Taxe sur les cabarets	630	630	630	600	600
36.071	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	50	50	50	50	50
38.000	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	50	50	50	50	50
38.050	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	20	20	20	20	20
39.001	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	3.625	3.500	3.500	3.250	3.125
		Total de la section 64.5	1.350.416	1.332.576	1.332.576	1.339.596	1.358.471
		Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)					
		Section 64.6 — Impôts, droits et taxes					
16.011	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de règlementation et de supervision des activités aéronautiques	30	30	30	30	30
36.000	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	3.045.555	2.703.078	2.861.799	2.888.132	3.023.578
36.030	13.60	Droits d'hypothèques	29.000	31.300	32.750	34.250	35.900
36.031	13.60	Hypothèques: salaires	950	950	950	950	950
36.032	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	730.000	789.000	833.000	885.000	943.000
36.050	13.60	Droits d'enregistrement	163.500	173.500	181.000	189.000	198.000
36.100	11.70	Taxe sur les assurances	43.500	43.500	44.000	44.000	44.500
36.101	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	3.300	3.300	3.300	3.300	3.300
38.040	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	15	13	15	15	15
38.041	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	4	4	4	4	4

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

64.6 — Impôts, droits et taxes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
38.050	13.60	Droits de timbre	13.000	14.860	14.860	15.360	15.360
39.010	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	1.625	1.800	1.800	1.800	1.800
39.011	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale	—	1	2	2	3
		Total de la section 64.6	4.030.479	3.761.336	3.973.510	4.061.843	4.266.440
		Section 64.7 — Recettes domaniales					
16.000	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.000	1.200	1.200	1.200	1.200
16.010	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	45.000	62.800	58.300	58.300	58.300
16.020	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	390	394	394	394	394
16.050	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
16.051	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	25	25	125	125	125
16.052	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	3.150	4.840	6.280	6.280	6.280
16.060	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	5.600	5.000	5.000	5.000	5.000
16.061	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	230	230	230	230	230
16.062	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	743	743	743	743	743
16.063	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	*	*	*	*	*
16.070	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	50	62	62	62	62
16.071	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	15	15	15	15	15
16.072	01.20	Ventes mobilières	3	3	3	3	3
17.000	02.10	Vente de biens militaires durables	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

64.7 — Recettes domaniales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
28.000	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
28.020	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	230	230	230	230	230
28.021	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial	—	860	988	993	993
		Total de la section 64.7	59.436	79.402	76.569	76.574	76.574
		Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres					
12.320	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	70	110	110	110	110
12.321	13.90	Taxes sécurité alimentaire	—	320	320	320	320
12.322	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament	—	664	664	664	664
12.323	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé	—	400	400	400	400
12.360	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	5	6	6	6	6
12.361	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture	55	233	396	433	438
12.380	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	450	450	450	450	450
16.046	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	2.000	1.000	750	750	750
16.070	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	6.000	6.000	6.000	—	—
16.074	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	50	50	50	50	50
28.000	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	1.000	1.375	1.500	1.500	1.500
36.100	13.60	Droits en sus et amendes	4.250	4.250	4.250	4.250	4.250

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
36.101	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	15	20	20	20	20
38.000	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	875	875	875	875	875
38.001	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises	325	325	325	325	325
38.002	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	*	*	*	*	*
38.004	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	*	*	*	*	*
38.005	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	*	*	*	*	*
38.006	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	700	700	700	700	700
38.007	13.90	Taxes d'instruction et taxes annuelles en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	—	570	445	445	445
38.050	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	200	200	200	200	200
38.051	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	13.000	13.000	13.000	13.000	13.000
38.052	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	50	50	50	50	50
38.054	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	400	400	400	400	400
		Total de la section 64.8	29.445	30.998	30.911	24.948	24.953
		Section 64.9 — Remboursements					
12.360	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

64.9 — Remboursements

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.361	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	*	*	*	*	*
12.380	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	35	35	35	35	35
12.381	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	5	5	5	5	5
14.380	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.750	1.750	1.750	1.750	1.750
38.000	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	20	20	20	20	20
		Total de la section 64.9	1.810	1.810	1.810	1.810	1.810
		Total du département 64	11.769.705	12.063.316	12.777.146	13.389.906	14.213.132

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR					
		Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)					
		Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes					
11.300	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	3.500	2.000	2.500	2.500	2.500
11.301	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	6.700	6.500	6.500	6.500	6.500
11.302	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	1	1	1	1	1
12.300	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	25	25	25	25	25
12.301	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC	1	2	2	2	2
		Total de la section 65.0	10.227	8.528	9.028	9.028	9.028
		Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale					
11.353	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	1	1	1	1	1
16.000	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	*	*	*	*
42.000	06.12	Caisse nationale d'assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
42.002	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat	250	500	700	700	700
		Total de la section 65.1	251	501	701	701	701
		Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics					
11.300	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	100	100	100	150	170
11.301	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	150	150	150	150	170
11.320	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	150	100	100	100	100
11.321	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	700	400	400	400	400
11.323	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	*	*	*	*	*
28.015	12.60	P. et T. (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
28.016	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
28.017	13.90	ILR (Institut luxembourgeois de régulation): part de l'Etat dans le bénéfice	*	*	*	*	*
38.000	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	*	*	*	*	*
42.310	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	99	50	50	70	70
		Total de la section 65.2	61.199	60.800	60.800	60.870	60.910

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

65.3 — Remboursements versés par les sociétés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières					
10.320	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	150	150	150	150	150
11.320	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	200	200	200	200	200
11.330	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	130	130	130	130	130
11.340	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	44	37	40	40	40
16.010	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	*	*	*	*
16.071	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	100	50	10	10	10
38.000	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit	208	248	287	307	327
38.003	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes	—	300	300	300	300
38.010	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	10	1	10	10	10
38.011	13.90	Remboursement d'aides étatiques	50	50	50	50	50
38.012	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public	500	1.000	1.000	1.000	1.000
		Total de la section 65.3	1.391	2.166	2.177	2.197	2.217
		Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires					
10.011	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.000	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la Navigation Aérienne	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
16.000	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	3.000	2.100	2.000	2.000	2.000
16.010	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs.....	60	30	30	30	30
16.034	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	100	*	—	—	—
16.040	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien recouvrés des pensionnaires	277	265	266	271	277
16.041	06.32	Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; recettes diverses	900	900	900	900	900
16.042	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	25	10	10	10	10
16.043	06.32	ONE: versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance.....	1.950	1.800	1.800	1.800	1.800
16.050	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	300	200	300	300	300
16.051	Divers codes	Département de l'éducation nationale de l'enfance et de la jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	3	2.438	638	638	638
16.052	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.800	1.800	1.900	1.900	2.000
16.053	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes	135	146	411	411	411
16.056	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	35	35	35	40	40
16.058	13.90	CTIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	1	*	—	—	—
16.070	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements.....	500	500	500	500	500

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
16.071	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	100	100	100	100	100
16.072	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	950	950	950	950	950
16.073	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	220	300	320	320	320
16.074	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	50	50	50	50	50
16.075	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la centrale des bilans	*	*	*	*	*
16.079	06.32	ILNAS: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	149	125	128	131	134
16.080	06.32	ILNAS: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes	1	1	1	1	1
36.100	07.33	Redevances à percevoir sur les analyses du laboratoire de l'Administration de la gestion de l'eau	—	*	1.234	1.234	1.234
36.101	03.20	Taxe liée aux frais de police en matière de police judiciaire et de police administrative	—	342	342	342	342
38.040	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	*	—	—	—	—
38.041	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements	3.000	—	—	—	—
38.042	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	60	50	50	50	50
38.043	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire	100	100	100	150	150
38.044	01.40	Taxes perçues sur les titres délivrés par le bureau des passeports et visas	—	2.141	2.247	2.617	2.247
38.045	01.40	Immigration: produit de la taxe perçue sur la délivrance des titres de séjour pour ressortisants de pays tiers	—	621	621	621	621
38.046	01.40	Départements des affaires étrangères: autres recettes et remboursements	—	922	826	992	1.158
38.047	13.90	Département des Sports: versement des recettes	—	1	1	1	1
38.051	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	—	1.000	1.500	1.500	1.500

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
38.055	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	30	5	1	1	1
39.000	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements	171	165	150	150	150
		Total de la section 65.4	24.917	28.098	28.410	29.009	28.915
		Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé					
27.000	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	*	*	*	*	*
28.004	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	5	5	5	5	5
28.010	13.90	Recettes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés anonymes	150.000	125.800	120.000	125.000	130.000
		Total de la section 65.5	150.005	125.805	120.005	125.005	130.005
		Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux					
10.000	13.90	Institutions de l'Union européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	*	100	*	*	*
10.010	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale	500	500	500	600	700
11.300	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	10	10	15	20	25
11.301	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	1	*	*	*	*
11.302	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	1	1	5	5	7
11.360	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions.	300	300	200	200	200
11.361	13.90	Société internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle	1.090	1.100	1.150	1.200	1.250

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.360	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	*	*	*	*	*
12.380	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	*	*	*	*	*
14.010	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	240	240	230	220	210
16.045	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	100	100	100	100	100
39.000	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention.....	*	*	*	*	*
39.001	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration	*	*	*	*	*
39.003	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	*	*	*	*	*
39.004	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	*	*	*	*	*
39.007	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois".....	*	*	*	*	*
39.008	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)	*	1	1	1	1
53.000	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	300	100	50	50	50
		Total de la section 65.6	2.543	2.453	2.252	2.397	2.544

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

65.7 — Recettes d'exploitation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 65.7 — Recettes d'exploitation					
10.002	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	5	5	5	7	10
16.010	11.10	Recettes provenant du régime temporaire de garantie en vue du redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009	1.000	—	500	500	500
16.011	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	*	150	50	500	50
26.010	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	20.000	3.000	3.000	3.000	3.000
29.000	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	200	200	200	200	200
38.000	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	1	1	1	1	1
		Total de la section 65.7	21.206	3.356	3.756	4.208	3.761
		Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
10.000	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
10.002	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	10	10	10	10	10
10.003	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	1.000	10	10	10	10
10.004	06.20	Remboursements d'indemnisation versée par l'Etat à certaines victimes	10	*	*	*	*
10.010	13.90	Recettes diverses non ventilées	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
16.040	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	4.500	4.500	5.000	5.000	5.000
38.001	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	1	1	1	1	1

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
38.052	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques ..	*	*	*	*	*
		Total de la section 65.8	10.521	9.521	10.021	10.021	10.021
		Total du département 65	282.260	241.228	237.150	243.436	248.102

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre II.- Recettes en capital

Programme pluriannuel des recettes en capital
(2014 — 2018)

Département	Budget 2014	Crédits 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018
94 – Ministère des Finances	65.520	65.520	72.520	72.520	72.520
95 – Ministère des Finances: Trésor	7.849	7.524	7.074	7.074	7.074
TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	73.369	73.044	79.594	79.594	79.594

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		94 — MINISTERE DES FINANCES					
		Section 94.1 — Autres recettes en capital					
56.000	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	*	*	*	*	*
56.040	13.60	Droits de succession	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000
57.010	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	70	70	70	70	70
58.010	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	*	*	*	*	*
58.031	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	450	450	450	450	450
76.040	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
76.050	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	3.000	3.000	10.000	10.000	10.000
77.030	01.20	Ventes de biens meubles durables	500	500	500	500	500
		Total de la section 94.1	65.520	65.520	72.520	72.520	72.520
		Total du département 94	65.520	65.520	72.520	72.520	72.520

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

95.0 — Emprunts, certificats et autres recettes — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR					
		Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)					
		Section 95.0 — Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie					
58.030	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	*	*	*	*	*
84.090	01.53	Institutions financière internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	*	*	*	*	*
96.000	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	*	*	*	*	*
96.001	01.23	Emission de certificats de trésorerie	*	*	*	*	*
96.002	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	*	*	*	*	*
		Total de la section 95.0	1	1	1	1	1
		Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
12.371	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	72	72	72	72	72
17.000	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	*	*	*	*	*
53.360	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
59.000	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	775	450	*	*	*
63.007	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
86.030	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat...	1	1	1	1	1
		Total de la section 95.1	7.849	7.523	7.073	7.073	7.073
		Total du département 95	7.849	7.524	7.074	7.074	7.074

CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre III.- Dépenses courantes

Programme pluriannuel des dépenses courantes
(2014 — 2018)

Département	Budget 2014	Crédits 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018
00 – Ministère d'Etat	169.955	171.956	173.681	166.592	171.649
01 – Ministère des Affaires étrangères et européennes	448.947	496.955	448.157	461.841	485.661
02 – Ministère de la Culture	101.446	105.413	108.649	110.821	114.894
03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	429.700	423.319	428.580	431.963	454.733
04 – Ministère des Finances	439.951	503.010	511.647	529.298	539.392
05 – Ministère de l'Economie	82.393	90.503	99.548	100.965	91.060
06 – Ministère de la Sécurité intérieure	200.745	206.592	203.163	208.187	215.299
07 – Ministère de la Justice	131.445	135.878	144.582	151.624	161.648
08 – Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative	782.820	840.863	898.873	960.399	1.032.366
09 – Ministère de l'Intérieur	609.724	669.771	722.342	790.671	867.665
10 et 11 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	1.752.173	1.856.789	1.917.254	1.972.032	2.053.569
12 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	1.477.198	1.440.004	1.424.822	1.419.150	1.429.364
13 – Ministère des Sports	18.546	19.153	19.589	19.997	20.599
14 – Ministère de la Santé	102.654	110.986	115.163	118.582	123.069
15 – Ministère du Logement	43.192	41.578	42.563	43.019	44.113
16 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	615.000	652.561	664.750	677.352	696.607
17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale	2.737.764	2.908.551	3.031.111	3.174.182	3.355.570
19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs	53.059	54.380	52.493	53.008	54.104
20, 21 et 22 – Ministère du Développement durable et des infrastructures	1.049.442	1.081.918	1.115.873	1.134.399	1.165.322
23 – Ministère de l'Egalité des chances	13.199	13.921	14.173	14.622	15.280
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	11.259.354	11.824.100	12.137.016	12.538.703	13.091.965

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		00 — MINISTERE D'ETAT					
		Section 00.0 — Maison du Grand-Duc					
10.000	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif)	1.160	1.175	1.197	1.214	1.242
10.001	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.032	5.362	5.479	5.657	5.871
10.002	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	695	704	717	727	744
10.003	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier	155	157	160	163	166
10.004	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.353	1.377	1.419	1.454	1.505
10.005	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	239	241	245	247	251
10.007	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	605	615	632	644	655
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	173	179	183	187	194
		Total de la section 00.0	9.413	9.810	10.030	10.293	10.628
		Section 00.1 — Chambre des Députés					
10.000	01.10	Chambre des Députés	32.210	32.210	32.210	32.210	32.210
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.322	1.439	1.476	1.552	1.559
10.002	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.725	—	—	—	1.725
		Total de la section 00.1	35.258	33.650	33.686	33.763	35.494

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 00.2 — Cour des Comptes					
10.000	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif)	4.183	4.483	4.629	4.731	4.876
		Total de la section 00.2	4.183	4.483	4.629	4.731	4.876
		Section 00.3 — Conseil d'Etat					
10.000	13.90	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	1.980	2.003	2.054	2.079	2.099
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	1.138	1.211	1.240	1.269	1.313
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	310	324	332	340	352
11.020	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2	2	2	2	2
11.030	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	62	60	62	63	66
11.040	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
		Total de la section 00.3	3.493	3.601	3.690	3.753	3.832
		Section 00.4 — Gouvernement					
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	13.194	14.363	14.711	15.044	15.574
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	208	200	205	209	213
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	30	31	31	32
12.011	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	243	200	204	208	212
12.012	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	923	946	969	993
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6	9	10	10	10

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

00.4 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.021	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3	—	—	—	—
12.040	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	15	—	—	—	—
12.041	01.10	Service central de législation: frais de bureau	3	—	—	—	—
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	666	700	700	700	700
12.070	01.10	Service information et presse : frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	65	67	68	69
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	78	80	81	83	84
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	315	315	315	315	315
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	216	216	216	216	216
12.125	01.10	Service information et presse : frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225	237	243	248	253
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif)	900	900	855	812	772
12.131	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	7.900	8.113	3.000	2.000
12.170	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur; dépenses diverses	1	—	—	—	—
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	19	19	19	20
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif)	701	724	738	749	766
12.305	01.10	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.600	1.640	1.681	1.723	1.766
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	230	230	230	230
12.340	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	500	462	471	480
12.341	01.30	Service information et presse : frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	150	130	134	136	139
12.343	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres	525	525	525	525	525
12.344	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	16	16	16	16	16
12.346	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information.....	101	95	98	99	101
12.347	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	31	31	31	31
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45	45	45	45	45
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	600	600	*	650
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.100	7.715	7.242	4.823	4.822
12.385	13.90	Computer Emergency Response Team: frais de mise en oeuvre et d'exploitation des opérations de prévention et de prise en charge de la lutte contre la cybercriminalité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	480	520	520	520	520

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

00.4 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	900	900	900	900
33.002	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.565	2.604	2.604	2.604	2.604
33.010	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse..	93	—	—	—	—
33.013	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	410	—	—	—	—
34.040	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	18	18	18	18	18
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	58	58	58	58	58
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	1.100	1.100	*	1.100
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	—	—	—	—
12.512	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—
12.550	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	3	—	—	—	—
12.805	13.90	Achats de biens et services spécifiques.....	—	18	—	—	—
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	253	2	—	—	—
12.860	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums.....	—	31	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
43.500	13.90	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. ..	—	3	—	—	—
		Total de la section 00.4	35.463	43.965	44.019	35.184	36.537
		Section 00.5 — Conseil économique et social					
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	416	437	447	457	474
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	206	217	222	227	235
11.020	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2	2	2	2	2
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	6	6	6	6
12.040	01.10	Frais de bureau	27	—	—	—	—
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	—	—	—	—
12.060	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	1	—	—	—	—
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	20	23	23	24	24
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	225	230	232	236	242
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	11
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.130	01.10	Frais de publication	18	—	—	—	—
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	62	64	65	66
12.310	01.43	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de l'UE (CESE) et du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR): frais de réunion, frais de secrétariat	2	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

00.5 — Conseil économique et social — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
		Total de la section 00.5	953	992	1.012	1.033	1.065
		Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection Nationale					
12.120	13.90	Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information: frais d'experts et d'études	—	200	200	200	200
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	45	92	150	200	250
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
		Total de la section 00.6	80	327	385	435	485
		Section 00.7 — Cultes					
11.000	08.50	Traitements des ministres des cultes	24.505	23.985	24.566	25.123	26.007
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	25	25	25	25	25
33.010	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6	6	6	6	6
33.011	08.50	Subsides aux cultes protestants	44	45	45	45	45
33.012	08.50	Subsides au culte israélite	25	25	25	25	25
33.013	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	3	3	3	3	3
33.014	08.50	Subsides au culte catholique	41	41	41	41	41
33.015	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes	3	3	3	3	3
33.016	08.50	Subsides au culte musulman	2	2	2	2	2
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2	2	2	2	2
		Total de la section 00.7	24.657	24.138	24.719	25.276	26.160

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 00.8 — Médias et Communications					
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	55	57	58	59	60
11.136	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.010	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*	*	*	*	*
12.011	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour, frais de déménagement	*	—	—	—	—
12.012	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	92	110	110	110	110
12.013	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour à l'étranger	*	—	—	—	—
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2	1	2	1	2
12.040	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	1	1	1	1	1
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	3	3	4	4	4
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82	225	231	235	240
12.125	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	21	21	22	22	23
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle	1	*	*	*	*
12.300	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	—	—	—	—
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	492	487	500	510	520
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice)	272	64	50	30	15

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
31.050	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.000	7.420	7.470	7.750	7.925
31.052	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	950	950	950	950	950
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations	5	98	98	98	98
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
41.010	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.655	1.714	1.821	1.945	2.115
41.012	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	40.000	33.333	33.333	33.333	33.333
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	589	724	842	766	773
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif).....	4.952	5.493	5.724	6.008	6.090
		Total de la section 00.8.....	56.192	50.708	51.220	51.828	52.265
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	227	246	252	258	267
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	1	1	1	1
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers	5	5	5	5	5
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	7	9	10	10	11
12.040	01.10	Frais de bureau.....	6	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	2	—	—	—	—
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	1	*	*	*	*
12.100	01.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	*	*	*	*
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	3	1	—	—	—
12.130	01.10	Frais de publication	3	—	—	—	—
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	3	4	5	5	6
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	8	9	10	10
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	5	8	9	9	9
		Total de la section 00.9	265	283	291	298	308
		Total du département 00	169.955	171.956	173.681	166.592	171.649

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		01 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES					
		Section 01.0 — Dépenses générales					
11.130	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	20	20	21	21	22
11.300	01.43	Frais de personnel en relation avec le siège du Luxembourg comme membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	574	135	—	—	—
12.012	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.250	1.300	1.325	1.351	1.378
12.020	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.040	01.40	Frais de bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73	169	172	176	179
12.060	01.40	Coût du fonctionnement du système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais d'assistance et de formation y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.430	—	—	—	—
12.061	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	22	23	23	24
12.070	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques.....	2	2	2	2	2
12.080	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	24	24	25	25
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.121	01.42	Frais de traduction. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	3	3	3	3
12.125	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	16	16	17	17

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.140	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	75	24	24	25
12.190	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	8	8	8	8
12.192	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.250	12.14	Activités en relation avec le siège de membre non-permanent du Luxembourg au Conseil de sécurité des Nations Unies, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	149	5	—	—	—
12.251	01.42	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.016	957	1.317	1.348
12.300	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	758	758	745	995	745
12.310	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	35	38	39	39	40
12.320	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données. (Crédit sans distinction d'exercice).....	69	—	—	—	—
12.321	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	22	—	—	—	—
12.340	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	433	456	456	456	456
12.350	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41	41	41	42	43

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.352	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.361	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	26	26
12.362	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	24	20	20	21	21
35.010	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	5	5	5	5
35.060	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23	16	16	16	17
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	—	—	—	—
12.540	01.40	Frais de bureau	—	*	—	—	—
12.570	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques.....	*	—	—	—	—
12.820	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données.....	22	—	—	—	—
		Total de la section 01.0	5.062	4.163	3.933	4.576	4.394
		Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
11.000	01.42	Traitements des fonctionnaires	13.880	14.565	14.918	15.256	15.793
11.090	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.799	6.571	6.772	6.825	6.964

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.140	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	680	698	720	734	749
11.141	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	390	296	302	308	314
11.300	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.137	11.970	12.702	13.020	13.345
12.011	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	697	100	100
12.012	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	216	264	310	316	322
12.080	01.42	Frais généraux d'entretien des immeubles. (Crédit sans distinction d'exercice).....	820	815	840	865	890
12.081	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	677	718	740	765	790
12.084	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	1.320	1.327	1.367	1.417
12.100	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.292	2.321	2.400	2.500	2.600
12.250	01.42	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.180	1.150	1.180	1.210	1.240
12.251	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	52	143	150	154	159
12.254	01.42	Frais de déplacement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	370	380	395	410	425
12.256	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	100	105	110

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.300	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	836	860	885	900	915
		Total de la section 01.1	41.818	42.362	44.437	44.835	46.132
		Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux					
11.300	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12	12	12	13	13
12.300	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45	45	46	47	48
35.030	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.102	6.600	6.722	6.898	7.030
35.031	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.325	1.350	1.302	1.204	1.106
35.032	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.051	4.932	5.026	5.124	5.227
35.033	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	50	50	50	50
35.060	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	290	280	270
		Total de la section 01.2	12.935	13.288	13.449	13.615	13.744

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions					
12.140	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg	30	30	1.000	1.000	1.000
35.040	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.115	1.415	1.455	1.497	1.542
		Total de la section 01.3	2.145	1.445	2.455	2.497	2.542
		Section 01.4 — Immigration					
11.000	01.40	Traitements des fonctionnaires	851	684	700	716	742
11.010	01.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.250	1.992	2.040	2.086	2.160
11.020	01.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	01.40	Salaires des salariés occupés à titre permanent	48	57	58	59	61
11.040	01.40	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.130	01.40	Indemnités pour services extraordinaires	1	1	1	1	1
12.000	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	199	310	319	325	331
12.002	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence	*	—	—	—	—
12.020	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	3	—	—	—	—
12.040	01.40	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	2	—	—	—	—
12.070	01.40	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	—	—	—	—
12.080	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	272	256	263	268	273
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	2	2	2	2

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

01.4 — Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.150	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	5	6	6	6
12.190	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	24	25	25	26
12.250	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	51	53	54	55
12.251	01.42	Centre de rétention: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.157	2.409	2.451	2.492	2.537
12.300	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	750	630	647	659	672
12.301	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	88	*	*	242	*
12.320	01.40	Frais d'abonnements à des agences d'informations et à des bases de données.....	16	—	—	—	—
12.330	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds Asile et Migration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	182	200	200	200
33.300	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	30	35	35	35
35.030	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	36	38	40	42	44
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers.....	—	3	—	—	—
12.650	01.40	Frais d'examen médicaux	*	—	—	—	—
12.800	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière	*	—	—	—	—
		Total de la section 01.4	5.754	6.673	6.837	7.211	7.142

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 01.5 — Direction de la Défense					
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
11.300	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	*	*	*	*
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers	4	3	3	3	3
12.012	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	90	92	94	95
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	1	1	1	1
12.040	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	2	3	2	2	2
12.080	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	17	18	18	18	19
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	6	6
24.000	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	6	6	6	6	6
33.011	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	2	2	2	2	2
33.013	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	5	—	—	—	—
34.040	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6	7	7	7	7
35.031	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.605	2.116	2.167	2.220	2.276

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
35.033	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps et de l'EATC (European Air Transport Command). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	309	266	300	300	300
35.034	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	500	550	605	605	605
35.035	02.10	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le cadre de missions de prévention et de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.500	11.000	11.000	11.000	11.000
35.036	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.034	8.167	8.388	8.545	8.705
35.039	02.10	Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.350	1.350	1.350	1.350
35.040	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.041	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.800	4.000	4.000	4.000	4.500
37.010	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	840	950	960	970	980
		Total de la section 01.5.....	26.294	28.537	28.910	29.133	29.862
		Section 01.6 — Défense nationale					
11.000	02.10	Traitements des fonctionnaires.....	34.166	37.056	37.953	38.813	40.180
11.010	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.297	1.350	1.383	1.414	1.464
11.020	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.030	02.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	2.222	2.277	2.332	2.385	2.469

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.040	02.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.060	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
11.070	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18.032	17.948	18.282	18.551	18.627
11.080	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	72	67	72	67	68
11.081	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.090	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	725	929	865	885	902
11.100	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	210	216	220	224	229
11.110	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	39	39	40	40	40
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	19	16	19	19	19
11.131	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	33	27	34	34	34
11.140	02.10	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	54	54	55	56	57
11.141	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	943	961	980	999
11.150	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	495	387	296	302	308
11.300	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	406	331	337	344	351
12.000	02.10	Indemnités pour services de tiers	235	238	243	248	253

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.010	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	50	232	220	220	220
12.012	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger	176	—	—	—	—
12.020	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	68	2.324	2.369	2.415	2.249
12.021	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Crédit sans distinction d'exercice).....	374	—	—	—	—
12.022	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400	—	—	—	—
12.030	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	860	—	—	—	—
12.040	02.10	Frais de bureau	85	—	—	—	—
12.050	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	110	—	—	—	—
12.060	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	732	—	—	—	—
12.070	02.10	Location et entretien des équipements informatiques.....	389	—	—	—	—
12.080	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.374	—	—	—	—
12.090	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	—	—	—	—
12.100	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	598	—	—	—	—
12.120	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	107	102	5	5
12.140	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	225	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.150	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	15	—	—	—	—
12.160	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	216	—	—	—	—
12.180	02.10	Acquisition de matériel didactique.....	11	—	—	—	—
12.190	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.600	2.200	1.406	1.386	1.212
12.191	02.10	Reconversion des soldats volontaires de l'armée. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85	65	70	75	80
12.192	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	25	25	25	25
12.200	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	17	—	—	—	—
12.260	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	2.816	2.841	2.892	2.946
12.270	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	2.139	2.166	1.477	1.495
12.303	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.186	1.100	1.121	1.143	1.166
12.304	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit non limitatif).....	4.328	3.772	3.635	3.342	3.148
12.310	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	97	95	97	99	101
12.320	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	32	32	32	32	32
12.350	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	650	665	668	672

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.351	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	144	—	—	—	—
12.352	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger: frais de transport pour matériel et personnel militaire et civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	163	95	150	95	97
12.353	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	100	125	100	100
12.360	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	359	359	366	373	380
12.370	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique	17	18	18	19	19
12.380	02.10	Education et loisirs.....	13	13	13	14	14
12.381	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58	60	60	60	60
35.030	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	28	29	30	30	30
		Restants d'exercices antérieurs					
11.620	02.10	Gratifications pour croix de service	—	2	—	—	—
11.630	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	2	—	—	—
11.631	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	2	—	—	—
12.560	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques	—	660	—	—	—
		Total de la section 01.6	74.419	78.775	78.604	78.831	80.051

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
11.300	01.53	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.094	921	735	785	835
12.011	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	60	45	30	45
12.012	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statuaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	520	520	550	570
12.050	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	5	9	9	9	9
12.060	01.53	Coût du fonctionnement du système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais d'assistance et de formation y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	410	—	—	—	—
12.070	01.53	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
12.120	01.53	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.140	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	130	110	120	120
12.190	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	110	110	120	140
12.250	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	420	410	420	450	480
12.300	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	635	620	635	650	700
32.020	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45	45	45	50	55

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.000	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.000	2.010	2.020	2.050	2.200
33.010	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.....	330	344	350	360	370
35.000	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.085	9.840	11.000	11.000	11.000
35.030	Divers codes	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16.984	16.984	18.000	19.000	20.000
35.031	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23.012	23.012	23.000	24.000	27.500
35.032	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	427	427	265	300	300
35.060	Divers codes	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35.000	37.000	37.000	38.000	40.000
93.000	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	180.448	167.831	171.868	183.652	197.456
		Total de la section 01.7	269.631	260.289	266.148	281.142	301.795
		Section 01.9 — Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne					
11.300	01.43	Frais de personnel: rémunération du personnel supplémentaire, indemnités pour services extraordinaires, indemnités de poste et de logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.553	20.924	2.974	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

01.9 — Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.012	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	532	4.000	10	—	—
12.300	01.43	Frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	803	36.500	400	—	—
		Total de la section 01.9	10.889	61.424	3.384	—	—
		Total du département 01	448.947	496.955	448.157	461.841	485.661

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		02 — MINISTERE DE LA CULTURE					
		Section 02.0 — Culture: dépenses générales					
11.020	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	12	*	*	*
11.070	08.00	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	—	3	3	—
11.130	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services extraordinaires	*	*	*	*	*
11.131	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	8	5	8	8	8
12.000	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.001	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	676	691	716	727	744
12.002	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers ...	4	4	4	4	4
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	10	10	10	11
12.012	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	75	65	66	68	69
12.020	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	10	15	15	16	16
12.040	08.00	Frais de bureau	8	—	—	—	—
12.042	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	10	—	—	—	—
12.050	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1	—	—	—	—
12.070	08.00	Location et entretien des équipements informatiques.....	4	—	—	—	—
12.080	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.101	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	—	—	—	—
12.102	08.00	Frais de location du palais Cà del Duca dans l'intérêt de la participation d'artistes luxembourgeois à la Biennale de Venise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58	—	—	—	—
12.120	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	270	72	73	74
12.125	08.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	10	27	9	9	10
12.130	08.00	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	—	—	—	—
12.140	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	35	—	—	—	—
12.141	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses.....	65	—	—	—	—
12.190	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	20	15	20	21	21
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	132	136	138	142
12.270	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	319	327	333	339
12.300	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	100	103	111	114	116
12.302	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	4	4	4	4	4
12.303	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	270	277	311	317	324
12.304	08.00	Mission culturelle du Luxembourg en France: dépenses diverses.....	25	30	31	31	32
12.305	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	12	123	125	128
12.306	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.307	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.308	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des activités des musées régionaux	15	15	15	16	16
12.311	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.312	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124	124	124	124	124
12.313	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.084	1.084	784	784	784
33.000	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	6.743	7.069	6.976	7.109	7.247
33.001	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	80	80	82	83	85
33.005	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.446	1.491	1.854	1.889	1.925
33.007	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	200	256	261	266
33.010	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	615	565	629	641	654
33.011	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	70	60	97	99	101
33.014	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	82	68	70	71	72
33.017	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	366	216	216	216	216
33.022	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	24	—	—	—	—
33.023	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	40	40	41	42	43
33.024	08.10	Participation dans l'intérêt du financement du festival du film "Discovery Zone"	—	250	250	250	250
33.029	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner	278	272	280	285	291

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.032	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Crédit sans distinction d'exercice)	225	225	230	235	239
33.033	08.10	Promotion d'activités culturelles sur le plan international	420	420	430	438	446
33.034	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Espace culturel Grande Région". (Crédit non limitatif)	20	20	20	21	21
33.035	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit non limitatif)	1.207	1.450	1.600	1.760	1.800
34.060	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	122	125	138	141	143
34.061	08.10	Bourses attribuées dans le cadre des accords culturels	40	46	57	58	60
34.062	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	130	134	143	145	148
34.072	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues par la loi sur le congé culturel. (Crédit non limitatif)	9	9	9	9	9
35.030	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	251	244	249	254	259
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	58	60	61	62
35.061	08.00	Cotisations à l'Organisation internationale de la Francophonie	299	—	—	—	—
41.011	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif)	3.150	3.250	3.540	3.608	3.680
41.012	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif)	19.154	20.003	20.872	21.590	22.338
41.013	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif)	2.451	2.500	2.573	2.643	2.717
41.015	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	1.873	1.992	1.963	2.156	1.950

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.016	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif)	6.385	6.558	6.682	6.809	6.946
41.017	08.10	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine historique et culturel	200	200	205	208	213
41.050	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.171	1.203	1.317	1.342	1.368
43.000	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures régionales gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	220	245	276	281	287
43.001	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	350	350	358	365	372
43.002	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	154	154	158	161	164
43.003	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	350	350	358	365	372
43.004	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	99	99	101	103	105
43.005	08.00	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire du Nord	50	50	51	52	53
43.007	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles	20	24	25	25	26
43.008	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	290	332	339	345
93.000	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.845	2.046	2.085	2.126
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2	—	—	—	—
12.512	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	1	—	—	—
12.803	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	18	—	—	—	—
33.517	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	250	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.529	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner	21	—	—	—	—
43.500	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures régionales gérées par des communes	6	—	—	—	—
		Total de la section 02.0	53.169	55.368	57.435	59.125	60.364
		Section 02.1 — Service des sites et monuments nationaux					
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	965	1.023	1.047	1.071	1.109
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	586	601	616	630	652
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	13	13	13	13	14
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	70	73	75	76	79
11.040	08.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.010	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	23	27	27	27	27
12.020	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8	8	8	8	8
12.040	08.10	Frais de bureau	25	—	—	—	—
12.050	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	11	—	—	—	—
12.080	08.10	Bâtiment abritant le service des sites et monuments nationaux: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	27	24	27	27	28
12.141	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	46	—	—	—	—
12.170	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1	—	—	—	—
12.190	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	4	4	4	4	4
12.260	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	65	67	67	66

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.1 — Service des sites et monuments nationaux — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.320	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit sans distinction d'exercice)	347	350	359	366	373
35.060	13.90	Participation au financement de projets interrégionaux	—	11	11	11	11
		Total de la section 02.1	2.127	2.200	2.255	2.302	2.372
		Section 02.2 — Musée national d'histoire et d'art					
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	3.389	3.519	3.604	2.686	3.816
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.913	2.094	2.145	2.194	2.271
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	67	66	68	69	72
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	544	580	594	607	629
11.040	08.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	08.10	Indemnités d'habillement	15	13	13	13	13
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	5	6	6	6	6
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	1.828	2.180	2.095	2.271	2.461
		Restants d'exercices antérieurs					
12.721	13.90	Recherche scientifique	—	38	—	—	—
		Total de la section 02.2	7.761	8.496	8.525	7.846	9.268
		Section 02.3 — Bibliothèque nationale					
11.000	08.20	Traitements des fonctionnaires	3.056	3.096	3.171	3.243	3.357
11.010	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.996	2.058	2.108	2.155	2.231
11.020	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16	16	16	17	17
11.030	08.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent	554	586	600	614	635
11.040	08.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.3 — Bibliothèque nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.100	08.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
41.050	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale	3.325	3.465	3.481	3.538	3.610
		Total de la section 02.3	8.951	9.224	9.379	9.570	9.854
		Section 02.4 — Archives nationales					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	1.144	1.393	1.426	1.459	1.510
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	461	480	492	503	521
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	13	13	13	13	14
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	151	155	159	162	168
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	1	1	1	1	1
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Archives nationales	852	975	1.025	1.063	1.100
		Total de la section 02.4	2.623	3.018	3.117	3.203	3.315
		Section 02.5 — Centre national de l'audiovisuel					
11.000	08.20	Traitements des fonctionnaires	486	506	518	530	549
11.010	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.511	1.553	1.590	1.626	1.683
11.020	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	6	6	6	7	7
11.030	08.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent	167	173	177	181	187
11.070	08.10	Rémunération des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat	22	15	—	—	—
33.000	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales	50	75	110	110	110
33.001	08.10	Participation aux frais d'organisation du festival "Discovery Zone"	200	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.5 — Centre national de l'audiovisuel — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.003	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	30	30	33	33	33
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de l'audiovisuel	3.090	2.798	2.979	3.122	3.132
		Total de la section 02.5	5.563	5.156	5.414	5.609	5.702
		Section 02.6 — Musée national d'histoire naturelle					
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	2.451	2.446	2.506	2.562	2.653
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.585	2.665	2.730	2.792	2.890
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	59	50	51	52	54
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	452	477	489	500	518
11.040	13.90	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	08.10	Indemnités d'habillement	3	3	4	4	4
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	3	3	3	3	3
33.002	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"	261	271	290	307	320
33.010	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	15	13	13	13	13
34.070	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	32	30	30	30	30
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	1.712	1.659	1.670	1.735	1.735
		Total de la section 02.6	7.572	7.617	7.785	7.998	8.219
		Section 02.7 — Centre national de littérature					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	868	859	879	899	931
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	72	113	116	119	123
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	9	10	10	10	10

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.7 — Centre national de littérature

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	141	160	164	168	173
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de littérature	269	292	298	303	310
		Total de la section 02.7	1.359	1.434	1.467	1.500	1.548
		Section 02.8 — Commissariat à l'enseignement musical					
11.020	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.130	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.000	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	12	12	12	12	12
12.001	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	8	8	8	8	8
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2	2	2	2	2
12.040	08.00	Frais de bureau	3	—	—	—	—
12.050	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	2	—	—	—	—
12.070	08.00	Entretien des équipements informatiques	*	—	—	—	—
12.080	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	1	1	1	1	1
12.190	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	5	5	5	5	5
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	5	5	5	5
34.060	13.90	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	—	25	25	25	25
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

02.8 — Commissariat à l'enseignement musical

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.010	08.00	Remboursement à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte" des frais liés aux bourses attribuées aux musiciens-stagiaires de l'orchestre philharmonique	20	—	—	—	—
43.000	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	12.254	12.842	13.214	13.610	14.195
43.001	08.00	Participation de l'Etat au financement de la formation orchestre organisée par le Commissariat à l'enseignement musical en collaboration avec les conservatoires dans le cadre de la division supérieure	15	—	—	—	—
		Total de la section 02.8	12.323	12.900	13.272	13.668	14.253
		Total du département 02	101.446	105.413	108.649	110.821	114.894

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		03 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
		Section 03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					
11.010	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	664	680	696	720
11.020	04.40 04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	14	15	15	15
11.030	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	—	*	*	*	*
11.060	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	30	31	—	—
11.130	04.40 04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	249	262	266	272
11.132	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	284	296	300	306
12.000	04.40 04.60	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	210	263	266	272
12.001	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	911	1.252	1.270	1.299
12.010	04.40 04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	3	3	3	3
12.012	04.60 04.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	139	123	124	126
12.020	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	3	3	3	3
12.050	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	50	50	50	50
12.125	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	90	103	105	107
12.142	04.40	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	300	317	323	329

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.192	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	—	8	11	12	12
12.260	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	108	108	108	108
12.270	04.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	192	195	200	202
12.301	04.40	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	—	2	2	2	2
12.302	04.40	Mise en place d'un comité d'accréditation pour les formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif).....	—	116	—	235	239
12.303	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds national de la Recherche	—	168	245	445	195
		Total de la section 03.0	—	3.542	3.958	4.420	4.259
		Section 03.1 — Enseignement supérieur					
11.020	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	14	—	—	—	—
11.060	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	29	—	—	—	—
11.130	04.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	235	—	—	—	—
11.132	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	285	—	—	—	—
12.000	04.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	201	—	—	—	—
12.002	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	692	—	—	—	—
12.010	04.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
12.012	04.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	34	—	—	—	—
12.020	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

03.1 — Enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.040	04.40	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	5	—	—	—	—
12.041	04.40	Frais de bureau	22	—	—	—	—
12.050	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	—	—	—	—
12.060	04.40	Location et entretien des installations de télécommunications	3	—	—	—	—
12.070	04.40	Location et entretien des équipements informatiques	14	—	—	—	—
12.080	04.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	84	—	—	—	—
12.121	04.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	40	100	101	102	103
12.125	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	—	—	—	—
12.130	04.40	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses	89	—	—	—	—
12.140	04.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	9	—	—	—	—
12.142	04.40	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	269	—	—	—	—
12.190	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	7	—	—	—	—
12.221	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers	123	—	—	—	—
12.301	04.40	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	1	—	—	—	—
12.302	04.40	Mise en place d'un comité d'accréditation pour les formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif)	109	—	—	—	—
12.303	04.40	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	1	—	—	—	—
33.000	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	50	50	51	52	53

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

03.1 — Enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.001	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	650	650	719	732	746
33.002	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement,des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY".....	175	227	179	183	186
33.003	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation "Campus Europae"	500	250	—	—	—
33.007	04.44	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut pour le droit européen de la circulation	100	50	—	—	—
33.010	04.40	Subsides aux associations estudiantines.....	13	13	13	13	14
34.010	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux.....	300	300	345	352	358
34.060	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natolin	101	79	105	107	109
34.062	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	11
34.063	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	143.750	110.000	112.978	115.097	117.250
34.065	04.42	Bourses aux étudiants québécois dans le cadre de l'entente de coopération signée entre le Luxembourg et le Québec. (Crédit non limitatif).....	23	18	27	27	27
35.010	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	410	410	421	429	437
35.040	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	66	66	68	69	70
35.060	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	12	10	12	13	13
41.010	04.43	Dotation de l'Etat dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.050	10.819	12.385	12.854	12.852

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

03.1 — Enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.050	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant le brevet de technicien supérieur	72	110	484	493	502
44.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	207	207	212	216	220
44.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international. (Crédit non limitatif)	2.014	2.014	2.069	2.107	2.147
44.003	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice)	70	70	72	73	75
		Restants d'exercices antérieurs					
12.690	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	*	—	—	—	—
12.721	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers	41	—	—	—	—
12.801	04.40	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	1	—	—	—	—
34.564	04.42	Aide financière pour études supérieures: primes d'encouragement	2	—	—	—	—
		Total de la section 03.1	159.029	125.453	130.253	132.930	135.173
		Section 03.2 — Université du Luxembourg					
11.000	04.40	Traitements des fonctionnaires	1.054	1.273	1.303	1.333	1.380
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.076	1.115	1.142	1.168	1.209
11.020	04.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	409	430	440	450	466
11.040	04.44	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
33.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université"	50	45	45	45	45
41.010	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif)	128.694	145.435	145.435	145.435	145.435

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

03.2 — Université du Luxembourg — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Restants d'exercices antérieurs					
41.510	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg"	451	—	—	—	—
		Total de la section 03.2	131.733	148.297	148.366	148.431	148.535
		Section 03.3 — Recherche et innovation					
11.000	04.60	Traitements des fonctionnaires	—	75	77	79	82
11.010	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	610	—	—	—	—
11.020	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	*	—	—	—	—
11.130	04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	19	—	—	—	—
12.000	04.60	Comité supérieur de la recherche et de l'innovation: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	35	—	—	—	—
12.010	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3	—	—	—	—
12.012	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	105	—	—	—	—
12.040	04.60	Frais de bureau	7	—	—	—	—
12.100	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	156	—	—	—	—
12.120	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	325	255	255	255	255
12.140	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	30	—	—	—	—
12.190	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1	—	—	—	—
12.191	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques	*	—	—	—	—
12.300	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	55	55	55	55	55

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

03.3 — Recherche et innovation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.000	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Integrated BioBank of Luxembourg" chargée de la gestion de la "Biobanque Luxembourg". (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.000	—	—	—	—
33.006	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	10	200	10	10	10
33.010	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique.....	1	1	1	1	1
33.015	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	600	630	630	630	730
35.010	04.60	Contributions à des institutions étrangères dans le cadre de projets de recherche et d'études initiés par le Comité supérieur de la recherche et de l'innovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.020	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche bilatéraux et internationaux; cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.180	800	1.000	1.200	1.400
41.013	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	52.000	60.000	60.000	60.000	73.000
41.014	04.60 01.40	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	3.800	3.400	3.375	3.352	3.733
41.015	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	10.400	10.500	10.500	10.500	11.200
41.016	04.60	Contributions financières à l'Institut d'Histoire du temps présent. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
41.017	04.60	Contributions financières à divers organismes de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets-pilotes de partenariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
41.018	04.60	Contribution financière au CRP-Gabriel Lippmann dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	15.000	—	—	—	—
41.019	04.60	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	22.000	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

03.3 — Recherche et innovation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.020	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	23.000	—	—	—	—
41.021	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	—	39.000	39.000	39.000	43.500
41.022	04.60	Contributions financières à divers établissements publics dans l'intérêt de la mise en œuvre de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention dans le cadre du troisième contrat de performance avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	—	—	—	—
41.023	04.60	Mesures dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la loi relative à l'organisation des Centres de Recherche Publics: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	10	—	—	—
41.024	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Health (LIH)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	—	31.100	31.100	31.100	32.800
		Total de la section 03.3	138.938	146.027	146.003	146.182	166.766
		Total du département 03	429.700	423.319	428.580	431.963	454.733

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		04 — MINISTERE DES FINANCES					
		Section 04.0 — Dépenses générales					
11.090	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif)	187	191	195	195	195
11.130	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	45	34	34	34	34
11.300	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	10	10	—
12.000	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	4	4	4	4
12.012	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif)	510	510	510	510	510
12.020	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6	7	7	5	5
12.040	01.20	Frais de bureau	31	31	31	31	31
12.080	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien	7	107	107	107	107
12.090	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000	—	—	—	—
12.100	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.900	—	—	—	—
12.120	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	500	500	500	500
12.121	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	—	—	—	—
12.122	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.123	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.200	3.600	3.600	3.600	3.600
12.190	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	4	4	4	4	4
12.250	13.90	Dépenses de fonctionnement du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	25	25	25	25
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	27.900	27.900	27.900	27.900
12.300	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.310	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
12.320	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	450	300	150	1
33.011	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	95	54	54	54	54
34.040	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.030	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	52	52	52	53	53
35.060	13.90	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.600	5.100	3.300	2.000	1.000
41.010	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.300	2.394	2.482	2.574	2.680
41.011	13.90	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	50.000	50.000	50.000	50.000
43.010	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	600	10	10	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
93.000	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
		Total de la section 04.0	44.200	92.165	89.126	87.767	86.704
		Section 04.1 — Inspection générale des finances					
11.000	01.23	Traitements des fonctionnaires	1.859	1.962	2.010	2.055	2.128
11.010	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	300	321	329	337	348
11.020	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.23	Salaires des salariés occupés à titre permanent	90	81	83	85	88
11.040	01.23	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	01.23	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.000	01.23	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	01.23	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.020	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2	1	2	—	—
12.040	01.23	Frais de bureau	19	—	—	—	—
12.050	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	*	—	—	—	—
12.070	01.23	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	5	—	—	—	—
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	4	4	4	4	4
12.120	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	540	550	550	550	550
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.190	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	2	4	4	4	4

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.1 — Inspection générale des finances

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	21	22	22	23
		Total de la section 04.1	2.819	2.945	3.004	3.058	3.146
		Section 04.2 — Trésorerie de l'Etat					
11.000	01.23	Traitements des fonctionnaires	2.382	2.405	2.464	2.520	2.608
11.010	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	64	71	72	74	77
11.020	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
12.040	01.23	Frais de bureau	10	—	—	—	—
12.050	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	6	—	—	—	—
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	23	24	24	25	25
12.190	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	*	3	3	3	3
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	16	17	17	17
12.300	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	175	179	183	186	190
12.350	01.23	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
23.000	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels et autres fonds européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
23.010	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)	300	300	300	300	300
		Total de la section 04.2	2.960	2.998	3.062	3.123	3.220
		Section 04.3 — Direction du contrôle financier					
11.000	01.30	Traitements des fonctionnaires	162	167	171	175	181

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.3 — Direction du contrôle financier

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.020	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
12.010	01.30	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	2
12.040	01.30	Frais de bureau	9	9	9	9	10
12.120	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.190	01.30	Formation du personnel	1	1	1	1	1
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	5	5	—	—	—
		Total de la section 04.3	180	185	185	189	196
		Section 04.4 — Contributions directes					
11.000	01.22	Traitements des fonctionnaires	50.910	54.155	56.803	58.086	60.043
11.010	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	5.339	5.744	5.883	6.016	6.228
11.020	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.22	Salaires des salariés occupés à titre permanent	1.251	1.282	1.313	1.343	1.390
11.040	01.22	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	7	7	7	8	8
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	39	40	41	42	43
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	32	35	36	38	40
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	25	25	26	27	28
12.040	01.22	Frais de bureau	164	—	—	—	—
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	145	145	148	152	155
12.055	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	2.550	2.460	2.182	2.332	2.482

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.060	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	60	—	—	—	—
12.070	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	112	—	—	—	—
12.080	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	394	—	—	—	—
12.090	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.183	—	—	—	—
12.100	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.745	—	—	—	—
12.110	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	160	165	170	180
12.120	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.000	800	800	800
12.190	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	12	12	14	14	15
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	368	358	379	375
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	4.748	5.145	5.423	5.767
12.300	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	320	338	356	377
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	24	26	28
12.350	01.22 01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.360	01.22	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit sans distinction d'exercice)	218	—	—	—	—
		Total de la section 04.4	66.958	70.521	73.283	75.211	77.960
		Section 04.5 — Enregistrement et domaines					
11.000	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires	28.111	29.382	30.093	30.776	31.859
11.010	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.575	2.565	2.627	2.687	2.782
11.020	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.22 01.25	Salaires des salariés occupés à titre permanent	683	718	736	752	779
11.040	01.22 01.25	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	4	5	5	5	5
11.110	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	6	5	5	5	5
11.130	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	50	55	60	60	60
11.132	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif)	170	190	192	195	200
12.000	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	32	33	36	37	38
12.010	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	26	27	27	28	28
12.020	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18	19	20	21	23
12.040	01.22 01.25	Frais de bureau	73	—	—	—	—
12.041	01.22 01.25	Frais de bureau: consommables bureautiques. (Crédit non limitatif)	55	—	—	—	—
12.050	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	820	820	830	840	850
12.060	01.22 01.25	Location et entretien des installations de télécommunications	7	—	—	—	—
12.070	01.22 01.25	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	184	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.5 — Enregistrement et domaines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.080	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	—	—	—	—
12.081	01.22 01.25	Bâtiments: nettoyage	39	—	—	—	—
12.090	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	426	—	—	—	—
12.100	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	—	—	—	—
12.125	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.900	2.700	2.550	2.236	2.236
12.140	01.22 01.24	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences	1	—	—	—	—
12.190	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	52	52	55	55
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	371	376	384	390
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	650	667	688	695
12.300	01.22 01.25	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	855	895	965	995
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	839	950	1.000	1.050
12.320	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2. 1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.550	1.590	1.700	1.800	1.900

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.330	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux. (Crédit non limitatif)	35	—	—	—	—
12.350	01.22 01.25	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; carnets d'avertissements taxés; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	—	—	—	—
12.370	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat; taxes annuelles de cabaretage; participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement; dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	375	—	—	—	—
12.380	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales. (Crédit non limitatif)	4	—	—	—	—
12.390	01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	100	—	—	—	—
23.000	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	75	75	75	75
24.010	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	5	5	5	5	5
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	1	—	—	—	—
		Total de la section 04.5	39.479	40.956	41.901	42.614	44.030
		Section 04.6 — Douanes et accises					
11.000	01.22	Traitements des fonctionnaires	39.470	40.536	41.517	42.458	43.953
11.010	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	555	548	561	574	594
11.020	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.22	Salaires des salariés occupés à titre permanent	722	743	761	779	806
11.040	01.22	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	355	364	370	378	385

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.120	01.22	Gratifications pour croix de service	34	39	39	39	39
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	161	432	432	433	438
11.300	01.22	Prime de formation	250	—	—	—	—
12.010	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	25	23	23	23	23
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	320	315	320	327	333
12.030	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	50	—	—	—	—
12.040	01.22	Frais de bureau	90	—	—	—	—
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	740	754	768	783
12.060	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	85	—	—	—	—
12.070	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.523	—	—	—	—
12.080	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	748	—	—	—	—
12.081	01.22	Entretien des logements de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	135	—	—	—	—
12.090	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	—	—	—	—
12.100	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	463	—	—	—	—
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.975	2.500	3.000	3.000	3.000
12.170	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	17	—	—	—	—
12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	44	55	55	55	55

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	3.181	2.804	2.808	2.811
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.103	1.117	1.131	1.146
12.300	01.22	Armement et équipement du personnel ; exercices de tir ; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle ; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue.	80	142	251	257	251
12.305	01.22	Education physique et sports; acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	9	—	—	—	—
12.310	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue.....	41	—	—	—	—
12.320	01.22	Fiches et imprimés , documents et documentation administratifs ; honoraires et frais d'experts ; frais de banque ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	425	465	476	481	492
12.330	01.22	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses; frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	—	—	—	—
12.340	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle.....	20	—	—	—	—
12.360	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	—	—	—	—
12.370	01.22	Impôt foncier et taxes communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	43	—	—	—	—
12.390	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	120	—	—	—	—
24.010	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	20	22	22	22	22
36.010	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
		Total de la section 04.6	49.570	51.208	52.502	53.533	55.131

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 04.7 — Cadastre et topographie					
11.000	01.22	Traitements des fonctionnaires	10.869	11.073	11.183	11.180	11.464
11.010	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	203	188	192	196	203
11.020	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.22	Salaires des salariés occupés à titre permanent	263	293	300	307	318
11.040	01.22	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	10	10	10	11	11
12.000	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	24	24	24	24
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	26	26	26	26	26
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	44	45	45	45	45
12.030	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1	—	—	—	—
12.040	01.22	Frais de bureau	63	—	—	—	—
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	110	—	—	—	—
12.060	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	11	—	—	—	—
12.070	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	543	—	—	—	—
12.080	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	50	—	—	—	—
12.090	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33	—	—	—	—
12.100	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	523	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.7 — Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.613	1.632	1.274	1.034	1.600
12.140	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	6	—	—	—	—
12.170	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	15	—	—	—	—
12.190	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel.....	15	15	15	15	15
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	795	807	830	846
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	596	629	601	643
12.300	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'arpentage, de bornes, d'appareillages, de signalisations géodésiques; mise à jour, conservation et restauration de la documentation; dépenses diverses	33	—	—	—	—
12.330	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	53	340	80	64
12.370	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	80	85	90	96
12.390	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	2	2	2	2	2
24.010	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
		Total de la section 04.7	14.584	14.831	14.933	14.441	15.356
		Section 04.8 — Dette publique					
12.300	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.200	7.700	6.650	5.362	6.650

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

04.8 — Dette publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.301	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
21.005	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif).....	215.000	215.000	220.000	235.000	235.000
93.000	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
93.001	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville:intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
93.002	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	4.500	7.000	9.000	12.000
		Total de la section 04.8.....	219.200	227.200	233.650	249.362	253.650
		Total du département 04.....	439.951	503.010	511.647	529.298	539.392

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		05 — MINISTERE DE L'ECONOMIE					
		Section 05.0 — Economie					
11.000	11.10	Traitements des fonctionnaires	267	275	282	288	298
11.010	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.020	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16	17	17	17	18
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	3	2	4	4	4
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers	1	*	1	1	1
12.010	11.10	Frais de route et de séjour	*	1	1	1	1
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	560	630	660	700
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	19	22	22	22	22
12.040	11.10	Frais de bureau	20	—	—	—	—
12.070	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de maintenance et élimination des déchêts	22	—	—	—	—
12.080	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	341	350	364	372	380
12.081	11.10	Frais de gardiennage et d'entretien du site "EUROHUB Sud". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	1.494	1.482	1.525	1.580
12.110	11.10	Frais de contentieux: mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application de la loi du 23 avril 2008 relative à la recherche et à la sanction des violations des droits des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	4	11	11	11
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	1.333	1.458	1.544	1.635

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.121	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	73	78	80	81
12.122	11.10	Observatoire de la formation des prix: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	92	93	94
12.123	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": études, frais de communication et de sensibilisation, frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	25	10	10
12.141	11.10	Organisation de journées du consommateur	10	—	—	—	—
12.144	11.10	Frais de publication.....	7	—	—	—	—
12.145	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	125	—	—	—	—
12.191	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	107	107	118	123	130
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	137	187	188	189
12.300	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	173	319	327	335	343
12.303	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.750	2.588	2.487	2.487	2.487
12.305	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement...	37	37	39	39	40
12.306	04.60	Participation de l'Etat aux frais d'organisation d'une réunion de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) au niveau ministériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	450	—	—	—	—
12.307	13.90	Single Window for Logistics Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.200	1.470	1.250	1.250
12.310	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.720	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.320	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	70	70	102	104	106
14.010	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	20	18	20	20	20
31.050	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.700	1.080	1.080	1.080	1.080
31.053	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.054	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	156	202	232	325
31.055	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A."	200	200	200	200	200
32.011	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice)	130	80	80	90	90
32.012	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	45	45	45	45	45
32.013	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique (CVT)	171	—	—	—	—
32.015	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	143	143	143	143	143
32.016	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
32.019	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'éfficacité énergétique et des énergies renouvelables.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	190	150	194	198	202
33.001	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	192	197	202	214	214
33.004	09.20	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.500	3.300	6.600	8.600	8.600
33.010	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.011	13.90	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International".....	15	15	15	15	15
33.012	11.10	Participation de l'Etat dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales en matière de propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34	15	25	25	25
35.020	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche bilatéraux et internationaux; cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18.500	23.000	27.000	26.000	15.000
35.060	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	409	400	416	423	—
41.000	11.10	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce. (Crédit non limitatif).....	30	—	—	—	—
41.010	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec et divers organismes de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	605	610	629	642	654
41.011	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)".....	1.873	2.131	2.285	2.343	2.404
41.012	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy".....	680	750	800	800	800

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.013	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert"	1.615	1.909	1.945	1.959	1.973
41.014	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	100	240	200	200
41.015	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg	—	1.400	1.400	1.400	1.400
		Restants d'exercices antérieurs					
12.691	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	4	—	—	—	—
		Total de la section 05.0	38.719	44.626	52.964	54.031	43.018
		Section 05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
11.000	01.32	Traitements des fonctionnaires	8.787	9.756	9.992	10.219	10.579
11.010	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.932	4.792	4.908	5.019	5.196
11.020	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	9	9	10	10	10
11.030	01.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.070	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	28	27	29	29	30
11.100	01.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.130	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	10	7	10	10	10
12.000	01.32	Indemnités pour services de tiers	4	6	7	7	7
12.010	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	8	6	6	6	7
12.020	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6	7	7	7	8
12.040	01.32	Frais de bureau	85	—	—	—	—
12.050	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	120	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.1 — INSEE

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.070	01.32	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	109	—	—	—	—
12.080	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	121	—	—	—	—
12.090	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	396	—	—	—	—
12.120	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	809	693	676	663
12.121	01.32	Mise en place de la Centrale des bilans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	130	140	140	140
12.125	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	472	467	467	570
12.130	01.32	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	180	—	—	—	—
12.190	01.32	Frais de formation	45	48	50	50	50
12.192	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	15	15	15	17	17
12.220	01.32	Programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en matière d'analyse économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	170	—	—	—	—
12.260	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	505	527	533	549
12.270	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	536	710	725	728
12.300	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.629	2.273	2.171	2.128	2.353
12.302	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravure de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	80	180	182	184
12.310	01.32	Recensement général de la population en 2011. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	173	—	—	100

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.1 — INSEE

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.320	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	365	285	292	304	304
12.330	01.32	Enquête sur les loyers	5	6	7	8	9
24.010	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	369	380	416	402	433
33.011	13.90	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations	2	2	2	2	2
35.060	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales	7	6	7	7	7
41.010	01.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	180	185	190	195	200
		Total de la section 05.1	19.144	20.517	20.837	21.145	22.155
		Section 05.2 — Conseil de la concurrence					
11.000	11.10	Traitements des fonctionnaires	525	524	537	549	569
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	81	84	88	90	92
12.040	11.10	Frais de bureau	9	7	7	7	7
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.190	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	5	5	5	5	5
		Total de la section 05.2	619	620	636	650	672
		Section 05.3 — Promotion du commerce extérieur.- Commission et office des licences					
11.010	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	33	34	35	36	37
12.040	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	2	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.3 — Commission et office des licences

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.140	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	315	315	347	365	383
12.141	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	740	760	816	857	899
12.310	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.760	1.760	1.760	1.760
31.030	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.051	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	250	256	263	269	276
31.052	11.00	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Luxembourg for Business". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.001	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers.....	90	92	95	97	99
44.000	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et russe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	63	65	66
		Total de la section 05.3	1.490	3.278	3.379	3.448	3.521

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.4 — Commissariat aux affaires maritimes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 05.4 — Commissariat aux affaires maritimes					
11.000	12.34	Traitements des fonctionnaires	236	240	246	252	261
11.010	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	964	1.013	1.038	1.061	1.098
11.020	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.131	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	4	4	4	4	4
41.050	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif)	270	276	300	325	350
		Total de la section 05.4	1.474	1.534	1.588	1.642	1.713
		Section 05.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
11.000	09.00	Traitements des fonctionnaires	2.808	2.808	2.876	2.942	3.045
11.010	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	577	602	616	630	652
11.020	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	2	2	2
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	6	3	9	9	9
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	7	5	15	15	15
12.010	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3	3	3	3	3
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	24	25	25	25	26
12.030	11.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie légale et du département surveillance du marché	1	—	—	—	—
12.040	11.10	Frais de bureau	18	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.5 — I.L.N.A.S. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.050	11.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	6	—	—	—	—
12.080	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	—	—	—	—
12.100	11.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	631	—	—	—	—
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	75	80	85	83
12.125	11.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	83	102	98	96	99
12.190	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	—	—	30	25	25
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	28	29	5	5	5
12.200	11.10	Assurances conclues dans l'intérêt des auditeurs et experts engagés par l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.250	11.10	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais	25	45	29	54	29
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	24	24	24	25
12.270	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	722	788	792	801
12.300	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif)	7	13	14	6	6
12.301	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif)	50	40	60	60	60
12.304	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	226	266	318	340	361
12.320	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du Service de Métrologie: dépenses diverses	6	7	7	7	8
32.010	11.10	Contribution financière à des entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie	36	15	19	19	19

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
35.030	11.10	Contribution financière à des organismes ou institutions internationaux faisant fonction d'instituts désignés	*	—	—	—	—
35.060	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	162	140	171	175	236
41.010	11.10	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de la mise en place d'un Institut National de Métrologie ayant fait l'objet d'une convention	180	—	—	—	—
41.011	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance".....	225	609	611	681	753
41.012	11.10	Contribution financière à l'Université du Luxembourg dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie	—	15	15	15	15
		Total de la section 05.5	5.285	5.549	5.815	6.010	6.277
		Section 05.6 — Classes moyennes					
11.130	11.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	5	5	5
12.000	11.40	Indemnités pour services de tiers	5	5	6	6	6
12.010	11.40	Frais de route et de séjour	*	—	—	—	—
12.012	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	14	—	—	—	—
12.020	11.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2	—	—	—	—
12.040	11.40	Frais de bureau.....	3	—	—	—	—
12.070	11.40	Location et entretien des équipements informatiques.....	2	—	—	—	—
12.080	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
12.120	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	40	75	75	75
12.121	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations.....	8	8	8	8	8
12.125	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	10	11	12	12	12

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.141	11.40	Mise en place d'un local de promotion et de vente de produits luxembourgeois dans l'intérêt du secteur des Classes moyennes	30	—	—	—	—
12.144	11.10	Frais de publication	8	—	—	—	—
12.146	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la semaine luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	15	—	—	—	—
12.260	11.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	10	10	10	10
12.303	11.40	Guichet Entreprises. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	570	598	584	593
31.030	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	1.800	1.980	2.160	2.250
31.040	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice)	75	75	75	75	75
31.050	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	75	75	75	75	75
31.051	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50	50	50	50	50
31.052	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	7	4	4	4	4
33.000	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région. (Crédit sans distinction d'exercice)	700	500	300	100	—
33.001	11.40	Participation à des frais pour le programme WORKS de la Fédération des Artisans	50	50	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.010	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	*	—	—	—	—
41.000	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	4.363	2.983	2.783	2.283	1.783
41.001	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	196	—	—	—	—
41.002	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	85	135	135	135	135
41.004	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	60	60	65	70	75
		Total de la section 05.6	7.837	6.380	6.180	5.651	5.155
		Section 05.7 — Tourisme					
11.300	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif).....	426	*	—	—	—
12.010	11.60	Frais de route et de séjour	*	—	—	—	—
12.012	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	36	—	—	—	—
12.020	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	—	—	—	—
12.040	11.60	Frais de bureau.....	1	—	—	—	—
12.100	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.120	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère de l'Economie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	446	399	401	377

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.121	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	2	*	—	—	—
12.123	11.60	Exposition nationale luxembourgeoise d'horticulture à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.125	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	28	26	26	27	27
12.140	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	275	275	280	280	285
12.141	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice)	680	680	690	700	710
12.142	13.90	Mise en place d'un local de promotion et de vente de produits luxembourgeois.	—	100	100	100	100
12.300	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	238	242	245	250	255
12.302	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	—	—	—	—
12.303	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	60	—	—	—	—
32.010	11.60	Participation aux frais de réalisation d'un guide de randonnées. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	12	—	—	—
33.011	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen	72	72	74	76	78
33.012	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	481	481	485	485	490
33.014	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	30	—	—	—	—
33.015	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	2.242	2.579	2.800	2.900	3.000
33.016	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de la Schengen asbl	76	100	104	107	110

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.017	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen"	85	85	86	87	88
33.018	11.60	Participation de l'Etat au financement de campagnes exceptionnelles de promotion, de sensibilisation et d'information 2014 organisées par l'Office national du Tourisme	910	935	958	976	995
33.019	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice)	*	15	20	20	20
33.021	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.455	1.583	1.599	1.622	1.654
33.023	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	*	—	—	—	—
33.027	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	6	6	7	7	8
33.028	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup 2014, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice)	75	—	—	75	75
33.029	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	83	100	100	100	100
35.010	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	131	50	50	50
35.060	11.60	Contributions à des organismes internationaux	13	13	13	13	13
43.001	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	47	47	47	47	47

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
43.004	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	63	15	20	20	20
43.010	11.50 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	14	14	16	16	18
		Restants d'exercices antérieurs					
12.640	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	5	—	—	—
12.641	11.60	Participation à des foires, salons expositions et autres manifestations à caractère touristique	—	7	—	—	—
		Total de la section 05.7	7.825	7.999	8.148	8.388	8.549
		Total du département 05	82.393	90.503	99.548	100.965	91.060

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		06 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE					
		Section 06.0 — Dépenses générales					
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	4	4	4	4
12.250	03.20	Direction de la Sécurité Intérieure: frais de fonctionnement.	12	30	18	20	20
35.060	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	470	300	300	300	300
		Total de la section 06.0.....	485	334	322	324	324
		Section 06.1 — Police grand-ducale					
11.000	03.20	Traitements des fonctionnaires.....	157.186	162.699	166.635	170.125	175.140
11.010	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	4.671	5.409	5.539	5.665	5.864
11.020	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	9	11	11	11	12
11.030	03.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.254	1.244	1.274	1.304	1.351
11.040	03.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.070	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.724	3.215	2.380	3.014	4.018
11.080	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	30	33	34	35
11.090	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	43	42	43	43	43
11.100	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	960	1.030	1.094	1.108	1.136
11.120	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	183	168	182	169	173
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	71	73	79	81	83

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.131	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif)	420	420	431	441	452
11.140	03.20	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	*	—	—	—
11.141	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	320	214	219	225	230
11.150	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	550	600	615	630	646
11.300	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	138	248	248	248	248
12.000	03.20	Indemnités pour services de tiers	40	30	35	35	35
12.010	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	120	320	333	341	350
12.012	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice)	205	—	—	—	—
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	200	2.424	2.627	2.660	2.694
12.021	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	—	—	—	—
12.022	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.100	—	—	—	—
12.023	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.260	2.344	2.389	2.435	2.484
12.030	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	760	—	—	—	—
12.040	03.20	Frais de bureau	550	—	—	—	—
12.042	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers. (Crédit non limitatif)	40	—	—	—	—
12.050	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1.174	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.051	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.060	—	—	—	—
12.060	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications; installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	183	—	—	—	—
12.070	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.644	3.502	3.590	3.681	3.831
12.071	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	656	740	759	778
12.080	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.850	—	—	—	—
12.090	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.193	—	—	—	—
12.100	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.594	—	—	—	—
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	90	104	80	80
12.140	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	95	—	—	—	—
12.190	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	430	430	450	461	472
12.200	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	34	—	—	—	—
12.251	03.20	Centre de coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	91	97	97	97	97
12.253	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: dépenses courantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	640	1.834	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.260	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.400	1.631	1.672	1.714
12.261	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	3.492	3.617	3.707	3.800
12.270	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	12.637	6.773	7.102	7.439
12.303	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	155	222	222	222	222
12.310	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	50	50	51	53	54
12.320	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	37	37	38	39	40
12.321	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.330	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	44	44	45	46	47
12.340	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.290	—	—	—	—
12.345	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	617	—	—	—	—
12.350	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	530	1.015	1.102	1.154	1.183
12.351	03.20	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir; frais d'entretien du stand de tir; frais d'acquisition et d'entretien des équipements spéciaux.....	390	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.360	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	281	168	140	144	147
12.390	03.20	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	25	—	—	—	—
24.010	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	28	—	—	—	—
		Restants d'exercices antérieurs					
11.600	03.20	Indemnités d'habillement	—	1	—	—	—
		Total de la section 06.1	200.196	206.194	202.767	207.788	214.899
		Section 06.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
12.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement	63	64	74	75	76
		Total de la section 06.2	63	64	74	75	76
		Total du département 06	200.745	206.592	203.163	208.187	215.299

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		07 — MINISTERE DE LA JUSTICE					
		Section 07.0 — Justice					
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	6	6	6	7
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	4	3	3	3	3
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.012	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	375	385	375	375	375
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5	4	4	4	4
12.040	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques; menues dépenses	45	—	—	—	—
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	4	6	6	6	6
12.120	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	110	110	110	110
12.130	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6	5	5	5	5
12.190	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	60	60	60	60
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	75	71	70	73
12.303	13.90	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	235	238	242	247
12.305	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.310	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	303	330	330	330	330
12.311	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	107	146	116	116	116
12.391	01.43 03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles; dépenses diverses	17	—	—	—	—
33.010	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales.....	2	2	2	2	2
33.011	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	2	3	3	3	3
34.050	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.300	661	675	675	675
34.070	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	5	5	5	5	5
34.090	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	500	500	500	500
35.060	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	90	65	65	65	65
		Restants d'exercices antérieurs					
12.512	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	5	—	—	—	—
		Total de la section 07.0	3.077	2.604	2.578	2.581	2.590
		Section 07.1 — Services judiciaires					
11.000	03.10	Traitements des fonctionnaires	52.651	54.192	55.504	56.763	58.761
11.010	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	6.173	5.701	5.838	5.971	6.181
11.020	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	5
11.030	03.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.577	1.531	1.568	1.603	1.660

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.040	03.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.080	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	1	*	*	*	*
11.100	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	12	12	12	12	12
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	60	65	63	63	63
11.132	03.10	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
11.133	03.10	Indemnités pour services extraordinaires : juges suppléants et médiateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	1	1	1	1
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	5	5	5	5	5
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers : juges suppléants et médiateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.875	1.881	1.976	2.066	2.173
12.003	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	72	68	68	68	68
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	41	41	41	42	43
12.030	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	13	—	—	—	—
12.040	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	360	—	—	—	—
12.041	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	160	—	—	—	—
12.050	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.785	1.816	1.851	1.886	1.924
12.060	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	35	—	—	—	—
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	630	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.090	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
12.100	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.095	—	—	—	—
12.125	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	850	1.000	1.150	1.300
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	60	60	60	60
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	581	592	603	615
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	1.973	2.007	2.042	2.080
12.300	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.400	4.000	6.625	7.150	7.650
12.301	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	90	90	92	93	95
12.302	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.304	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - à la traite des êtres humains - à la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	—	—	—	—
12.305	03.20	Méthodes particulières de recherches. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	—	—	—	—
12.310	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.500	6.000	6.000	6.000
12.320	13.90	Confection des tables décennales des actes de l'état civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	70	*	—	—
12.321	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	529	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.330	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	11	13	13	14	14
12.335	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service	4	5	5	5	5
12.391	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles et frais de représentation	2	—	—	—	—
34.090	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	120	125	128	130	133
34.091	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	75	80	82	83	85
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	—	3	—	—	—
12.500	03.10	Indemnités pour services de tiers	3	1	—	—	—
12.800	13.90	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales	1	—	—	—	—
		Total de la section 07.1	74.854	76.671	83.538	85.819	88.936
		Section 07.2 — Etablissements pénitentiaires					
11.000	03.30	Traitements des fonctionnaires	33.050	33.948	34.769	35.557	36.809
11.010	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	640	730	748	764	791
11.020	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	03.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent	798	641	656	671	695
11.100	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	164	150	150	150	150
11.110	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	03.30	Gratifications pour croix de service	24	20	28	28	28
11.130	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	4	5	5	5	5
11.131	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif)	14	11	14	14	14

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.000	03.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	18	25	25	25	25
12.020	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	22	22	22	22	23
12.021	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18	18	18	18	19
12.040	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	2	2	2	2	2
12.041	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	25	25	26	26	27
12.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	9	9	9	9	10
12.050	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	299	299	305	310	317
12.051	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	13	13	13	13	14
12.052	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1	1	1	1	1
12.060	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	57	57	58	59	60
12.061	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	11	11	12	12	12
12.070	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	350	345	350	350	250
12.080	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	235	235	239	244	249
12.081	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	45	45	46	47	48
12.082	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.699	1.956	1.993	2.031	2.071

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.083	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	370	378	385	393	400
12.150	03.30	CPL : frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.150	2.310	2.420	2.510	2.570
12.151	13.90	CPG : frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	425	500	550	600
12.190	03.30	Formation du personnel et frais de consultance	78	100	100	100	100
12.191	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	149	148	148	148	148
12.210	03.30	CPL : frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.665	1.489	1.459	1.459	1.459
12.211	13.90	CPG : frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	180	180	180	180
12.250	13.90	Frais de mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	10	126	3.234	8.513
12.310	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	222	229	233	238	243
12.311	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	320	320	326	332	339
12.320	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	330	366	372	380	387
12.330	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg.....	37	38	39	40	41
12.331	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbruck des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.962	4.919	5.433	5.902	5.926
12.340	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	1	1	1	1

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.350	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service	51	50	51	52	53
12.370	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	948	966	985	1.004
33.000	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice)	448	459	465	472	483
34.090	03.30	CPL : salaires des détenus. (Crédit non limitatif)	1.644	1.354	1.380	1.406	1.434
34.091	13.90	CPG : salaires des détenus. (Crédit non limitatif)	—	290	296	301	307
42.000	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	10	14	—	—	—
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1	—	—	—	—
12.560	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Location et entretien des installations de télécommunications	27	—	—	—	—
12.561	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Location et entretien des installations de télécommunications	7	—	—	—	—
12.580	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	4	—	—	—	—
12.581	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	1	—	—	—	—
12.691	13.90	Formation des détenus et frais d'encadrement	1	—	—	—	—
12.820	13.90	Dépenses relatives au travail des détenus: acquisition d'outillage et de matières premières	*	—	—	—	—
		Total de la section 07.2	49.875	52.595	54.368	59.041	65.806

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 07.3 — Juridictions administratives					
11.000	03.10	Traitements des fonctionnaires	2.922	3.005	3.078	3.148	3.259
11.010	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	260	331	339	346	359
11.020	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	03.10	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	315	321	326	333
11.131	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
11.132	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	286	—	—	—	—
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*	*	*	*	*
12.030	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1	—	—	—	—
12.040	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	59	—	—	—	—
12.050	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	37	—	—	—	—
12.060	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	3	—	—	—	—
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64	250	250	250	250
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	2	2	2	2	2
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	103	107	109	112
12.300	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.391	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation	1	—	—	—	—
		Total de la section 07.3	3.639	4.007	4.099	4.183	4.316
		Total du département 07	131.445	135.878	144.582	151.624	161.648

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		08 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE					
		Section 08.0 — Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses					
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	88.564	95.302	97.609	99.822	103.337
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	64.515	70.811	72.523	74.167	76.778
11.020	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	41	46	47	48	50
11.030	01.33	Salaires des salariés occupés à titre permanent	19.664	20.823	21.328	21.812	22.580
11.040	01.33	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	163	170	176	183	191
11.130	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	567	587	587	587	587
11.131	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extraordinaires	1	—	—	—	—
11.132	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	20	—	—	—	—
11.150	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	35	35	35	35
11.170	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	60	60	60
11.310	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.272	9.850	26.584	47.608	69.033

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

08.0 — Fonction publique et réforme administrative

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.311	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.312	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.313	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.001	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	33	33	33	33	33
12.010	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.012	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	61	60	60	60	60
12.040	01.33	Frais de bureau.....	6	—	—	—	—
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	32	7	7	7	7
12.080	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	8	8	8	9	9
12.100	01.33	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.958	1.958	2.016	2.016	2.077
12.101	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13	—	—	—	—
12.110	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27	27	27	27	27
12.120	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	—	—	—	—
12.122	01.33	Réforme et simplification administrative - Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	299	750	750	700	700

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

08.0 — Fonction publique et réforme administrative

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.125	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	235	235	235	235	235
12.140	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement. (Crédit non limitatif).....	50	—	—	—	—
12.141	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	160	54	34	34	34
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	7	8	8	8
12.300	11.40	Comité à la simplification administrative (CSA): frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	—	—	—	—
33.000	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.303	2.369	2.500	2.600	2.700
33.001	01.33	Accord salarial : dépenses à charge du budget de l'Etat pour le secteur public élargi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.968	*	*	*	*
34.010	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.829	1.690	1.700	1.700	1.700
34.080	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	3.600	3.500	3.500	3.500	3.500
35.060	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	253	253	250	250	250
41.000	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37	37	37	37	37
41.001	01.33	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics.....	—	205	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	3	—	—	—	—
11.650	13.90	Indemnités pour heures supplémentaires	2	—	—	—	—
12.621	01.33	Réforme administrative - Frais d'amélioration et de qualité	5	—	—	—	—
		Total de la section 08.0	211.225	208.879	230.117	255.540	284.029
		Section 08.1 — Pensions					
11.051	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	*	*	*	*	*
11.130	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.150	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
93.000	01.33 12.20	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	478.000	528.522	562.270	594.823	633.653
		Total de la section 08.1	478.033	528.555	562.302	594.856	633.685
		Section 08.2 — Administration du personnel de l'Etat					
11.000	01.33	Traitements des fonctionnaires	168	173	178	182	188
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	670	704	721	737	763
11.020	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.33	Salaires des salariés occupés à titre permanent	76	81	83	84	87

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

08.2 — Administration du personnel de l'Etat — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.040	01.33	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.000	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	20	—	—	—
12.010	01.33	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.030	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.040	01.33	Frais de bureau	18	18	18	18	18
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	14	14	14	14	14
12.080	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	4	4	4	4	4
12.250	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif)	250	87	—	—	—
		Total de la section 08.2	1.235	1.102	1.018	1.040	1.075
		Section 08.3 — Institut national d'Administration Publique					
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	338	375	384	392	406
11.030	01.33	Salaires des salariés occupés à titre permanent	98	115	118	120	125
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.130	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	169	313	313	313	313
11.131	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	144	—	—	—	—
12.000	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	83	83	84	85	85
12.001	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	437	687	706	715	715

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

08.3 — Institut National d'Administration Publique — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.040	01.33	Frais de bureau	22	—	—	—	—
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	12	—	—	—	—
12.080	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	5	5	5	6	6
12.140	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	5	—	—	—	—
12.190	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	5	5	5	5	5
12.191	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	1	1	1	1	1
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	37	38	38	38
		Total de la section 08.3	1.319	1.622	1.655	1.676	1.694
		Section 08.4 — Sécurité dans la fonction publique					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	326	336	344	352	365
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	36	38	39	40	41
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	6	—	—	—	—
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	5	4	4	4	4
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	4
12.040	01.34	Frais de bureau	14	—	—	—	—
12.050	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	4	—	—	—	—
12.080	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	1	1	1	1	1
12.120	01.34	Frais d'experts et d'études	30	30	30	30	30
12.200	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54	54	55	56	57

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

08.4 — Sécurité dans la fonction publique — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	18	18	18	18
12.300	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	1	—	—	—	—
		Total de la section 08.4	480	485	495	505	520
		Section 08.5 — Centre des technologies de l'information de l'Etat					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	15.431	16.075	16.464	16.838	17.430
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.783	7.772	7.960	8.141	8.427
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	636	1.538	1.576	1.612	1.668
11.040	01.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.060	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	62	62	62	62	62
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	6	10	10	10	10
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	6	3	3	3	3
11.131	Divers codes	Primes en application de l'article 11 de la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE et autres administrations). (Crédit non limitatif)	1.993	2.161	2.214	2.264	2.344
12.041	01.34	Crédit commun: matériel de bureau. (Crédit non limitatif)	518	540	520	520	520
12.042	01.34	Crédit commun: frais d'impression	186	186	190	190	190
12.043	01.34	Crédit commun: Frais de reliure et de façonnage	18	—	—	—	—
41.050	13.90	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du CTIE. (Crédit non limitatif)	60.000	71.021	73.416	76.252	79.787
		Restants d'exercices antérieurs					
12.625	13.90	Frais d'experts et d'études	71	—	—	—	—
		Total de la section 08.5	83.709	99.369	102.415	105.892	110.442

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 08.6 — Service médical - Dépenses diverses					
11.000	01.33	Traitements des fonctionnaires	607	627	642	657	680
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	131	137	141	144	149
12.000	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif)	20	20	20	20	20
12.010	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1	1	1	1	1
12.040	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques	8	—	—	—	—
12.050	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	4	—	—	—	—
12.080	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	29	33	35	37	39
12.150	01.33	Prestations médicales et paramédicales	10	—	—	—	—
12.160	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical	8	—	—	—	—
12.190	01.33	Frais de formation du personnel	2	3	3	3	3
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	30	30	30	30
		Total de la section 08.6	820	851	871	891	921
		Section 08.9 — Centre de Communications du Gouvernement					
11.010	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.329	—	—	—	—
11.020	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	02.00	Salaires des salariés occupés à titre permanent	845	—	—	—	—
11.040	02.00	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.100	02.00	Indemnités d'habillement	4	—	—	—	—
11.130	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	3	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

08.9 — Centre de Communications du Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	31	—	—	—	—
12.030	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail	1	—	—	—	—
12.040	02.00	Frais de bureau	14	—	—	—	—
12.050	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.739	—	—	—	—
12.060	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	23	—	—	—	—
12.061	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice)	420	—	—	—	—
12.070	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	25	—	—	—	—
12.071	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice)	150	—	—	—	—
12.080	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	160	—	—	—	—
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	162	—	—	—	—
12.134	02.00	Frais de publication et impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71	—	—	—	—
12.190	02.00	Frais de formation du personnel	20	—	—	—	—
12.300	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	2	—	—	—	—
		Total de la section 08.9	6.000	—	—	—	—
		Total du département 08	782.820	840.863	898.873	960.399	1.032.366

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		09 — MINISTERE DE L'INTERIEUR					
		Section 09.0 — Dépenses générales					
12.012	01.10 03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	19	15	19	19	19
12.040	01.10	Frais de bureau	6	—	—	—	—
12.070	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	1	—	—	—	—
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	5	—	—	—	—
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	11	11
12.140	01.10 03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	—	—	—	—
12.260	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	13	13	13	13
12.300	01.10	Frais à assumer par l'Etat dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de loi relatif à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques et à la carte d'identité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97	—	—	—	—
		Total de la section 09.0	138	38	42	42	42
		Section 09.1 — Finances communales					
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	24	—	—	—	—
41.001	13.90	Réaffectation à l'établissement public Services de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	36.873	37.296	38.999
43.000	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	992	992	992	992	992

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

09.1 — Finances communales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
43.002	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays	36	36	36	36	36
43.003	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	12.254	12.842	13.214	13.610	14.195
43.004	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communaux (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.100	—	—	—	—
43.010	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
43.011	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	2.000	1.500	1.000	500
93.000	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987). (Crédit non limitatif).....	508.113	554.120	598.664	664.160	734.342
93.001	13.90	Alimentation du fonds pour la réforme des services de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	25.022	1	1	1
		Total de la section 09.1	537.521	595.014	651.282	717.097	789.067
		Section 09.2 — Commissariats de district					
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	1.768	1.682	1.722	1.762	1.824
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	235	250	256	262	272
11.030	01.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	87	88	90	92	96
11.040	01.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
12.100	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55	55	—	—	—
12.101	01.10	Commissariat de district de Diekirch: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

09.2 — Commissariats de district

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.102	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	46	46	—	—	—
12.250	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	28	6	6	6	6
12.251	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	38	10	10	10	10
12.252	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18	8	8	8	8
35.060	01.10	Cotisations à des organismes internationaux.....	5	5	5	5	5
		Total de la section 09.2.....	2.280	2.151	2.098	2.145	2.220
		Section 09.3 — Caisse de prévoyance					
42.000	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45.460	47.774	49.588	51.256	53.419
42.002	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.195	5.712	5.734	5.715	5.807
		Total de la section 09.3.....	51.655	53.485	55.322	56.971	59.226
		Section 09.4 — Service de contrôle de la comptabilité des communes					
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.057	1.108	1.134	1.160	1.201
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	53	55	56	57	59
11.020	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
12.010	01.10	Frais de route et de séjour.....	18	18	18	18	18
12.040	01.10	Frais de bureau.....	4	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

09.4 — Service de contrôle de la compta. des communes — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1	—	—	—	—
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	10	—	—	—	—
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	1	—	—	—	—
12.250	01.10	Frais généraux de fonctionnement	—	18	18	19	20
		Total de la section 09.4	1.143	1.198	1.226	1.254	1.298
		Section 09.5 — Administration des services de secours					
11.000	03.50	Traitements des fonctionnaires	2.254	2.916	—	—	—
11.010	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.279	3.324	—	—	—
11.020	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	34	13	—	—	—
11.030	03.50	Salaires des salariés occupés à titre permanent	706	744	—	—	—
11.040	03.50	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	—	—	—
11.100	03.50	Indemnités d'habillement	3	3	—	—	—
11.130	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	86	76	—	—	—
11.150	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	1	1	—	—	—
12.000	03.50	Indemnités pour services de tiers	170	199	—	—	—
12.001	03.50	Indemnités à allouer aux volontaires des services de secours. (Crédit non limitatif)	1.700	1.600	—	—	—
12.010	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice)	100	118	—	—	—
12.012	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	24	—	—	—	—
12.020	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	66	435	—	—	—
12.021	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Crédit sans distinction d'exercice)	118	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

09.5 — Administration des services de secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.022	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	235	—	—	—	—
12.030	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	327	—	—	—	—
12.040	03.50	Frais de bureau	23	—	—	—	—
12.050	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	270	—	—	—	—
12.060	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	—	—	—	—
12.070	03.50	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	—	—	—	—
12.080	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	248	—	—	—	—
12.081	03.40	Service médical: bâtiments: exploitation et entretien	11	—	—	—	—
12.100	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	676	—	—	—	—
12.110	03.50	Frais de contentieux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	—	—	—
12.120	03.50	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	144	446	—	—	—
12.125	03.40 03.50	Fonctionnement du site Internet et Helpdesk.....	127	—	—	—	—
12.130	03.50	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28	—	—	—	—
12.140	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	18	—	—	—	—
12.150	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	*	—	—	—	—
12.151	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile. (Crédit non limitatif).....	40	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

09.5 — Administration des services de secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.170	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	28	—	—	—	—
12.180	03.50	Acquisition de matériel didactique	36	—	—	—	—
12.190	03.50	Formation du personnel	135	120	—	—	—
12.200	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif)	35	—	—	—	—
12.260	03.50	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	1.357	—	—	—
12.270	03.50	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	945	—	—	—
12.300	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants. (Crédit sans distinction d'exercice)	37	3	—	—	—
12.310	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	125	126	—	—	—
12.320	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	443	480	—	—	—
12.321	03.50	Renouvellement du petit matériel dans le cadre des plans de pandémie	11	60	—	—	—
12.330	03.50	Indemnités pour frais de représentation	1	—	—	—	—
31.050	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	665	665	—	—	—
32.020	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif)	60	60	—	—	—
33.011	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurspompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	56	56	—	—	—
33.012	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	6	6	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

09.5 — Administration des services de secours — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.013	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	10	10	—	—	—
33.014	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours	2	2	—	—	—
35.040	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Séismologique Euro Méditéranéen)	1	1	—	—	—
35.060	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif)	*	*	—	—	—
41.001	13.90	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Services de secours	—	—	12.290	13.079	15.727
43.000	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif)	4.000	4.000	—	—	—
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	—	3	—	—	—
12.500	03.50	Indemnités pour services de tiers	2	—	—	—	—
12.510	03.50	Frais de route et de séjour	2	—	—	—	—
12.512	03.50	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	*	—	—	—
12.651	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile	*	—	—	—	—
12.810	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	—	1	—	—	—
32.520	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	2	4	—	—	—
		Total de la section 09.5	16.794	17.774	12.290	13.079	15.727
		Section 09.6 — Aménagement communal					
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers	1	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

09.6 — Aménagement communal

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.010	07.20	Frais de route et de séjour	3	—	—	—	—
12.040	07.20	Frais de bureau	12	—	—	—	—
12.120	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	7	—	—	—	—
12.140	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	24	—	—	—	—
12.190	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	6	—	—	—	—
12.250	07.20	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	47	53	54	56
43.001	07.20	"Prix d'urbanisme" à allouer au profit de communes ou d'autres promoteurs	30	30	30	30	30
43.010	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement général dans le cadre de la fusion des communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	110	35	—	—	—
		Total de la section 09.6	193	112	83	84	86
		Total du département 09	609.724	669.771	722.342	790.671	867.665

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		10 et 11 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE					
		Section 10.0 — Dépenses générales					
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	102	127	141	143	146
12.001	Divers codes	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	77	90	92	94	96
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	42	38	44	44	44
12.012	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	149	165	165	165	165
12.020	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5	10	10	10	11
12.080	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18	*	3	3	3
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études	—	75	75	75	35
12.130	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse: frais d'impression; frais pour droits d'auteur; acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.850	1.700	2.380	2.161	2.164
12.140	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	180	150	294	269	269
12.301	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement	20	23	27	28	28
12.302	Divers codes	Maison de l'Orientation: dépenses de fonctionnement.....	112	112	117	119	122
12.315	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	90	92	102	104	106
33.000	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.140	2.940	3.087	3.241	3.403

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.002	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique aux services téléinformatiques	650	650	650	650	650
33.010	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	13	9	9	9	9
33.011	04.00	Projets culturels dans les écoles et concours pédagogiques: conventions avec des associations	116	119	125	125	125
33.013	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	121	123	128	131	133
33.017	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	185	190	247	297	347
34.060	04.33 04.34	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	15	6	6	6	6
35.011	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	288	360	432	504
35.040	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46	—	—	—	—
35.060	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	58	58	59	60
41.010	04.33 04.34	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique	350	350	350	350	350
41.052	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.653	8.162	8.317	8.475	8.644
44.000	04.52	"Letzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	660	688	959	977	996
		Restants d'exercices antérieurs					
12.520	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1	—	—	—	—
		Total de la section 10.0	14.594	16.164	17.746	17.966	18.415

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation					
11.000	04.10	Traitements des fonctionnaires	1.755	1.975	2.023	2.069	2.142
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.020	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	5
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	27	28	28	29	30
11.100	04.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	2	2	2	2	2
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif)	3.995	4.323	4.335	4.392	4.200
		Total de la section 10.1	5.783	6.333	6.394	6.498	6.379
		Section 10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
11.000	04.01	Traitements des fonctionnaires	745	933	955	977	1.012
11.010	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.062	1.986	2.034	2.081	2.154
11.020	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	286	292	299	310
11.030	04.33 04.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	79	82	84	86	89
11.100	04.01	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.130	04.01	Institut de formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	239	284	290	298
11.131	04.01	Institut de formation continue: stage pédagogique ES/EST et insertion professionnelle EF - indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	318	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.2 — Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.132	04.01	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets; indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	413	219	223	227	234
12.040	04.01	Frais de bureau.....	13	13	14	14	14
12.080	04.01	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	80	190	300	308	315
12.190	04.01	Institut de formation continue: colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.248	1.243	1.326	1.354	1.393
12.191	04.01	Institut de formation continue: partie théorique du stage de la fonction de formateur d'adultes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	103	105	108
12.192	04.01	Institut de formation continue: travaux de conception en relation avec les stages pédagogiques des enseignants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	248	223	258	265
12.193	04..01	Institut de formation continue: insertion professionnelle des enseignant/e/s de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	202	205	210	216
12.195	04.01	Conseil scientifique: indemnités pour services de tiers.....	7	7	7	7	7
12.196	04.01	Accueil temporaire d'élèves à comportement difficile: projet-pilote d'une école spécialisée	50	50	52	54	55
12.300	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes.....	50	50	50	50	50
12.301	04.01	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.110	1.183	1.311	1.338	1.377
12.302	04.01	Agence pour le développement de la qualité scolaire: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	950	946	971	991	1.020
35.020	04.01	Contributions et cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	99	64	66	68	70
		Total de la section 10.2.....	7.266	8.359	8.502	8.715	8.987

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 10.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire					
11.000	04.10	Traitements des fonctionnaires	1.278	1.197	1.226	1.254	1.298
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	831	829	849	868	899
11.020	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	9	10	10	10	10
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.040	04.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	4	4	4	5	5
12.000	04.10	Indemnités pour services de tiers	91	96	99	100	102
12.002	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers	25	28	29	30	30
12.010	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	9	9	9	9	10
12.040	04.10	Frais de bureau	15	—	—	—	—
12.050	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	11	—	—	—	—
12.190	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	10	7	10	10	11
12.191	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	46	45	46	47	48
12.260	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	26	28	28	29
12.300	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique; frais divers	20	23	24	24	25
33.010	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	13	13	13	14	14
33.011	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	57	57	65	67	68
34.060	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements fondamental, secondaire et secondaire technique à l'étranger. (Crédit non limitatif)	130	135	165	180	195

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
34.061	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique au Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif)	4.824	4.849	5.125	5.400	5.676
		Total de la section 10.3	7.373	7.327	7.703	8.047	8.418
		Section 10.4 — Sports scolaires et périscolaires					
12.090	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	1.600	1.600	1.600	1.600
12.300	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique en dehors des heures de classe	40	—	—	—	—
33.010	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la L.A.S.E.L.	188	210	213	223	223
33.011	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la L.A.S.E.P.	70	308	330	330	330
33.013	Divers codes	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	4	4	4	4	4
33.014	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	198	—	—	—	—
		Total de la section 10.4	2.100	2.122	2.147	2.157	2.157
		Section 10.5 — Etablissements privés d'enseignement					
44.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.769	81.881	85.311	89.221	94.047
		Total de la section 10.5	77.769	81.881	85.311	89.221	94.047
		Section 10.6 — Service des restaurants scolaires					
11.000	04.10	Traitements des fonctionnaires	*	*	*	*	*
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	250	325	333	341	353
11.020	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.6 — Service des restaurants scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	2.896	3.685	3.774	3.860	3.996
11.040	04.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.060	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif)	122	110	112	113	116
11.100	04.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	17	16	16	17	17
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	8	7	7	7	7
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif)	4.102	6.150	6.311	7.869	7.997
		Total de la section 10.6	7.396	10.293	10.554	12.207	12.486
		Section 10.7 — Education différenciée					
11.000	04.52	Traitements des fonctionnaires	23.863	25.023	25.629	26.210	27.133
11.010	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	15.753	18.632	19.083	19.515	20.202
11.020	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	04.52	Salaires des salariés occupés à titre permanent	1.858	2.290	2.345	2.398	2.483
11.040	04.52	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.060	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	15	16	16	17
11.100	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	18	18	20	20	20
11.130	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	47	49	50	51
11.150	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	108	105	141	143	147
12.000	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	17	14	14	15	15
12.010	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	9	10	10	10	11

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.7 — Education différenciée

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.012	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	10	10	10	10	11
12.080	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien	650	—	—	—	—
12.090	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.246	—	—	—	—
12.100	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.014	—	—	—	—
12.160	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	1	—	—	—	—
12.170	04.52	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	40	—	—	—	—
12.190	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	159	150	163	166	169
12.252	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	90	95	99	100	102
12.253	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	75	77	79	80	82
12.255	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.256	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	93	95	98	100	102
12.257	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	40	38	41	42	42
12.258	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	75	78	80	82	83
12.260	04.52	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	41	42	43	44
12.261	04.52	Centre régional de Differdange-Fousbann: frais d'exploitation courants	73	72	75	76	78
12.262	04.52	Centre d'intégration scolaire et Centre d'observation: frais d'exploitation courants	23	43	44	45	46
12.264	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	40	40	41	42	43

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.7 — Education différenciée

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.265	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	92	93	96	97	99
12.267	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	78	78	80	81	83
12.269	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants	25	25	26	27	27
12.270	04.52	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	3.555	3.628	3.696	3.765
12.271	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	22	23	24	24	25
12.272	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	42	42	43	44	45
12.273	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	63	63	65	66	67
12.280	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement	18	18	16	17	17
12.282	04.52	Equipes multiprofessionnelles: dépenses de fonctionnement	165	165	169	173	176
12.283	04.52	Commission Médico-Psycho-Pédagogique Nationale: dépenses de fonctionnement	—	—	8	8	9
32.010	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des écoles spécialisées au Grand-Duché et à l'étranger	11	9	9	9	10
33.000	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	2	2	2	2	2
34.010	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	3	3	3	3	3
34.011	06.34	Contribution au placement d'enfants à besoins éducatifs spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.553	1.453	1.493	1.521	1.549

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.7 — Education différenciée

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
34.012	06.34	Contribution au placement d'enfants et d'adolescents orientés par des instances autres que la commission médico-psycho-pédagogique nationale vers des institutions étrangères. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	370	426	434	442
35.010	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée.....	16	16	16	16	17
41.050	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	490	490	501	513	525
44.004	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	54	54	55	56	57
44.007	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	986	1.026	1.258	1.282	1.306
44.009	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	384	384	404	412	419
		Total de la section 10.7	49.585	54.760	56.402	57.645	59.521
		Section 10.8 — Service de la formation des adultes					
11.000	04.30	Traitements des fonctionnaires	*	310	318	325	337
11.010	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.168	2.512	2.573	2.631	2.724
11.020	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	120	261	268	274	284
11.030	04.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	*	*	*	*
11.040	04.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.130	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	506	517	525	536	552
33.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours d'intérêt général: conventions avec les associations organisatrices.....	100	90	100	110	120
33.001	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours en langues luxembourgeoise, allemande, française, en littératie et en compétences de base digitales: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif).....	435	435	500	500	500

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.8 — Service de la formation des adultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.050	04.53	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service de la formation des adultes. (Crédit non limitatif)	74	—	—	—	—
43.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours d'intérêt général: conventions avec les communes organisatrices	65	55	60	60	60
43.001	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours en langues luxembourgeoise, allemande, française, en littératie et en compétences de base digitales: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif)	200	200	220	240	260
		Total de la section 10.8	3.668	4.381	4.564	4.677	4.836
		Section 10.9 — Inspectorat					
11.000	04.20	Traitements des fonctionnaires	3.142	3.558	3.644	3.727	3.858
11.010	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	476	529	542	554	573
11.020	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	17	18	18	18
11.131	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	71	71	73	74	76
11.132	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165	168	175	177	181
12.000	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	—	—	—	—
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	73	75	77	79	80
12.041	04.20	Frais de bureau	41	—	—	—	—
12.050	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	36	—	—	—	—
12.080	04.20	Bâtiments: exploitation et entretien	38	—	—	—	—
12.090	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10.9 — Inspectorat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.100	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	—	—	—	—
12.260	04.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	78	84	86	87
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	113	154	157	160
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	11	1	—	—	—
		Total de la section 10.9.....	4.151	4.610	4.766	4.872	5.034
		Section 11.0 — Enseignement fondamental					
11.000	04.20	Traitements des fonctionnaires.....	441.334	455.502	466.530	477.107	493.905
11.010	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	63.882	63.904	65.450	66.934	69.290
11.020	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	12.463	13.566	13.895	14.210	14.710
11.030	04.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	302	*	*	*	*
11.040	04.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	04.20	Indemnités d'habillement.....	1	—	—	—	—
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	104	100	102	104	106
11.132	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	631	630	658	667	683
11.133	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.904	4.983	5.211	5.286	5.408
11.134	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage du cycle 1 aux cycles 2-4 et inversément de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.000	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	15	15	15	15	16
12.001	08.50	Enseignement religieux: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.530	12.987	13.230	13.421	13.729
12.002	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	53	56	56	58
12.003	04.20	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage du cycle 1 aux cycles 2-4 et inversément de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	55	56	67	68	69
12.090	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.100	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études	—	25	—	—	30
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	*	*	*	*
12.303	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	4	4	4	5	5
12.304	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la commission scolaire nationale: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	10	—	—	—	—
12.305	04.20	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	161	164	167
32.020	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	04.00	Manifestations de la jeunesse; rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	3	3	3	3	3
33.001	04.00	Participation de l'État aux frais du centre de documentation et d'animation interculturelles-ikl (C.D.A.I.C.)	9	9	9	9	9

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.003	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	52	52	54	55	56
33.004	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	5	5	5	5	5
33.005	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	3	3	3	3	3
41.050	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif)	183	187	192	196	201
42.000	04.20	Frais d'affiliation au Centre commun de la sécurité sociale pour les candidats briguant l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental pendant le stage préparatoire afin de bénéficier de l'assurance-accidents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	9	9	10
43.000	04.20	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.585	6.752	3.446	2.097	2.145
43.001	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.002	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1.268	1.302	1.326	1.351
43.006	04.20	Prix attribués dans le cadre du Schoulsportdag sur le plan communal	5	5	5	5	5
43.008	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	230	236	241	245
43.010	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	9	15	—	—	—
43.501	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	637	—	—	—	—
		Total de la section 11.0	545.152	560.511	570.643	581.988	602.209

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.1 — Enseignement second. et enseign. second. techn. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 11.1 — Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique					
11.000	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires	396.001	420.951	431.143	440.918	456.442
11.010	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	70.565	74.546	76.350	78.081	80.830
11.020	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	13.272	22.337	22.878	23.396	24.220
11.030	04.33 04.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	20.578	21.416	21.935	22.433	23.222
11.040	04.33 04.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	577	396	406	415	430
11.100	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	132	160	220	224	228
11.130	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.393	2.888	3.044	3.088	3.158
11.132	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.580	20.184	22.160	19.354	19.155
11.150	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.000	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	360	394	400	409
12.010	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	150	150	154	157	160
12.090	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132	—	160	228	228
12.100	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.168	—	1.172	1.172	1.172
12.190	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	10	5	11	11	11
12.270	04.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	1.304	1.332	1.400	1.400
12.300	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	20	20	21	21	22

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.1 — Enseignement second. et enseign. second. techn. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.309	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique: frais d'alimentation et frais connexes	3	3	3	3	3
12.312	04.20	Structure scolaire pour élèves à troubles comportementaux: frais de fonctionnement et frais divers. (Crédit non limitatif)	30	—	—	—	—
24.000	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	25	24	15	15
32.010	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	1.442	1.500	1.537	1.575
33.000	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	21	21	21	21	21
33.001	04.33	Convention avec la Conférence nationale des élèves	55	—	—	—	—
35.010	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	398	433	406	418	431
41.010	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	617	*	—	—	—
41.050	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	216	—	—	—	—
41.051	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	700	—	—	—	—
41.052	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	250	—	—	—	—
41.053	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	127	—	—	—	—
41.054	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	220	—	—	—	—
41.055	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	207	—	—	—	—
41.056	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	194	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.1 — Enseignement second. et enseign. second. techn. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.057	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette	313	—	—	—	—
41.058	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	648	—	—	—	—
41.059	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck	600	—	—	—	—
41.060	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	700	—	—	—	—
41.061	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	500	—	—	—	—
41.062	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck	800	—	—	—	—
41.063	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord.	500	—	—	—	—
41.064	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	351	—	—	—	—
41.065	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	531	—	—	—	—
41.066	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	450	—	—	—	—
41.067	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	377	—	—	—	—
41.068	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange	950	—	—	—	—
41.069	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Nic. Biever de Dudelange	700	—	—	—	—
41.070	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion"	136	—	—	—	—
41.071	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	418	—	—	—	—
41.072	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	950	—	—	—	—
41.073	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Josy Barthel à Mamer	522	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.1 — Enseignement second. et enseign. second. techn. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.074	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	390	—	—	—	—
41.075	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Atert-Lycée à Redange	900	—	—	—	—
41.076	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Ermesinde	200	—	—	—	—
41.077	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	200	—	—	—	—
41.078	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée	450	—	—	—	—
41.079	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Uelzecht-Lycée	320	—	—	—	—
41.080	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des installations communes des différents établissements scolaires du Campus Geesseknäppchen	1.942	—	—	—	—
41.081	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école de la 2e chance	304	—	—	—	—
41.082	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée Bel-Val	850	—	—	—	—
41.083	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Sportlycée	220	—	—	—	—
41.084	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lënster Lycée	200	—	—	—	—
41.085	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique	—	15.731	16.030	16.334	16.661
		Restants d'exercices antérieurs					
41.510	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	394	—	—	—	—
		Total de la section 11.1	548.013	582.373	599.362	609.625	629.793
		Section 11.2 — Institut national des langues					
11.000	04.34	Traitements des fonctionnaires	748	3.336	3.417	3.494	3.617
11.010	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	6.091	6.083	6.230	6.372	6.596

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.2 — Institut national des langues

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.020	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	176	664	680	696	720
11.030	04.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	389	412	422	432	447
11.040	04.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	04.53	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
11.130	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	57	68	69	70	72
		Total de la section 11.2	7.463	10.566	10.822	11.066	11.455
		Section 11.3 — Service de la formation professionnelle					
11.000	04.34	Traitements des fonctionnaires	3.182	3.341	3.422	3.500	3.623
11.010	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	8.462	9.223	9.446	9.660	10.000
11.020	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	89	80	80	84	87
11.030	04.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	598	631	646	661	684
11.040	04.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.060	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	273	314	330	348	369
11.100	04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
11.130	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.060	938	960	986	1.021
11.150	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	338	503	511	522	537
12.000	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	807	1.275	1.304	1.339	1.387
12.001	04.34	Indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	495	459	467	476	490

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.305	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	200	421	431	442
32.010	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45.000	40.000	13.750	12.469	11.156
32.011	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	439	437	557	568	585
32.020	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.600	5.378	5.467	5.580	5.744
32.021	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.736	3.237	3.291	3.359	3.457
33.001	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.002	04.00	Participation financière à l'a.s.b.l. OLAP	40	—	—	—	—
33.005	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	75	78	84	85	88
34.050	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	10	11	11
34.051	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	762	860	878	904
34.052	13.90	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif).....	—	4.814	4.815	4.815	4.815
41.000	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	30	—	—	—	—
41.001	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers.....	962	1.012	1.037	1.063	1.090

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.002	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	942	1.036	1.134	1.157	1.191
41.003	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	50	—	—	—	—
41.004	04.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat de LUXSKILLS générés dans le chef de la Chambre des Métiers	51	51	53	54	56
41.005	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des Métiers dans le cadre du brevet de maîtrise	50	50	113	116	118
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	1.902	2.025	2.035	2.214	2.378
41.050	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif)	2.565	2.865	2.931	2.998	3.067
		Restants d'exercices antérieurs					
41.502	04.50	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	—	90	—	—	—
		Total de la section 11.3	75.750	78.802	53.728	53.379	53.303
		Section 11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
10.000	06.36	Dotation au profit de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	246	245	265	245	280
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	1	—	—	—	—
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers.	2	—	—	—	—
12.010	06.36	Frais de route et de séjour	5	—	—	—	—
12.012	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	16	—	—	—	—
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4	—	—	—	—
12.040	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	4	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.100	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	51	52	53	54
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études	78	—	—	—	—
12.123	06.32	Frais d'audit dans le domaine de la Jeunesse	10	10	10	10	10
12.124	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	253	*	*	*	*
12.141	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique enfance et jeunesse	12	—	—	—	—
12.300	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses.....	61	62	62	62	62
12.301	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; dépenses diverses.....	1	—	—	—	—
12.310	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	170	*	*	*	*
31.040	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures privées dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	87.000	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes	4.037	12.337	14.297	15.104	16.090
33.001	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	889	932	1.048	1.073	1.110
33.002	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse : solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pû être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.328	2.841	—	—	—
33.003	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	8.427	9.037	10.549	11.241	12.282

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.007	06.36	Participation de l'Etat à des frais spécifiques liés à des mesures d'aide à l'enfance et à la famille.....	1.114	1.175	1.545	1.599	1.633
33.008	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.548	1.989	2.228	2.270	2.316
33.010	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique	8	—	—	—	—
33.011	06.32	Education bilingue pour la petite enfance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
33.014	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées.....	8	3	8	8	8
33.015	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique.....	75	—	—	—	—
33.021	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services pour jeunes conventionnés.....	7.953	—	—	—	—
33.022	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	87	90	95	95	95
33.026	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	103	116	116	116	116
33.029	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	5	—	—	—	—
33.032	06.32	Participation de l'Etat aux frais de formation continue et de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	*	*	*	*
33.033	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'intervention d'interprètes ..	—	—	11	11	12
33.034	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes.....	200	200	213	224	237
33.036	06.32	Participation de l'Etat aux frais de structures reconnues comme prestataires du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	549	*	*	*	*
33.037	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures en place dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.331	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.038	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.343	*	*	*	*
33.040	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.041	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions.....	6.878	6.844	7.784	7.964	8.244
34.091	06.32	Subventions diverses aux ménages dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	*	*	*	*
35.060	06.36	Contributions à des organismes internationaux	24	—	—	—	—
41.000	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse.....	449	419	449	449	449
42.000	06.32	Dotation de la CNPF, future "Zukunftskeess", au titre de la participation de l'Etat au financement du "chèque-service accueil". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	278.402	319.875	340.405	366.200
43.000	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse" et de projets de participation des jeunes au niveau local.....	40	40	40	40	40
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	100	100	103	106	109
43.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	68.283	*	*	*	*
43.020	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	*	*	*	*
		Restants d'exercices antérieurs					
33.500	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes	—	1.425	—	—	—
		Total de la section 11.4	295.206	316.320	358.751	381.075	409.346

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 11.5 — Maisons d'enfants de l'Etat					
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires	4.461	4.674	4.787	4.896	5.068
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.375	1.477	1.513	1.547	1.602
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	15	16	16	17	17
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent	454	458	469	480	496
11.040	06.32	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	2	3	3	3
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	50	40	41	42	42
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	90	92	94	96	98
12.010	06.32	Frais de route et de séjour	20	—	—	—	—
12.030	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1	—	—	—	—
12.080	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	103	—	—	—	—
12.090	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	3	—	—	—	—
12.100	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	32	—	—	—	—
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études	10	—	—	—	—
12.150	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	92	93	95
12.190	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	8	—	—	—	—
12.250	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	509	512	548	559	570
12.251	06.32	Service National "Treffpunkt": frais d'exploitation, dépenses diverses	150	257	286	292	298
12.252	06.32	Mise en place d'un Foyer d'hébergement orthopédagogique	2	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.5 — Maisons d'enfants de l'Etat — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.253	06.32	Ecole orthopédagogique: Frais d'exploitation, dépenses diverses	2	—	—	—	—
12.254	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la colllaboration avec les professionels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses	—	17	17	18	18
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	139	150	153	156
34.010	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	11	11	11	11	12
		Total de la section 11.5	7.386	7.785	8.028	8.205	8.475
		Section 11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires	4.400	4.478	4.587	4.691	4.856
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.309	4.183	4.284	4.381	4.535
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4	4	4	4	4
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent	555	596	610	624	646
11.040	06.32	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	23	12	12	12	12
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	24	21	23	23	24
11.131	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	1	*	1	1	1
11.300	06.33	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales d'agents détachés auprès de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63	—	—	—	—
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	20	20	20	21	21
12.001	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'encouragement	25	20	20	21	21

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.002	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	47	45	48	49	50
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	10	8	10	10	11
12.030	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	4	—	—	—	—
12.040	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de documentation	18	—	—	—	—
12.041	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	1	—	—	—	—
12.080	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	459	—	—	—	—
12.100	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	34	—	—	—	—
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études	35	35	78	80	81
12.150	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	—	—	—	—
12.210	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif)	196	200	204	208	212
12.250	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	145	—	—	—	—
12.251	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig: frais d'exploitation et frais divers	116	—	—	—	—
12.252	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	14	14	14	15	15
12.253	06.32	Centre socio-éducatif Unité fermée pour mineurs: frais d'exploitation et frais divers	35	—	—	—	—
12.254	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers	—	318	324	330	337
12.260	06.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	119	20	20	20
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	493	654	666	680

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.300	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	70	75	77	79	80
12.301	06.32	Surveillance des installations techniques du Centre socio-éducatif de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10	—	—	—
12.310	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
34.010	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat	10	—	—	—	—
34.090	13.90	Transport des élèves des centres socio-éducatifs de Dreiborn et de Schrassig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	367	1.100	1.100	1.100
41.010	06.32	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales d'agents détachés auprès de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	67	69	70	73
		Restants d'exercices antérieurs					
12.600	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	1	—	—	—	—
		Total de la section 11.6	9.719	11.085	12.161	12.406	12.780
		Section 11.7 — Office national de l'enfance					
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires	797	775	794	812	840
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	63	74	76	77	80
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	19	5	5	5	5
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent	*	—	—	—	—
11.040	13.90	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
12.110	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	*	1	1	1

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.7 — Office national de l'enfance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	—	454	470	483	501
12.125	06.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique	35	—	—	—	—
12.150	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif)	1	*	1	1	1
12.250	06.32	Frais d'exploitation courants	78	60	89	91	92
33.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.304	43.521	44.601	45.612	47.230
33.008	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.510	2.014	2.429	2.464	2.520
33.009	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.900	16.312	19.111	19.386	19.831
33.010	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits mensuels définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 au point 15	2.750	2.430	2.494	2.542	2.613
34.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	6.175	7.367	8.151	9.033
34.012	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.940	8.500	9.182	9.354	9.529
		Total de la section 11.7	73.399	80.319	86.618	88.980	92.278
		Section 11.8 — Service national de la jeunesse					
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires	907	955	978	1.000	1.035
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.561	2.826	2.894	2.960	3.064
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	45	48	49	50	52
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent	347	384	394	403	417

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.8 — Service national de la jeunesse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.040	06.32	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	1	2	2	2
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	15	15	16	16	16
12.300	06.32	Mesures dans le cadre de la mise en oeuvre de la Garantie pour la jeunesse	—	250	255	260	265
33.010	06.32	Participation aux frais des projets "assurance qualité" et des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice)	—	140	143	145	148
33.022	06.32	Participation aux frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: soutien aux organismes intermédiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	150	153	156	159
33.023	06.32	Soutien aux organisations bénévoles: remboursement de frais d'assurances	45	—	—	—	—
34.010	06.32	Frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: allocations aux bénéficiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.230	2.254	2.287	2.342
34.012	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation	25	20	20	21	21
34.061	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	330	329	342	347	356
41.050	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse	3.425	5.450	5.554	5.659	5.772
		Total de la section 11.8	10.401	12.798	13.052	13.305	13.649
		Total du département 10 et 11	1.752.173	1.856.789	1.917.254	1.972.032	2.053.569

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		12 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION					
		Section 12.0 — Famille et Intégration					
10.001	06.36	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	83	87	90	95	100
11.131	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	4	4	4
11.300	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	131	137	142	147	152
12.001	06.36	Indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	3
12.010	06.36	Frais de route et de séjour	15	15	15	15	15
12.012	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	39	39	39	39	39
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	8
12.040	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	17	—	—	—	—
12.080	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	14	15	15	16	16
12.121	06.20	Frais d'experts et d'études; Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.122	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.123	06.36	Frais d'experts et d'études	144	50	50	50	50
12.140	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	—	65	66	67	68
12.141	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	—	36	—	9	30

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.190	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	1	1	1	1
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	49	26	27	28
12.300	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; dépenses diverses.....	19	—	—	—	—
12.306	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers.....	22	22	23	24	24
12.311	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.....	—	2	2	2	2
12.312	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	—	19	19	20	20
12.321	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
12.331	06.33	Institut de Gérontologie - Lëtzebuerger Senioren-Academie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses.....	—	47	47	47	47
12.332	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	35	35	35	35
12.333	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses.....	—	12	12	12	12
12.350	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	6	6	6	6
12.390	06.36	Participation de l'Union européenne à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010); remboursement intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	—	4.351	4.469	4.537	4.640
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	208	257	276	281	287
33.002	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pû être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.172	5.300	6.000	6.300	6.600
33.003	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.266	1.282	1.328	1.370	1.425
33.005	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
33.010	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique	68	68	70	70	70
33.030	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées se rapportant aux exercices 2012 et antérieurs, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organistation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	—	—	—
33.031	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	—	53.189	55.914	58.180	61.350
33.040	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes, de centres médico-sociaux, d'initiatives de travail social communautaire, aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	—	13.222	14.211	14.670	15.437

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.041	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	95	97	99	101
33.050	06.33	Participation de l'Etat aux frais du projet "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	300	311	321	330
33.051	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	—	7.030	7.599	7.931	8.222
33.052	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	2.213	2.213	2.213	2.213
33.053	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	—	16	16	16	16
33.054	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	—	68	68	68	68
33.055	06.33	Participation de l'Etat à la mise en place d'un plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	23	23	23	23
33.056	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	450	450	450	450
33.057	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	73	275	275	275
34.010	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	80	80	80	80
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	1	1	1
34.013	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	150	150	150	150

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
34.014	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	317	323	329	336
34.090	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif).....	—	5	5	5	5
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	50	13	105	13	13
43.000	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	—	—
43.001	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	—	—
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	—	893	1.124	1.153	1.183
43.003	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior"	—	20	25	25	25
43.020	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	450	450	450	450
43.040	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	8.500	9.200	9.450	9.800
43.041	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	—	322	336	349	359
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.623	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55	—	—	—	—
		Total de la section 12.0	7.314	99.334	105.720	109.431	114.566

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 12.1 — Service d'action socio-familiale.Enfants et adultes					
12.140	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	75	—	—	—	—
12.302	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.	2	—	—	—	—
12.320	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	5	—	—	—	—
12.341	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	4	—	—	—	—
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	4.382	—	—	—	—
33.006	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	9.766	—	—	—	—
33.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif)	2.346	—	—	—	—
33.017	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	289	—	—	—	—
33.019	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	200	—	—	—	—
33.030	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées se rapportant aux exercices 2012 et antérieurs, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organistation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
33.031	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées.....	49.791	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.1 — Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
34.090	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif)	2	—	—	—	—
43.004	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes	646	—	—	—	—
		Total de la section 12.1	67.507	—	—	—	—
		Section 12.2 — Solidarité					
11.130	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	*	—	—	—	—
11.131	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	1	—	—	—	—
12.000	06.20	Indemnités pour services de tiers	*	—	—	—	—
12.001	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	1	—	—	—	—
12.120	06.20	Frais d'experts et d'études; Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
12.121	06.20	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'exclusion sociale	2	—	—	—	—
12.300	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement; indemnités; frais de publication; dépenses diverses	5	—	—	—	—
12.301	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.350	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	—	—	—	—
33.000	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.2 — Solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.001	06.20	Participation de l'Etat aux frais de la mise en oeuvre de la Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	203	—	—	—	—
34.010	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	—	—	—	—
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
34.013	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	—	—	—	—
34.014	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	—	—	—	—
43.000	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
43.001	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
43.002	06.20	Participation de l'Etat aux frais de la mise en oeuvre de la Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	221	—	—	—	—
43.020	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	—	—	—	—
43.040	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.500	—	—	—	—
		Total de la section 12.2	9.913	—	—	—	—
		Section 12.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration					
11.000	06.36	Traitements des fonctionnaires	1.507	1.479	1.515	1.549	1.604
11.010	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.869	2.118	2.169	2.218	2.296

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.3 — Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.020	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	8	8	8	8	8
11.030	06.36	Salaires des salariés occupés à titre permanent	342	291	298	304	315
11.040	06.36	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	06.36	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	1	1	1	1	1
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	7	7	7	7	7
12.010	06.36	Frais de route et de séjour	5	5	5	5	5
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	50	45	46	47	48
12.040	06.36	Frais de bureau	29	—	—	—	—
12.080	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	—	—	—	—
12.081	06.36	Bâtiment OLAI: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	—	—	—	—
12.090	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	62	—	—	—	—
12.100	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	789	—	—	—	—
12.120	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif)	150	100	100	150	100
12.140	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	12	—	—	—	—
12.170	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs immigration et réfugiés	200	—	—	—	—
12.190	06.36	Conseil National pour étrangers: organisation de conférences	15	15	15	16	16
12.193	06.36	Plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations	130	376	380	385	390

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.3 — Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.194	06.36	Mise en oeuvre du contrat d'accueil et d'intégration. (Crédit non limitatif)	176	176	200	220	240
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	41	41	42	43
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.266	3.329	3.393	3.462
12.300	06.36	Frais de formation	2	5	5	5	5
12.301	06.36	Part nationale relative aux projets réalisés dans le cadre du programme communautaire concernant la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.302	06.36	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration et foyers d'accueil pour demandeurs de protection internationale: service de gardiennage. (Crédit non limitatif)	3.574	4.763	5.200	5.752	5.867
33.010	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers; subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale; subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	90	135	135	135	135
33.011	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	45	—	—	—	—
33.012	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.700	12.900	12.900	12.900	12.900
33.013	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir les échanges entre étrangers et luxembourgeois et de promouvoir des mesures d'action sociales en faveur de l'intégration des étrangers respectivement la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	1.949	2.218	2.568	2.646	2.761

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.3 — Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.017	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre les discriminations ainsi que dans le cadre du Fonds social européen, du Fonds Européen pour réfugiés, du Fonds européen d'intégration, du Fonds Asile et Migration et du Réseau européen des migrations; participation de l'Etat à des associations, institutions et établissements publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales en matière d'intégration; participation de l'Etat à l'élaboration et à la réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt de ressotissants communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	740	570	452	392	392
33.018	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations développant / réalisant des projets interculturels.....	87	87	87	87	87
33.019	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations, Institutions et établissements publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre du plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations. (Crédit non limitatif).....	82	—	—	—	—
33.020	06.36	Participation de l'Etat à l'élaboration et à la réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt de ressortissants communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	—	—	—	—
34.010	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	1.000	100	100	100	100
43.000	06.36	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des étrangers	300	300	334	354	349
		Restants d'exercices antérieurs					
12.630	13.90	Frais d'expert, d'études et de traduction	—	9	—	—	—
12.670	13.90	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	—	3	—	—	—
		Total de la section 12.3.....	25.661	29.068	29.946	30.768	31.183
		Section 12.4 — Fonds national de solidarité					
11.000	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics.....	3.137	3.303	3.383	3.460	3.582

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.010	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	999	1.021	1.046	1.070	1.107
11.020	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	13	13	13	13	14
12.080	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments.....	115	103	106	108	110
12.100	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	865	865	865	865	865
12.110	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	115	135	142	149	156
12.250	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	452	472	487	502	517
12.300	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	72	69	72	72	72
12.310	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.023	1.117	1.268	1.287	1.316
34.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	149.582	147.852	153.062	157.885	169.404
34.011	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	295	252	221	195	172
34.013	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif).....	1.893	2.039	2.172	2.307	2.486

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
34.014	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	33.668	33.307	33.578	33.868	34.159
34.015	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.211	8.482	8.649	8.784	8.987
34.016	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	41.899	40.308	44.949	48.583	52.935
42.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	64.146	58.623	57.865	58.104	58.604
		Restants d'exercices antérieurs					
12.750	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	34	21	—	—	—
		Total de la section 12.4	306.517	297.981	307.876	317.250	334.484
		Section 12.5 — Caisse nationale des prestations familiales					
11.000	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics.....	5.530	5.543	5.677	5.806	6.010
11.010	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	3.171	3.494	3.578	3.659	3.788
11.020	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	10	10	10	10	11
12.070	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	816	893	823	825	828

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.5 — Caisse nationale des prestations familiales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	543	539	564	581	619
12.090	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	1.195	1.196	1.200	1.300	1.300
12.110	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	109	160	160	165	170
12.250	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	1.312	1.259	1.147	1.010	921
12.310	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.397	3.541	3.637	3.705	3.774
41.010	06.13	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics	115	88	50	30	5
42.000	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	316.825	*	*	*	*
42.001	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.028	*	*	*	*
42.002	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.770	*	*	*	*
42.003	06.13	Dotation de la CNPF, future "Zukunftskeess", au titre de la participation de l'Etat au financement des prestations familiales et autres mesures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	991.878	959.174	939.207	926.108
42.004	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.917	*	*	*	*
42.005	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.620	*	*	*	*
42.006	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235.877	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.5 — Caisse nationale des prestations familiales — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
42.007	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	71.106	*	*	*	*
42.008	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58.481	*	*	*	*
42.009	06.13	Prise en charge par l'Etat du boni pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	217.303	*	*	*	*
42.011	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.759	*	*	*	*
		Total de la section 12.5	1.044.885	1.008.601	976.020	956.298	943.534
		Section 12.6 — Service d'action socio-familiale.Personnes âgées					
12.140	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	25	—	—	—	—
12.301	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	25	—	—	—	—
12.302	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	—	—	—	—
12.303	06.33	Lëtzebuerger Senioren-Academie:frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	22	—	—	—	—
12.305	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses.....	12	—	—	—	—
33.001	06.33	Participation de l'Etat aux frais du projet "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	264	—	—	—	—
33.010	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	6.864	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.6 — Serv. d'action socio-familiale.- Personnes âgées — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.013	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.213	—	—	—	—
33.014	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	16	—	—	—	—
33.015	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	68	—	—	—	—
33.016	06.33	Participation de l'Etat à la mise en place d'un plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23	—	—	—	—
33.019	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	450	—	—	—	—
33.020	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	—	—	—	—
43.000	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior"	20	—	—	—	—
43.040	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	314	—	—	—	—
		Total de la section 12.6	10.599	—	—	—	—
		Section 12.7 — Service national d'action sociale					
11.000	06.20	Traitements des fonctionnaires	875	938	960	982	1.017
11.010	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	369	392	401	411	425
11.020	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	06.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	18	19	19	20	21
11.040	06.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.7 — Service national d'action sociale — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.100	06.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.010	06.20	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.040	06.20	Frais de bureau	1	—	—	—	—
12.050	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	*	—	—	—	—
12.110	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.120	06.20	Frais d'experts et d'études	2	2	2	2	2
12.150	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.170	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1	—	—	—	—
12.260	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	2	2	2	2
12.310	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non limitatif)	139	166	178	182	185
33.000	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	3.110	3.278	3.472	3.580	3.721
		Total de la section 12.7	4.519	4.801	5.040	5.183	5.377
		Section 12.8 — Grande Région					
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	2	2	2	2	2
12.040	07.20	Frais de bureau	1	2	2	2	2
12.080	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	59	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

12.8 — Grande Région

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.120	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.320	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région.....	50	50	50	50	50
35.065	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	171	166	166	166	166
		Total de la section 12.8.....	282	219	220	220	220
		Total du département 12.....	1.477.198	1.440.004	1.424.822	1.419.150	1.429.364

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		13 — MINISTERE DES SPORTS					
		Section 13.0 — Sports.- Dépenses générales					
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	168	299	307	313	325
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	5
11.130	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	6	6	6	6	6
11.131	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	64	64	66	66	68
11.132	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.133	Divers codes	Sportlycée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	87	105	115	128
11.134	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	1	1	1	1
12.000	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	3
12.001	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	748	766	781	794	810
12.002	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	12	12	12	12	12
12.003	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	1	1	1	1
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	10	8	8	8	8
12.012	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	35	36	57	38	50
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10	10	10	10	10
12.040	08.30	Frais de bureau	26	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.050	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	*	—	—	—	—
12.080	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	—	—	—	—
12.090	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.100	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59	—	—	—	—
12.120	08.30	Frais d'experts et d'études	29	15	53	63	63
12.160	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	187	193	200	206	208
12.191	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	2	2	2	2	2
12.200	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif)	208	154	178	178	178
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	26	27	27	27
12.270	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	80	85	84	85
12.300	08.30	Trophée national et autres distinctions	10	10	10	11	10
12.301	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	2	—	2	2	2
12.302	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	34	42	38	38	46
12.304	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	5	5	6	6	6
12.310	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: dépenses diverses	80	76	76	76	76
12.320	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	5	5	5	5	5

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.330	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	7	5	5	5	5
12.340	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	10	10	10	10	10
12.360	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	68	71	74	74	74
12.361	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	80	80	80	80	80
12.363	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen - méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	130	110	90	90	90
12.364	08.30	Participation du Luxembourg aux 7es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	—	—	—	59	—
24.000	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	7	7	7	7
32.020	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	380	296	392	296
33.010	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	630	715	715	740	815
33.011	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	70	70	70	70	70
33.012	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	85	—	—	—	—
33.013	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées	1.281	2.588	2.658	2.711	2.763
33.014	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite	513	513	513	513	513
33.016	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport	150	150	150	150	150
33.017	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses	60	145	150	150	150

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.018	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	240	229	232	235
33.019	08.30	Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg en 2013: solde	—	100	—	—	—
33.020	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques, aux paralympics et aux jeux européens	462	510	620	420	470
33.021	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées.....	630	630	667	687	708
33.022	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat	1.389	—	—	—	—
33.023	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	151	157	165	158	163
33.024	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball	61	49	49	49	49
33.026	08.30	Contribution aux frais de personnel du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	95	303	311	317	323
33.027	08.30	Participation aux frais de stages des centres de formation fédéraux organisés au parc Hosingen	22	22	22	22	22
35.031	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	11	12	12	13	13
35.060	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19	19	19	35	19
41.010	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	100	100	130	130	130
41.011	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	52	54	63	64	65

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.050	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	120	115	115	115	115
41.051	Divers codes	Dotation dans l'intérêt du Sportlycée: participation du Ministère des Sports	82	82	86	88	91
41.052	Divers codes	Sportlycée: indemnisation des intervenants tiers. (Crédit non limitatif)	246	246	249	249	249
43.000	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux.. (Crédit sans distinction d'exercice)	140	172	175	175	175
43.020	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO. (Crédit sans distinction d'exercice)	32	—	—	—	—
		Total de la section 13.0	9.061	9.559	9.773	9.877	9.986
		Section 13.1 — Institut national des sports					
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	327	337	346	353	366
11.010	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	256	264	270	276	286
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	11	11	11	12	12
11.030	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent	980	1.048	1.073	1.098	1.136
11.040	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
11.130	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	4	4	4	4	4
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*	*	*	*	*
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5	6	6	6	6
12.040	08.30	Frais de bureau	1	—	—	—	—
12.050	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	4	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

13.1 — Institut national des sports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.080	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	155	159	163	166	169
12.210	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif)	120	119	122	122	124
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	5	5	5	5
12.300	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	28	28	29	29	30
		Total de la section 13.1	1.894	1.985	2.032	2.074	2.142
		Section 13.2 — Centre national sportif et culturel					
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	389	311	319	326	337
11.010	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	72	74	76	78	80
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent	64	66	68	69	72
11.040	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
41.010	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif)	6.496	6.593	6.746	6.985	7.376
		Total de la section 13.2	7.021	7.045	7.208	7.458	7.866
		Section 13.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports					
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	314	327	334	342	354
11.010	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	5
11.030	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.040	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.3 — Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.130	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	81	88	89	90	92
41.050	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports.....	170	145	148	150	153
		Total de la section 13.3.....	570	564	576	588	605
		Total du département 13.....	18.546	19.153	19.589	19.997	20.599

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		14 — MINISTERE DE LA SANTE					
		Section 14.0 — Ministère de la santé					
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	58	58	58	60	62
11.132	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	3	—	—	—	—
12.000	05.00	Indemnités pour services de tiers	12	13	14	14	15
12.003	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la règlementation communautaire. (Crédit non limitatif)	440	462	470	477	488
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	6	5	5	5	5
12.012	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	100	100	110	110	110
12.015	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.020	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4	4	4	4	4
12.040	05.00	Ministère de la santé: frais de bureau	11	—	—	—	—
12.042	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif)	12	11	12	13	14
12.043	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	9	9	40	10	10
12.044	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	44	45	50	52	55
12.045	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi sur le droit de mourir en dignité: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif)	2	2	3	3	3

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.0 — Ministère de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.046	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais liés à l'obligation de mettre en oeuvre la collecte électronique continue des données pour l'EFSA conformément aux art. 23 et 33 du Règlement CE n° 178/2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	—	—	—	—
12.050	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	*	—	—	—	—
12.080	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	247	230	236	241	245
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études	—	117	—	—	—
12.122	05.22	Mise en oeuvre de la réforme du système de soins de santé et planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	95	115	120	125	130
12.123	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	180	250	250
12.125	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle. (Crédit non limitatif).....	*	—	*	*	*
12.126	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif).....	15	15	5	5	15
12.127	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.070	1.920	2.115	2.165	2.115
12.151	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	17	13	13	14	14
12.153	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	45	50	50	50
12.190	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	18	18	19	20	21
12.250	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes et des médecins pédiatres: frais de fonctionnement et indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.152	3.381	3.423	3.463	3.522

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.0 — Ministère de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.260	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	11	11	11	11
12.320	05.00	Distinction honorifique pour les donneurs de sang bénévoles: dépenses diverses	23	16	16	16	16
12.342	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	1	—	—	—	—
12.345	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	100	400	400	400
31.012	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	85	85	96	99	103
31.031	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	5	5	5	5	5
31.032	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS	35	35	36	37	38
31.050	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.200	2.431	2.478	2.512	2.568
31.052	04.50	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par des médecins-généralistes lors de l'installation de cabinets de groupe dans une région non urbaine. (Crédit non limitatif)	1	*	*	*	*
33.001	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	566	593	583	598	613
33.002	05.10	Participation aux frais de fonctionnement du laboratoire de rétrovirologie auprès du CRP-Santé	394	406	428	445	465
33.003	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	90	90	93	95	98
33.004	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue	65	65	65	65	65
33.005	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	15	14	14	14	14

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.0 — Ministère de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.006	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue.	5	5	5	5	5
33.008	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	770	697	743	670	778
33.009	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du dos	140	130	140	150	160
33.011	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	5	5	5	5	5
33.012	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	24	21	21	21	21
33.013	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	74	74	74	74	74
33.014	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	7.378	7.755	8.181	8.397	8.702
33.015	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	11.077	12.276	12.834	13.177	13.659
33.016	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	45	45	46	47	48
33.017	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	12.335	12.736	13.306	13.663	14.164
33.018	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	20	20	20	20	20
33.019	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé	83	83	83	83	83
33.020	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médicosocial ...	30	27	27	27	27
33.021	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif)	4.951	4.966	5.108	5.243	5.433
33.022	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession.....	75	77	79	83	87
33.023	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978	—	2.167	2.233	2.298	2.383

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.0 — Ministère de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.024	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	155	166	175	183
33.025	05.00	Projet-pilote "Douleurs chroniques": subside. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	145	—	—	—
34.011	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	900	1.000	1.000	1.000
34.012	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	—	—	—
34.060	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides.....	2	2	2	2	2
34.061	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	277	277	350	350	350
34.062	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale. (Crédit non limitatif).....	950	950	1.000	1.000	1.000
34.063	05.20	Participation financière à la formation complémentaire en dermato-histologie d'un médecin-spécialiste en dermatologie ou en anatomie pathologique. (Crédit non limitatif).....	*	—	*	*	*
35.010	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	198	198	198	198
35.060	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	337	290	300	300	310
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	460	500	550	600	650
42.000	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41	55	57	60	60

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.0 — Ministère de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
42.003	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12	13	14	15	16
		Restants d'exercices antérieurs					
12.512	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	*	—	—	—
12.542	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaine Alimentaire (OSQCA): frais de fonctionnement.....	1	—	—	—	—
		Total de la section 14.0	49.674	54.982	57.691	59.041	60.941
		Section 14.1 — Direction de la santé					
11.000	05.00	Traitements des fonctionnaires	7.674	7.883	8.074	8.257	8.548
11.010	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	6.503	6.776	6.940	7.097	7.347
11.020	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	05.00	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	262	277	284	290	300
11.040	05.00	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	05.00	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	11	12	12	12
12.001	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	77	79	80	82	83
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	98	98	100	105	110
12.040	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau, frais d'experts et d'études et dépenses diverses	10	10	10	10	10
12.042	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	10	—	—	—	—
12.101	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	217	127	130	135	140

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.1 — Direction de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.102	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioactives hors usage. (Crédit non limitatif)	4	—	—	—	—
12.120	05.00	Contrôle des médicaments, des cosmétiques, des organismes génétiquement modifiés et des aliments nouveaux: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	10	5	5	5	5
12.122	05.00	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg	20	20	22	24	26
12.125	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	20	25	25	25	25
12.126	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de la Santé Publique	102	83	85	87	90
12.128	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.129	05.00	Maintenance technique et évolutive du coût d'exploitation de l'application d'un système d'information pour la gestion des données relatives aux postes à risque. (Crédit non limitatif)	50	*	*	*	*
12.132	05.10	Service de la sécurité alimentaire - Contrôle officiel des denrées alimentaires: frais d'échantillonnage et d'analyse officiels prévus par la loi du 25 septembre 1953, ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels. (Crédit non limitatif)	20	23	25	27	30
12.135	13.90	Plan National Cancer: travaux de mise en oeuvre. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	684	660	609	714
12.140	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	450	450	454	479	479
12.142	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	16	—	—	—	—
12.143	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	7	7	7	8	8
12.170	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif)	40	40	40	40	40

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.1 — Direction de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.250	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	194	194	200	205	210
12.251	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	50	49	50	50	50
12.252	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses	18	20	20	21	21
12.253	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	24	45	47	48	49
12.254	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses	34	34	36	36	38
12.255	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses	32	32	38	39	40
12.256	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	117	116	118	120	122
12.257	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	13	10	11	12	13
12.258	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	115	94	95	107	107
12.259	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	8	18	19	20	21
12.260	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement	23	24	25	25	26
12.261	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement.	38	38	40	41	42
12.262	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonctionnement	5	5	6	6	6
12.263	05.10	Service de la Sécurité Alimentaire: frais de fonctionnement	53	53	62	62	66
12.264	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire	15	25	30	35	27
12.301	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement. (Crédit non limitatif)	2	1	1	1	1
12.302	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	350	350	355	355

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.1 — Direction de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.303	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	171	126	130	135	140
12.304	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.700	3.700	3.900	4.200	4.200
12.305	05.00	Mise en route de la réforme de la médecine scolaire au niveau national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	40	50	60	70
12.306	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	231	305	305	305
12.307	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec la CNS dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	75	75	75	75
12.308	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile.....	5	10	10	10	10
12.311	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	720	730	740	750
12.313	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.314	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	*	—	*	*	30
12.316	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	45	45	46	47	48
12.318	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: projet "ECOLE-SANTE"	50	50	55	60	65

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.1 — Direction de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.319	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de vaccination des jeunes filles contre Human Papilloma Virus HPV (cancer du col de l'utérus). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	380	380	380	380
12.320	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	1.050	1.100	1.150	1.200
12.321	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébrovasculaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	100	200	300
12.322	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	800	850	900	950
12.323	05.00	Prix annuel de Santé en Entreprise	15	15	17	18	19
12.324	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	500	500	500	500
12.340	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	23	—	—	—	—
12.341	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments humains et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	62	64	66	68
12.342	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	29	—	—	—	—
31.050	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	5
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14.1 — Direction de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.804	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	1	—	—	—	—
		Total de la section 14.1	24.088	25.515	26.417	27.325	28.276
		Section 14.2 — Laboratoire national de santé					
11.000	05.20	Traitements des fonctionnaires	8.241	8.343	7.418	7.219	7.172
11.010	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	7.156	7.492	7.318	7.426	7.183
11.030	05.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent	857	841	856	794	812
41.000	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif)	10.088	11.295	12.872	14.149	15.984
		Total de la section 14.2	26.342	27.971	28.465	29.588	31.151
		Section 14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf					
11.010	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	295	305	312	320	331
11.030	05.23	Salaires des salariés occupés à titre permanent	195	202	207	211	219
11.031	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des salariés occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	491	323	265	241	257
31.020	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	1.568	1.688	1.806	1.856	1.894
		Total de la section 14.3	2.550	2.518	2.590	2.628	2.700
		Total du département 14	102.654	110.986	115.163	118.582	123.069

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		15 — MINISTERE DU LOGEMENT					
		Section 15.0 — Logement					
11.010	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.048	*	—	—	—
11.020	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	7	*	—	—	—
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	614	649	670	688	709
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers	64	66	68	70	71
12.010	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	4	4	4	4
12.012	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	1	—	—	—	—
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5	5	5	5	5
12.030	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	*	—	—	—	—
12.040	07.10	Frais de bureau.....	45	—	—	—	—
12.050	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	100	—	—	—	—
12.070	07.10	Location et entretien des équipements informatiques.....	21	—	—	—	—
12.080	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	—	—	—	—
12.090	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques.....	446	—	—	—	—
12.100	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	76	738	900	675	625

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.121	07.10	Frais de fonctionnement de l'Observatoire de l'habitat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	503	—	—	—	—
12.122	07.10	Frais d'experts et d'études nécessaires à la transposition et la mise en place du Paquet Logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36	—	—	—	—
12.140	07.10	Participation à des expositions; organisation de concours et de conférences; confection de plans et de maquettes; actions de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses	167	—	—	—	—
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	*	*	*	*	*
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	344	351	352	353
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	582	559	561	561
12.300	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses.....	5	4	4	4	4
31.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	136	167	188	350
31.030	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	237	174	366	250	390
32.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable : aide aux fabriques d'église et communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
32.010	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable : aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux associations sans but lucratif et aux fondations oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	230	250	270	290

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux associations sans but lucratif et fondations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41	41	41	41	41
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	38.000	37.958	38.676	39.409	40.158
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
41.010	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	350	400	400	450
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	18	18	18	18
43.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	15	*	*	*
43.001	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes et aux syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	80	80	80
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.590	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	—	261	—	—	—
		Total de la section 15.0	43.192	41.578	42.563	43.019	44.113
		Total du département 15	43.192	41.578	42.563	43.019	44.113

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		16 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
		Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales					
11.130	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	9	10	11	11	11
11.131	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires	1	—	—	—	—
12.000	06.40	Indemnités pour services de tiers	4	5	5	5	5
12.001	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers	1	—	—	—	—
12.010	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	1	1	1	1	1
12.012	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	120	120	125	125	125
12.020	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7	7	7	7	7
12.040	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	*	—	—	—	—
12.041	06.40	Frais de bureau	22	—	—	—	—
12.080	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	21	21	21	24	24
12.120	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
12.121	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	*	—	—	—	—
12.122	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. (Crédit non limitatif)	150	150	150	150	150
12.140	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	80	—	—	—	—
12.141	06.40	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail	50	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.150	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de salariés handicapés et de la commission mixte de reclassement	25	—	—	—	—
12.190	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	162	159	164	164
12.300	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.301	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.302	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	440	440	500	550	600
32.011	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	200	200	200	200	200
32.012	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	120	60	55	55	45
32.013	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	500	466	366	366

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.000	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi..	200	—	—	—	—
33.001	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE) et du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	380	380	430	439	439
33.002	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	135	160	170	180	190
33.013	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés	340	326	326	326	326
33.014	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère.....	100	100	100	100	100
33.016	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des salariés effectués par les secrétariats sociaux des organisations des salariés.....	300	200	150	100	—
33.190	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études ..	1	1	1	1	1
34.090	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	5	5	5	5	5
35.030	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
41.001	04.50	Subsides à la Chambre des salariés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	70	—	—	—	—
41.002	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	710
		Restants d'exercices antérieurs					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	36	—	—	—
21.500	13.90	Intérêts et frais en relation avec la protection des salariés victimes de faillites d'entreprise.....	14	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
32.512	06.40	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	*	—	—	—	—
33.502	13.90	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psychosociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	18	—	—	—	—
		Total de la section 16.0	3.563	3.033	3.032	2.959	3.618
		Section 16.1 — Agence pour le développement de l'emploi					
11.000	06.43	Traitements des fonctionnaires	11.708	12.543	12.847	13.138	13.601
11.010	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	5.477	7.256	7.432	7.600	7.868
11.020	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3	6	6	7	7
11.030	06.43	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	441	462	473	484	501
11.040	06.43	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	06.43	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	4	4	4	4
11.130	06.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	10	14	14	14	14
12.000	06.43	Indemnités pour services de tiers	10	22	25	25	25
12.001	06.43	Frais des agents de gardiennage. (Crédit sans distinction d'exercice).....	210	229	235	239	244
12.010	06.43	Frais de route et de séjour	50	50	55	57	59
12.020	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	10	11	11	12	12
12.040	06.43	Frais de bureau.....	285	—	—	—	—
12.050	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	471	490	504	518
12.070	06.43	Location et entretien des équipements informatiques.....	19	—	—	—	—
12.080	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	189	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.090	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	78	—	—	—	—
12.100	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.667	—	—	—	—
12.125	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	2.250	2.179	2.138	2.150
12.140	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	130	—	—	—	—
12.150	06.43	Prestations médicales et paramédicales liées au fonctionnement de la Commission mixte.....	1	—	—	—	—
12.160	06.43	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	1	—	—	—	—
12.170	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage, de logiciels et d'équipements spéciaux de faible valeur	16	—	—	—	—
12.180	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psychotechnique	12	—	—	—	—
12.190	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	65	70	65	65	60
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	521	574	586	595
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	2.947	2.954	2.960	2.964
24.040	13.90	Location et entretien d'équipements informatiques à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	63	63	90	90	90
33.000	13.90	Cotisation et participation à des associations et institutions nationales.....	7	7	7	7	7
35.060	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi.....	3	3	3	3	3
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	—	—	—
		Total de la section 16.1	21.707	26.930	27.465	27.933	28.722

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.2 — Inspection du travail et des mines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 16.2 — Inspection du travail et des mines					
11.000	06.42	Traitements des fonctionnaires	7.372	7.899	8.090	8.274	8.565
11.010	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	725	755	773	791	818
11.020	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	14	14	15	15	16
11.030	06.42	Salaires des salariés occupés à titre permanent	265	274	281	287	297
11.040	06.42	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	06.42	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	22	23	24	25	26
12.010	06.42	Frais de route et de séjour	18	21	21	22	22
12.020	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	95	96	98	100	102
12.030	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	5	—	—	—	—
12.040	06.42	Frais de bureau	110	—	—	—	—
12.050	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	40	—	—	—	—
12.080	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	165	—	—	—	—
12.090	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	8	—	—	—	—
12.100	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	—	—	—	—
12.120	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	3	4	4	4	4
12.121	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	295	310	316	322	328
12.122	06.42	Etudes et travaux d'analyses concernant les mesures de sécurité applicables dans certains tunnels routiers	18	25	25	26	27
12.123	13.90	Etudes et travaux d'analyses dans le cadre des contrôles des crèches, structures d'éducation et d'accueil des enfants en bas âge et des enfants scolarisés	90	*	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.2 — Inspection du travail et des mines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.124	13.90	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	—	190	194	197	201
12.125	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	100	100	107	109	112
12.131	06.42	Frais de publication Internet	1	—	—	—	—
12.132	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	22	—	—	—	—
12.170	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux et informatiques de faible valeur	20	—	—	—	—
12.190	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	35	50	54	55	56
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	208	219	223	227
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	165	168	171	175
12.300	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	190	—	—	—	—
34.110	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	60	60	61	62	64
35.030	06.42	Contributions à des organismes internationaux	2	2	2	2	2
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	06.42	Frais de route et de séjour	*	—	—	—	—
		Total de la section 16.2	9.678	10.195	10.452	10.684	11.042
		Section 16.3 — Ecole supérieure du travail					
11.130	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	45	41	40	38	35

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.3 — Ecole supérieure du travail — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.000	04.50	Indemnités pour services de tiers	23	21	21	20	21
12.010	04.50	Frais de route et de séjour	10	8	8	8	8
12.040	04.50	Frais de bureau	8	—	—	—	—
12.050	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	10	—	—	—	—
12.080	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	6	6	6	6	6
12.140	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	4	—	—	—	—
12.170	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	*	—	—	—	—
12.190	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	282	174	170	204	210
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	19	19	19	22
		Total de la section 16.3	387	269	263	296	301
		Section 16.4 — Fonds pour l'emploi					
93.000	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	401.865	435.681	470.256	504.619	544.368
93.001	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.000	125.000	100.000	75.000	50.000
93.002	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
		Total de la section 16.4	526.866	560.682	570.256	579.619	594.368
		Section 16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
12.040	06.34	Commissions des salariés handicapés: frais de documentation	2	2	2	2	2

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.5 — Emploi des accidentés et des handicapés — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.170	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
31.050	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les salariés handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.917	10.069	10.539	11.032	11.547
31.051	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les salariés handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	28.660	26.041	27.343	28.710	30.145
32.020	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	799	857	910	966	1.025
33.001	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.547	12.981	13.647	14.330	15.046
34.090	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	200	200	200	200
		Restants d'exercices antérieurs					
33.501	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés.....	—	631	—	—	—
		Total de la section 16.5.....	52.054	50.783	52.643	55.240	57.965
		Section 16.6 — Economie sociale et solidaire					
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	60	65	45	45
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50	30	30	30
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50	25	25	25

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.6 — Economie sociale et solidaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.250	11.10	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	268	—	—	—	—
33.000	13.90	Aides financières aux associations pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	480	480	480	460
33.002	11.10	Aides financières aux associations pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	351	—	—	—	—
35.030	11.10	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	30	40	40	30
41.010	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche réalisés par le département de l'Economie solidaire en collaboration avec le Groupement d'Intérêt Economique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance". (Crédit sans distinction d'exercice).....	96	—	—	—	—
		Total de la section 16.6	745	670	640	620	590
		Total du département 16	615.000	652.561	664.750	677.352	696.607

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		17 et 18 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
		Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales					
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	—	—	—	—
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers	14	—	—	—	—
12.012	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	110	110	115	115	115
12.020	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1	—	—	—	—
12.120	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	27	—	—	—	—
12.121	06.10	Frais d'études en rapport avec le programme pour le système de santé et l'assurance maladie. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	600	600	200	—
12.130	06.10	Frais de publication	*	—	—	—	—
12.140	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	9	—	—	—	—
12.250	06.10	Ministère: frais de documentation et frais divers de fonctionnement; Commission de surveillance et Conseil scientifique: frais de bureau, de documentation et frais d'envoi	5	—	—	—	—
12.260	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	64	71	76	80
33.010	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	*	*	—	—	—
		Total de la section 17.0	167	774	786	391	195
		Section 17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires	2.454	2.368	2.426	2.481	2.568
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.573	1.913	1.959	2.003	2.074

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	06.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	169	178	182	187	193
11.040	06.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	06.10	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	—	—	—	—
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	18	—	—	—	—
12.010	06.10	Frais de route et de séjour	*	—	—	—	—
12.020	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2	—	—	—	—
12.040	06.10	Frais de bureau	57	—	—	—	—
12.050	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	11	—	—	—	—
12.070	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif)	498	521	531	541	552
12.080	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	12	—	—	—	—
12.120	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	692	949	967	986	1.006
12.125	06.10	Frais d'experts en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	262	—	—	—	—
12.130	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice)	40	39	40	41	41
12.190	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	35	—	—	—	—
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	137	139	142	145
12.300	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)	3	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
35.060	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	8	8	8	8	8
		Total de la section 17.1	5.835	6.113	6.252	6.389	6.588
		Section 17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires	4.347	4.596	4.708	4.814	4.984
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	659	688	705	721	746
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	*	—	—	—	—
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers	*	—	—	—	—
12.001	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	89	—	—	—	—
12.010	06.10	Frais de route et de séjour	1	—	—	—	—
12.040	06.10	Frais de bureau	19	—	—	—	—
12.050	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	23	—	—	—	—
12.080	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	*	—	—	—	—
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	295	600	625	650	650
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	5	5	5	5
12.160	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	4	—	—	—	—
12.190	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	6	—	—	—	—
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement	—	105	90	92	86
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif)	147	225	242	253	253

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Restants d'exercices antérieurs					
12.751	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich	—	15	—	—	—
		Total de la section 17.2	5.604	6.235	6.375	6.535	6.725
		Section 17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.565	1.626	1.665	1.703	1.763
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	356	352	361	369	382
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	06.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	35	38	39	40	41
11.040	06.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	06.10	Indemnités d'habillement	*	—	—	—	—
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	7	7	9	9	9
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	46	45	48	49	50
12.010	06.10	Frais de route et de séjour	5	—	—	—	—
12.040	06.10	Frais de bureau	16	—	—	—	—
12.050	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	80	—	—	—	—
12.080	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	57	—	—	—	—
12.100	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77	77	77	77	77
12.150	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225	225	230	235	240
12.160	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	3	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	166	174	177	181
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	—	3	—	—	—
12.510	06.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	*	—	—	—
12.550	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	10	5	—	—	—
		Total de la section 17.3	2.482	2.544	2.603	2.659	2.743
		Section 17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires	303	319	327	334	346
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	86	90	92	94	97
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	06.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	17	18	18	18	19
11.040	06.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	06.10	Indemnités d'habillement	*	—	—	—	—
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	42	45	46	47	47
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	8	10	10	10	10
12.010	06.10	Frais de route et de séjour	2	—	—	—	—
12.040	06.10	Frais de bureau	4	—	—	—	—
12.050	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	15	—	—	—	—
12.080	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	1	—	—	—	—
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction ; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	22	22	23	23

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement	—	22	22	23	23
		Total de la section 17.4	494	524	537	548	566
		Section 17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé					
34.010	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.S.S.. (Crédit non limitatif)	367	420	470	527	594
42.003	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	925.237	972.770	1.022.519	1.071.189	1.133.427
42.004	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.043	52.987	55.704	58.320	61.563
42.005	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
42.007	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	233.487	247.616	258.177	269.866	285.652
42.008	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	128	131	133	135
		Restants d'exercices antérieurs					
34.510	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.S.S.	—	23	—	—	—
		Total de la section 17.5	1.229.284	1.293.945	1.357.001	1.420.036	1.501.371
		Section 17.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires	2.411	2.522	2.583	2.642	2.735
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.664	1.773	1.816	1.857	1.922
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	6	6	6	6	6

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

17.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	1	—	—	—	—
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers	*	—	—	—	—
12.010	06.10	Frais de route et de séjour	16	—	—	—	—
12.020	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7	—	—	—	—
12.040	06.10	Frais de bureau	19	—	—	—	—
12.050	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	21	—	—	—	—
12.080	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	*	—	—	—	—
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	251	401	401	401	401
12.120	06.10	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	246	211	217	221	225
12.121	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	—	61	675	306	237
12.125	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	70	—	—	—	—
12.150	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	360	381	388	396	404
12.160	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	3	—	—	—	—
12.190	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	14	—	—	—	—
12.191	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance. (Crédit sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement	—	82	84	85	87
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif)	117	140	143	146	148
12.300	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)	2	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

17.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Restants d'exercices antérieurs					
12.750	06.10	Frais généraux de fonctionnement	—	*	—	—	—
12.751	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich	—	13	—	—	—
		Total de la section 17.6	5.207	5.589	6.313	6.059	6.166
		Section 17.7 — Mutualités: conseil supérieur de la mutualité					
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	1	—	—	—	—
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers	5	—	—	—	—
12.010	06.10	Frais de route et de séjour	*	—	—	—	—
12.040	06.10	Frais de bureau	*	—	—	—	—
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement: Indemnités pour services extraordinaires, indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, frais de bureau	—	6	6	6	6
33.010	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	40	40	40	40	40
35.030	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité. (Crédit non limitatif)	6	6	6	6	6
		Total de la section 17.7	51	51	51	51	51
		Section 17.8 — Mutualité des employeurs					
32.000	06.10	Versement à la Mutualité des employeurs d'une compensation forfaitaire exceptionnelle et transitoire au titre de l'augmentation de certaines charges salariales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000	25.000	—	—	—
42.000	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.000	64.685	68.010	71.265	75.112
		Total de la section 17.8	66.000	89.685	68.010	71.265	75.112

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

18.0 — Assurance pension contributive

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 18.0 — Assurance pension contributive					
42.000	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.403.500	1.482.923	1.562.921	1.639.892	1.735.455
42.001	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.685	10.006	10.026	10.041	10.115
42.005	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	3	3	3	3
		Total de la section 18.0	1.413.185	1.492.932	1.572.950	1.649.935	1.745.574
		Section 18.1 — Assurance accidents					
42.001	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.826	7.835	8.160	8.538	9.003
		Total de la section 18.1	6.826	7.835	8.160	8.538	9.003
		Section 18.2 — Dommages de guerre corporels					
11.010	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	65	70	72	73	76
11.130	06.35	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	—	—	—	—
12.000	06.35	Indemnités pour services de tiers	*	—	—	—	—
12.010	06.35	Frais de route et de séjour	*	—	—	—	—
12.110	06.35	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.121	06.35	Frais d'expertises	1	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

18.2 — Dommages de guerre corporels

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.250	06.35	Frais généraux de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires, pour services de tiers, frais de route, frais de contentieux, frais d'experts et d'études	—	2	2	2	2
34.000	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.563	2.250	2.000	1.700	1.400
		Total de la section 18.2.....	2.629	2.321	2.073	1.775	1.477
		Total du département 17 et 18.....	2.737.764	2.908.551	3.031.111	3.174.182	3.355.570

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		19 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS					
		Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
11.000	10.20	Traitements des fonctionnaires	170	174	178	182	188
11.100	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	3	3	3	3	3
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	6	7	7	7	7
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	2	2	2	2	2
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.011	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	9	8	8	8	8
12.012	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice)	188	195	200	200	200
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2	2	2	2	2
12.021	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	24	20	20	21	21
12.030	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	2	—	—	—	—
12.040	10.10	Frais de bureau	38	—	—	—	—
12.041	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	11	—	—	—	—
12.050	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	95	—	—	—	—
12.051	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	3	—	—	—	—
12.070	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques	4	—	—	—	—
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	7	8	8	8	8

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.081	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	2	2	2	2	2
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	147	380	25	130	150
12.121	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	8	3	13	3	13
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	950	140	44	36
12.140	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles.....	65	52	53	54	69
12.146	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; participation à des foires et expositions à l'intérieur du pays et à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	—	—	—	—
12.147	10.10	Frais d'études et de promotion liées à l'introduction d'une chaîne alimentaire sans OGM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	—	—	—	—
12.190	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	2	2	2	2	2
12.191	10.10	Séminaires et cours de formation spécifiques touchant les dossiers à traiter par le personnel du département de l'agriculture.....	4	13	13	13	13
12.192	07.20	Développement rural: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	10	—	—	—	—
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	160	161	162	163
12.261	13.90	Unité de contrôle : Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	20	20	21	21
12.301	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.340	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles.....	117	121	123	125	128

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.355	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	925	925	925	925
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré - volet gestion animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	85	94	95	97	99
31.050	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	45	45	45	45	45
31.053	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.660	2.886	2.840	2.724	2.788
31.055	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.056	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.360	1.315	15	15	—
31.060	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	313	347	353	360	367
32.011	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.806	2.497	2.546	2.585	2.644
33.010	01.10 01.54	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	353	1.753	1.767	1.786	1.819
33.012	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service des aides sociales en agriculture, organisé par le LMR (association des services d'échange de machines et d'entraide). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34	—	—	—	—
33.013	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des programmes de coordination, de vulgarisation et d'information en agriculture et viticulture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.064	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.016	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la gestion et le fonctionnement du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre des programmes de développement rural 2007-2013 et 2014-2020. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	100	100	100	100
33.018	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice).....	105	55	30	30	30
33.020	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	800	800	800	800	800
33.023	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l' association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Crédit sans distinction d'exercice).....	84	—	—	—	—
34.060	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck.....	72	65	65	65	65
34.103	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
34.104	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	390	390	390	390	390
34.105	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour les assurances multi-risques récoltes en agriculture, horticulture et viticulture et l'assurance risques-bétail.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.492	1.539	1.556	1.575
35.001	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.060	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	186	190	195	199	202

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.000	13.90	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	—	—	60
41.010	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	12	10	10	10	10
41.011	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
42.000	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de santé par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.467	2.398	2.377	2.363	2.352
42.001	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de pension par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.902	3.795	3.762	3.734	3.716
43.000	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat). (Crédit non limitatif).....	1	—	—	—	—
43.001	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbruck pour l'organisation de la foire agricole	60	60	60	60	60
		Total de la section 19.0	22.802	25.387	22.943	22.881	23.133
		Section 19.1 — Viticulture					
11.000	10.10	Traitements des fonctionnaires	1.178	1.230	1.260	1.289	1.334
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	486	508	520	532	551
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2	2	2	2	2
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	425	428	439	449	465
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	13	14	15	15	16
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	3	4	4	4	4

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.1 — Viticulture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	*	*	*	*	*
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	3	3	3	4	4
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	2	3	3	3	3
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8	8	8	9	9
12.040	10.10	Frais de bureau	16	—	—	—	—
12.050	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	11	—	—	—	—
12.060	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	3	—	—	—	—
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	126	120	125	130	135
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	8	8	8	8	8
12.160	10.10 10.11	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	150	—	—	—	—
12.190	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'études; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	16	16	16	16	16
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	264	264	278	278
12.300	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole	69	—	—	—	—
33.010	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	2	—	—	—	—
33.011	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965)	632	391	391	391	391
33.013	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	40	—	—	—	—
33.015	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses; travaux de consolidation des coteaux en mouvement; sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	8	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.1 — Viticulture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
34.050	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	3	—	—	—	—
34.100	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel. (Crédit non limitatif)	530	—	—	—	—
34.101	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	30	60	60
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	190	190	169	220	220
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 19.1	3.925	3.192	3.257	3.408	3.493
		Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture					
11.000	10.10	Traitements des fonctionnaires	7.412	7.637	7.822	7.999	8.281
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.229	3.372	3.453	3.532	3.656
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	7	7	7	8	8
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	597	603	617	616	638
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	184	139	113	101	5
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	23	22	15	15	16
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	4	4	4	4
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	14	13	13	13	13
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	36	30	29	28	23
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	120	116	119	121	124
12.030	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	3	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.2 — Services techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.040	10.10	Frais de bureau	58	—	—	—	—
12.041	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif)	14	—	—	—	—
12.050	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	73	—	—	—	—
12.060	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	4	—	—	—	—
12.070	10.10	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	138	—	—	—	—
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	88	—	—	—	—
12.100	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	98	—	—	—	—
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	125	141	144	148	152
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	278	217	230	243	248
12.140	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	6	—	—	—	—
12.141	10.10	Frais en relation avec le financement d'actions concrètes dans le cadre de la transposition du plan d'action national sur l'agriculture biologique	100	—	—	—	—
12.160	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	253	—	—	—	—
12.170	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur; dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	43	—	—	—	—
12.190	10.10	Formation du personnel	17	17	18	19	20
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	794	738	753	766

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.2 — Services techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	212	221	119	122
12.315	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	75	—	—	—	—
12.330	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plants fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif)	65	98	81	83	84
33.016	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer. (Crédit sans distinction d'exercice)	60	—	—	—	—
33.017	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice)	60	—	—	—	—
33.027	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles; la réalisation d'infrastructures d'élevage pour animaux de basse cour par des associations privées et mesures en faveur de la conservation de races; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	85	—	—	—	—
34.100	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif)	775	—	—	—	—
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice)	480	462	461	423	400
		Restants d'exercices antérieurs					
12.570	13.90	Location et entretien des équipements informatiques	24	3	—	—	—
		Total de la section 19.2	14.544	13.886	14.085	14.224	14.559
		Section 19.3 — Service d'économie rurale					
11.000	10.10	Traitements des fonctionnaires	3.516	3.433	3.516	3.596	3.723
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	944	986	1.010	1.033	1.069
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4	4	4	4	5

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.3 — Service d'économie rurale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	112	122	125	128	133
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	14	15	15	15	15
12.030	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	*	—	—	—	—
12.040	10.10	Frais de bureau	25	—	—	—	—
12.050	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1	—	—	—	—
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	28	—	—	—	—
12.090	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380	—	—	—	—
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	1	1	1	1	1
12.140	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; dépenses diverses	1	—	—	—	—
12.190	10.10	Formation du personnel	3	5	5	5	5
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	30	31	32	32
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	408	409	417	425
12.300	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif)	70	60	60	60	60
12.301	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	2	2	2	2	2

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.3 — Service d'économie rurale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.310	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation; frais de documentation; frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques; dépenses diverses	3	—	—	—	—
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43	55	56	57	58
		Total de la section 19.3	5.147	5.122	5.234	5.349	5.527
		Section 19.4 — Administration des services vétérinaires					
11.000	10.00	Traitements des fonctionnaires	3.713	3.874	3.967	4.057	4.200
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	846	893	915	936	969
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	149	129	132	135	140
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	10.10 10.11	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	20	20	20	20	20
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	19	16	16	16	16
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	32	32	33	35	36
12.030	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	3	—	—	—	—
12.031	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection	3	—	—	—	—
12.040	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	25	—	—	—	—
12.041	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	8	—	—	—	—
12.050	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	23	21	22	23	24

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.051	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13	11	11	11	11
12.060	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications.....	*	—	—	—	—
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	36	—	—	—	—
12.100	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4	—	—	—	—
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études; frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	405	395	395	393	393
12.122	05.20	Frais d'experts et d'études : frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	30	34	30	30	30
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.150	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	390	350	372	391	411
12.160	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	880	909	948	986	1.025
12.162	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	6	—	—	—	—
12.190	10.10	Cours de formation continue, conférences.....	6	4	4	4	4
12.250	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture)	7	7	7	7	8
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	25	26	27	28
12.261	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	22	22	22	22

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	40	41	43	44
12.300	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	11	—	—	—	—
12.310	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'installations dans le cadre de la lutte contre les épizooties; prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	—	—	—	—
		Total de la section 19.4	6.641	6.792	6.973	7.146	7.391
		Total du département 19	53.059	54.380	52.493	53.008	54.104

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		20, 21 et 22 — MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES					
		Section 20.0 — Transports.- Dépenses générales					
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	*	*	3	3	3
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	7	7	7	7	7
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice)	144	144	150	150	155
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	13	12	13	14	14
12.040	12.00	Frais de bureau	15	—	—	—	—
12.060	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	1	—	—	—	—
12.070	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	9	—	—	—	—
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	42	45	45	45	45
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	771	950	980	1.000	1.000
12.140	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	90	—	—	—	—
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	41	42	42	42	42
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	129	132	132	144
33.010	12.00	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	410	410	7.914	8.605	9.286
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123	150	170	170	170

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
41.000	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	3	3	3	3	3
41.001	13.90	Cours de formation pour les exploitants de taxis: remboursement des frais d'examen à la Chambre des métiers	—	2	4	6	8
		Restants d'exercices antérieurs					
12.512	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1	1	—	—	—
12.580	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien	*	—	—	—	—
		Total de la section 20.0	1.669	1.894	9.463	10.177	10.876
		Section 20.1 — Circulation et sécurité routières					
11.130	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	21	20	21	21	21
12.000	12.10	Indemnités pour services de tiers	2	2	2	2	2
12.120	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	101	—	—	—	—
12.140	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	220	—	—	—	—
12.160	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	*	—	—	—	—
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	220	250	270	290
12.310	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.750	8.910	9.315	9.674	10.151
12.320	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	84	84	95	99	102
32.000	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs	285	285	324	332	341

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

20.1 — Circulation et sécurité routières — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
32.001	13.90	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs	—	107	107	107	107
33.010	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	75	78	81	81	81
33.011	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	9	9	9	9	9
41.000	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	106	107	109	110	112
41.001	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif)	1.732	2.069	2.120	2.159	2.213
		Restants d'exercices antérieurs					
33.500	13.90	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs	54	25	—	—	—
		Total de la section 20.1	9.438	11.915	12.434	12.863	13.428
		Section 20.2 — Planification de la mobilité. Transports publics et ferroviaires					
11.000	12.20	Traitements des fonctionnaires	180	182	186	191	197
12.070	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	8	—	—	—	—
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	400	435	400	400
12.121	13.90	Cellule mobilité douce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
12.122	13.90	Observatoire de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
12.141	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	45	—	—	—	—
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	58	58	58	58

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

20.2 — Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.300	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	891	850	850	850	850
12.310	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	95	320	320	340	340
31.020	12.20	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	190.570	198.890	202.845	206.232	211.040
31.021	13.90	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.029	75	215	1.843	7.006
31.023	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.705	3.211	3.015	2.902	2.714
31.040	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	152.499	143.640	148.550	150.550	153.550
32.001	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	166.670	171.138	174.339	176.866	180.917
33.001	12.13	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	6.488	—	—	—	—
33.010	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics.....	3	3	3	3	3
33.011	12.13	Subsides aux entreprises privées dans l'intérêt du service de transport en commun pendant la nuit.....	113	150	125	100	75
33.012	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE)	200	200	200	200	200
33.013	13.90	Subsides aux associations promouvant la mobilité douce ...	—	10	10	10	10
34.090	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire. (Crédit non limitatif).....	4.955	5.120	5.460	5.740	6.000

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

20.2 — Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
34.091	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37.000	31.633	30.900	30.900	30.900
34.092	12.13	Transports sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif).....	9.200	11.210	11.500	11.500	12.000
41.010	13.90	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	—	5.656	5.657	5.170	4.775
41.011	13.90	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.757	1.823	1.434	1.806
43.000	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.000	13.317	13.500	13.500	14.000
43.001	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme.....	100	100	100	100	100
43.002	12.13	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus".....	363	300	300	300	300
43.003	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
43.020	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	26.585	27.245	27.500	27.500	28.000
93.000	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	121.948	132.179	134.641	136.705	139.731
		Restants d'exercices antérieurs					
31.540	13.90	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.	—	471	—	—	—
33.511	13.90	Subsides aux entreprises privées dans l'intérêt du service de transport en commun pendant la nuit.....	—	113	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.512	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE)	275	—	—	—	—
		Total de la section 20.2	731.170	748.428	762.732	773.595	795.172
		Section 20.3 — Administration des enquêtes techniques					
11.000	12.00	Traitements des fonctionnaires	380	407	417	426	441
11.010	12.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	55	57	59	60	62
11.020	12.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
12.010	12.00	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	13	13	14	14	15
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5	6	6	7	7
12.030	12.00	Fourniture de vêtements de travail et de protection	*	—	—	—	—
12.040	12.00	Frais de bureau	1	—	—	—	—
12.070	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	1	—	—	—	—
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	8	8	8	8	8
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.170	12.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	2	—	—	—	—
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	2	2	2	2	2
12.191	12.00	Cours de formation et de recyclage	6	6	7	7	8
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	4	5	5	5
35.060	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	1	1	1	1	1
		Total de la section 20.3	474	503	517	530	548

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 20.4 — Navigation et transports fluviaux					
11.000	12.34	Traitements des fonctionnaires	1.976	1.947	1.995	2.040	2.112
11.010	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	64	70	72	74	76
11.020	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	12.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	46	66	68	69	72
11.100	12.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	1	1	1	1
11.130	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	4	4	4	4	4
11.150	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	5	5	5	5	5
12.010	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	8	8	8	8	8
12.020	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	13	13	13	14	14
12.030	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	4	—	—	—	—
12.040	12.34	Frais de bureau	12	—	—	—	—
12.050	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	19	—	—	—	—
12.060	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	4	—	—	—	—
12.070	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	6	—	—	—	—
12.080	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	46	50	52	53	54
12.120	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115	196	200	205	215
12.140	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2	—	—	—	—
12.170	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	5	—	—	—	—
12.190	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation	3	6	5	5	5

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.200	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	58	61	63	64
12.300	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	123	127	129	131	131
14.010	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	456	456	492	483	483
14.011	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	157	7	14	14	12
31.030	12.34	Régime d'aide pour l'installation de transpondeurs AIS à bord des bateaux de marchandises et de passagers.....	10	—	1	1	1
35.010	12.34	Participation financière de l'Etat aux frais de mise en exploitation en rapport avec le dédoublement des écluses sur la Moselle allemande. (Crédit non limitatif).....	*	*	1	1	1
35.030	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	165	163	166	168	170
		Total de la section 20.4.....	3.246	3.180	3.290	3.341	3.430
		Section 20.5 — Direction de l'aviation civile					
11.000	12.40	Traitements des fonctionnaires.....	1.752	1.867	1.912	1.956	2.025
11.010	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	532	560	573	586	607
11.020	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	12.40	Indemnités d'habillement.....	2	2	2	2	2
11.130	12.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	8	8	8	8	8
11.150	12.40	Indemnités pour heures supplémentaires.....	3	1	3	3	3
12.000	12.40	Indemnités pour services de tiers.....	3	3	3	3	3

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

20.5 — Direction de l'aviation civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.010	12.40	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.012	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	90	100	100	100	100
12.020	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	12	12	12	12	12
12.030	12.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1	—	—	—	—
12.040	12.40	Frais de bureau	20	—	—	—	—
12.050	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	7	—	—	—	—
12.070	12.40	Location et entretien des équipements informatiques et électroniques	43	—	—	—	—
12.080	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	57	—	—	—	—
12.090	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	485	—	—	—	—
12.120	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	280	280	280	280
12.121	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
12.122	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.140	12.40	Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise	2	—	—	—	—
12.150	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	—	—	—	—
12.170	12.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	3	—	—	—	—
12.190	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif)	25	25	25	25	25
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	77	77	77	78
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	542	543	545	546
35.030	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif)	1.964	1.919	1.932	1.951	1.951

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

20.5 — Direction de l'aviation civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	251	234	250	250	250
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	1	—	—	—
		Total de la section 20.5.....	5.316	5.647	5.737	5.814	5.907
		Section 20.6 — Administration de la navigation aérienne					
11.000	12.44	Traitements des fonctionnaires.....	4.309	4.527	4.637	4.742	4.909
11.001	12.44	Traitements des fonctionnaires Air Navigation Service Provider.....	10.837	11.417	11.693	11.959	12.380
11.011	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider.....	903	988	1.012	1.035	1.071
11.020	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	1	2	2	2	2
11.021	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider.....	7	7	7	7	8
11.030	12.44	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	497	301	308	315	326
11.031	12.44	Salaires des salariés occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider.....	323	322	329	337	349
41.050	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	8.700	8.700	12.400	12.800	13.200
		Total de la section 20.6.....	25.576	26.264	30.389	31.197	32.244
		Section 20.7 — Garage du Gouvernement					
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	13	13	13
11.101	01.34	Masse d'habillement	12	12	12	12	12

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

20.7 — Garage du Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.150	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	245	245	245	245	245
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	249	260	250	255	260
12.040	12.00	Frais de bureau	1	—	—	—	—
12.060	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	*	—	—	—	—
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	1	1	1	1
12.300	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.301	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.000	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	2	2	3	3	3
		Total de la section 20.7	521	532	524	529	534
		Section 20.8 — Aéroports et transports aériens					
32.000	13.90	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif)	612	875	1.140	1.140	1.140
32.001	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.000	22.093	25.230	26.397	27.616
33.001	13.90	Participation aux frais de fonctionnement de la Société de Promotion et de Développement de l'Aéroport de Luxembourg S.àr.l.	100	—	—	—	—
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	901	990	1.106	1.319	1.190
		Total de la section 20.8	20.613	23.958	27.476	28.856	29.946

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

20.9 — Administration des chemins de fer

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 20.9 — Administration des chemins de fer					
11.000	12.20	Traitements des fonctionnaires	383	476	488	499	516
11.010	12.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.020	12.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
12.010	12.20	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.012	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	55	55	55	55	55
12.020	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5	6	5	6	5
12.030	12.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1	—	—	—	—
12.040	12.20	Frais de bureau	18	—	—	—	—
12.050	12.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	7	—	—	—	—
12.060	12.20	Location et entretien des installations de télécommunications	1	—	—	—	—
12.070	12.20	Location et entretien des équipements informatiques	142	—	—	—	—
12.080	12.20	Bâtiments: exploitation et entretien	16	—	—	—	—
12.100	12.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	—	—	—	—
12.120	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	295	200	150	150	100
12.130	12.20	Frais de publication Internet	*	—	—	—	—
12.140	12.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	3	—	—	—	—
12.170	12.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	2	—	—	—	—
12.190	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	8	30	10	10	10

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

20.9 — Administration des chemins de fer

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs: dépenses diverses	—	176	174	178	175
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	20	20	21	21
32.000	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif)	2.377	2.597	2.627	2.661	2.760
35.060	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	41	51	56	61	66
		Restants d'exercices antérieurs					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	29	—	—	—
		Total de la section 20.9	3.357	3.641	3.586	3.641	3.709
		Section 21.0 — Dépenses générales					
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	11	11	11	12	12
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	12	12	12	13	13
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice)	10	10	11	11	11
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2	2	2	2	2
12.040	12.00	Frais de bureau	2	—	—	—	—
12.050	12.00	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	11	—	—	—	—
12.070	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	11	—	—	—	—
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	228	—	—	—	—
12.110	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	5
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	307	297	323	337	351

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

21.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18	18	19	20	21
12.130	12.00	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	38	—	—	—	—
12.140	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation, d'information et de participation à des foires et expositions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	68	—	—	—	—
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	37	38	40
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	304	136	141	147
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	240	240	250	261
12.300	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	360	383	389	400	412
35.060	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.001	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 21.0.....	1.116	1.315	1.185	1.228	1.275
		Section 21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales					
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	5	5	5
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	63	63	66	69	72
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	4	3	3	3
12.040	12.00	Frais de bureau.....	8	—	—	—	—
12.070	12.00	Location et entretien des équipements informatiques.....	48	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	10	—	—	—	—
12.110	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	180	198	197	206
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122	122	129	134	140
12.140	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information; participation à des foires et à des expositions	27	—	—	—	—
12.190	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	28	28	29	30	31
12.250	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.677	12.900	13.347	13.905	14.484
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	166	87	90	94
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	10	11	11	11
33.000	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
34.040	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	201	204	208
35.060	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	69	72	69	70	72
41.000	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	48	123	48	48	49
41.010	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.234	3.515	3.750	3.895	4.045
93.000	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Restants d'exercices antérieurs					
12.540	13.90	Frais de bureau	*	—	*	*	*
35.560	13.90	Cotisations à des organismes et institutions internationaux	5	—	5	5	5
		Total de la section 21.1	21.227	17.387	17.949	18.669	19.427
		Section 21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales					
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	36.473	38.127	39.049	39.935	41.341
11.010	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.829	2.838	2.906	2.972	3.077
11.020	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	21	21	21	22	23
11.030	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre permanent	39.396	41.790	42.803	43.774	45.315
11.040	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	250	260	265	270	275
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	65	66	68	69	70
11.150	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d' hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	611	623	635
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	120	120	122	124	127
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.400	2.435	2.445	2.460	2.480
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	165	145	145	145
12.040	Divers codes	Frais de bureau	270	—	—	—	—
12.050	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	340	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.060	Divers codes	Entretien des installations de télécommunications.....	8	—	—	—	—
12.070	Divers codes	Location et entretien des équipements informatiques.....	63	—	—	—	—
12.080	Divers codes	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.485	—	—	—	—
12.120	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	24	75	100	50	25
12.121	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire	29	15	15	15	15
12.125	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	184	187	190	195
12.170	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	540	550	560	570	580
12.190	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	50	70	70	75	75
12.250	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	30	35	20	20
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	672	683	689	706
12.270	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.550	1.580	1.600	1.630
12.300	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110	130	110	110	110
12.301	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	185	190	193	196	199
12.303	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.306	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	200	200	200	200

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
24.010	12.10	Location de logiciels informatiques	260	230	230	235	240
		Restants d'exercices antérieurs					
12.580	13.90	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	3	*	—	—	—
12.690	13.90	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	58	—	—	—	—
		Total de la section 21.2	85.941	90.319	92.400	94.345	97.483
		Section 21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres					
12.300	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.130	2.300	2.450	2.480	2.500
14.000	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.125	6.125	5.950	6.020	6.090
14.001	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.500	4.480	4.360	4.410	4.460
14.002	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.650	2.450	2.650	2.650	2.650
14.003	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.300	1.300	1.320	1.350	1.375
14.004	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.250	2.400	2.600	2.600	2.600
14.005	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	300	300	310	310
14.006	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	55	55	55	55
14.007	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	685	730	735	740	750
14.008	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.575	1.450	1.480	1.520	1.550

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
14.012	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	140	140	142	145
14.013	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d' entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	195	230	250	250	250
14.014	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	270	275	280	285	290
14.015	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	6	6	6	6
14.030	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	640	650	650	650	650
43.000	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	190	170	180	190	200
43.001	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.250	1.275	1.250	1.275	1.300
		Restants d'exercices antérieurs					
14.500	13.90	Frais de réparation et d'entretien de routes payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques....	—	*	—	—	—
14.502	13.90	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie.....	13	—	—	—	—
		Total de la section 21.3.....	24.218	24.336	24.656	24.933	25.181
		Section 21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires.....	10.888	11.284	11.557	11.819	12.235
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	3.118	3.119	3.194	3.267	3.382
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	9	10	10	10	10

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	1.379	1.255	1.285	1.314	1.360
11.040	01.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.070	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	14	12	15	15	16
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	12	13	13	14	14
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	1	1	1	1	1
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	50	50	53	53	55
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	95	93	95	98	100
12.030	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	3	—	—	—	—
12.040	01.34	Frais de bureau	64	—	—	—	—
12.050	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	63	—	—	—	—
12.070	01.34	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	61	—	—	—	—
12.080	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	134	—	—	—	—
12.170	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	85	—	—	—	—
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	288	299	306	314
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	219	225	225	235
		Restants d'exercices antérieurs					
11.570	13.90	Rémunération des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat	—	*	—	—	—
12.510	01.34	Frais de route et de séjour	2	—	—	—	—
		Total de la section 21.4	15.978	16.344	16.747	17.122	17.723

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres					
12.082	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.368	5.669	5.500	5.500	5.500
12.083	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.785	1.885	1.900	1.900	2.000
12.084	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.900	2.900	2.700	2.750	2.750
12.089	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	750	750	750	750
12.090	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.091	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.850	6.295	6.300	6.350	6.400
12.300	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	500	500	500	500
12.301	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations, installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125	125	125	125	125
		Total de la section 21.5.....	15.028	18.124	17.775	17.875	18.025
		Section 21.6 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)					
11.130	07.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	2	2
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers	15	15	17	17	17
12.010	07.20	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	5
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	36	36	40	42	45
12.020	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	4	4	4	4

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

21.6 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.040	07.20	Frais de bureau	23	—	—	—	—
12.070	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	36	—	—	—	—
12.080	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	2	—	—	—	—
12.120	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	800	748	800	850	850
12.121	13.90	Plans d'occupation du sol. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	60	200	300	200
12.122	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	95	115	130	140	140
12.125	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Crédit sans distinction d'exercice)	11	25	12	13	14
12.130	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports; frais de confection et de publication de plans et de cartes. (Crédit sans distinction d'exercice)	40	—	—	—	—
12.140	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	39	—	—	—	—
12.190	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	10	13	14	12	12
12.250	07.20	Frais de fonctionnement de l'unité de coordination ESPON	537	548	600	620	650
12.251	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	202	202	202	202	202
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	146	152	158	165
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	2	3	3	3
35.010	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168	184	190	200	200
35.020	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)». (Crédit sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

21.6 — Département de l'aménagement du territoire — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
35.060	07.20	Contributions à des organismes internationaux	31	31	32	32	33
41.010	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	95	95	95
43.000	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire au développement régional	30	30	35	35	35
43.001	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées de planification conjointe réalisées avec le secteur communal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	404	392	400	400	400
43.030	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	1.183	1.272	1.450	1.600	1.700
43.031	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice)	145	155	160	165	165
43.300	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional	25	25	30	30	30
		Total de la section 21.6	3.980	4.122	4.596	4.948	4.991
		Section 22.0 — Environnement: Dépenses générales					
11.130	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	2	2	2	2	2
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	110	115	120	120	120
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3	2	2	2	2
12.040	07.30	Frais de bureau	11	—	—	—	—
12.070	07.30	Entretien du matériel informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	86	—	—	—	—
12.082	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	40	—	—	—	—
12.090	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.100	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	720	—	—	—	—
12.120	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts energétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	319	289	320	270	270
12.121	07.30	Etablissement d'un cadastre de la biodiversité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.122	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	216	240	240	240	240
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	2	8	8	8	8
12.130	07.30	Frais de publication.....	30	—	—	—	—
12.140	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel; organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement; participation à des foires; dépenses diverses.....	270	—	—	—	—
12.190	07.30	Frais de formation du personnel	6	3	3	3	3
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	332	309	309	314
12.270	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	760	—	*	*
12.301	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.304	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et d'instruments subséquents. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	36	36	36	36
12.305	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	54	70	65	60	60

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.306	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	54	57	57	58	59
12.310	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.311	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	90	60	60	60
12.314	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	23	23	23	23	23
12.315	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	133	85	60	45	40
12.316	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
33.000	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	135	118	105	105	105
33.001	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles.....	108	108	108	108	108
33.002	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	1.050	1.050	1.050	1.050
33.004	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	59	59	59	59	59
33.005	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	145	145	145	145

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.006	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
33.007	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à l'asbl "natur & ëmwelt" dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	86	86	86	86
33.012	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	866	966	966	966	966
33.014	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	—	—
35.021	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	265	265	265	265
35.060	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	295	293	295	295	295
41.010	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRP HT-Centre de Recherche Public Henri Tudor). (Crédit sans distinction d'exercice).....	608	608	608	608	608
43.040	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	770	770	770	770	770
43.041	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.....	—	50	50	50	50
43.042	13.90	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention.	—	1.500	1.500	1.500	1.500
43.300	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	70	70

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.0 — Environnement: Dépenses générales — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
43.301	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	—	—	—	—
		Restants d'exercices antérieurs					
43.541	13.90	Contributions à caractère spécifique aux autres administrations locales ou régionales	—	9	—	—	—
		Total de la section 22.0	6.649	8.394	7.567	7.468	7.469
		Section 22.1 — Administration de l'environnement					
11.000	07.30	Traitements des fonctionnaires	7.163	7.816	8.005	8.187	8.475
11.010	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	942	1.323	1.355	1.385	1.434
11.020	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	5
11.030	07.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	125	132	135	138	143
11.040	07.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.080	07.30	Frais médicaux.....	*	*	*	*	*
11.100	07.30	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.010	07.30	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	25	26	28	29
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	22	22	23	24	25
12.030	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2	—	—	—	—
12.040	07.30	Frais de bureau.....	42	—	—	—	—
12.050	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	100	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.060	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	1	—	—	—	—
12.070	07.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	64	—	—	—	—
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	—	—	—	—
12.120	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	258	255	268	270	275
12.122	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Crédit sans distinction d'exercice)	131	130	137	140	145
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	30	30	32	33	35
12.130	07.30	Frais de publication	10	—	—	—	—
12.140	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail	6	—	—	—	—
12.141	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	10	—	16	17	17
12.160	07.30	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire et d'analyses	18	—	—	—	—
12.190	07.30	Cours de formation du personnel	6	8	8	8	9
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	255	257	265	278
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	105	110	116
12.300	Divers codes	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	404	464	488	500	500
12.302	07.35	Frais d'études, d'experts et de consultances dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	215	190	200	209	220

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.1 — Administration de l'environnement — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.303	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses	70	67	70	74	78
12.305	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	55	54	57	60	63
12.306	07.30	Réglementations relatives aux installations techniques et visant la protection de l'atmosphère: frais de formation, de gestion et de contrôle, frais d'établissement et de gestion d'un registre relatif aux biocarburants; dépenses diverses ..	91	84	88	93	97
12.309	07.30	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH).....	60	45	47	50	52
12.310	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.314	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets. (Crédit sans distinction d'exercice).....	67	40	42	44	47
12.316	07.34	Frais de gestion des sites contaminés et du cadastre des sites potentiellement pollués. (Crédit sans distinction d'exercice).....	86	123	125	130	135
12.317	13.90	Etudes, consultance et analyses dans le domaine de l'assurance et du contrôle de la qualité dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	3	3	3	3
34.095	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.500	11.000	10.500	10.000	9.500
		Total de la section 22.1	22.590	22.173	21.994	21.776	21.683
		Section 22.2 — Administration de la nature et des forêts					
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	10.812	11.625	11.907	12.176	12.605
11.010	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent	932	980	1.004	1.027	1.063

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.020	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	158	140	144	147	152
11.030	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre permanent	16.409	17.379	17.800	18.204	18.845
11.040	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	1	1	1	1	1
11.080	Divers codes	Frais médicaux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement	73	72	73	73	74
11.120	Divers codes	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif)	3	8	7	*	11
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	578	563	578	578	578
12.000	Divers codes	Indemnités pour services de tiers	35	36	39	41	43
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	29	28	32	33	35
12.020	Divers codes	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	185	190	204	214	224
12.021	Divers codes	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	203	210	220	225	230
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection	210	—	—	—	—
12.040	Divers codes	Frais de bureau	72	—	—	—	—
12.050	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	171	—	—	—	—
12.060	Divers codes	Location et entretien des installations de télécommunications	1	—	—	—	—
12.070	Divers codes	Location et entretien des équipements informatiques	44	—	—	—	—
12.080	Divers codes	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	152	—	—	—	—
12.090	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.100	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	28	—	—	—	—
12.120	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	203	200	200	200	220
12.121	10.30 10.40	Frais d'experts et d'études et frais de fonctionnement dans le domaine de la protection de la nature en milieu forestier, notamment monotoring de l'évolution des écosystèmes forestiers et planification et suivi des mesures de gestion dans les réserves naturelles en milieu forestier	135	135	135	135	140
12.122	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.080	1.100	1.100	1.100	1.150
12.125	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	202	210	210	175	180
12.130	Divers codes	Frais de publication	52	—	—	—	—
12.140	Divers codes	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	77	—	—	—	—
12.190	Divers codes	Formation initiale et continue:organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses.....	63	90	90	95	95
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	592	634	655	675
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	490	490	495	502
12.300	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	10	5	10	5	10
12.301	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel....	125	125	125	125	125
12.302	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.215	1.250	1.300	1.350	1.400
12.303	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement	11	11	12	13	13

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.304	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	18	16	20	21	22
12.306	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.435	1.450	1.500	1.550	1.600
12.307	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	16	18	19	19
12.308	10.30 07.50	Participation de l'Etat au projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	20	20	22	23	24
12.310	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	100	100	100	100
12.330	13.90	Achat de croix de service	1	1	1	1	1
12.340	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	54	60	63	66
12.380	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	20	15	22	23	24
24.001	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers	3	3	3	3	3
31.050	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément au règlement grand-ducal du 18 mars 2008. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	112	112	112

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.2 — Administration de la nature et des forêts — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
31.051	13.90	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	50	50	50
31.052	10.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts.....	48	52	57	57	57
33.010	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	219	232	245	252	259
34.050	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services...	180	180	180	180	180
43.041	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	—	—	—	—
43.042	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	—	—	—	—
93.004	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	404	404	404	404	404
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	151	2	—	—	—
12.802	13.90	Protection et aménagement de l'environnement naturel.....	6	—	—	—	—
34.550	13.90	Participation d'une mise au travail des chômeurs	16	—	—	—	—
		Total de la section 22.2.....	37.522	38.084	39.106	39.923	41.292
		Section 22.3 — Gestion de l'eau					
11.000	07.33 07.40	Traitements des fonctionnaires.....	6.354	6.584	6.743	6.896	7.139
11.010	07.33 07.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	665	760	685	700	725

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
11.020	07.33 07.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	125	104	106	109	112
11.030	07.33 07.40	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.710	1.707	1.841	1.883	1.950
11.040	07.33 07.40	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	07.33 07.40	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22	22	23	23	24
11.130	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	2	2	2	2
12.000	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8	6	6	6	6
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour	27	27	28	28	29
12.012	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger	36	37	38	38	39
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	145	148	151	154
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection	8	—	—	—	—
12.040	Divers codes	Frais de bureau	40	—	—	—	—
12.050	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	35	—	—	—	—
12.060	Divers codes	Location et entretien des installations de télécommunications	5	—	—	—	—
12.070	Divers codes	Location et entretien des équipements informatiques.....	184	—	—	—	—
12.080	Divers codes	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	290	—	—	—	—
12.100	07.33 07.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.110	07.33 07.40	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	1.022	1.025	1.022	—
12.120	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	1.040	1.085	1.140	1.195

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.121	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	105	69	70	72	73
12.122	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire	25	28	28	29	29
12.125	Divers codes	Frais d'experts et d'études informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	—	—	—	—
12.140	10.40	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel; participation à des foires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	63	—	—	—	—
12.160	07.33 07.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	348	—	—	—	—
12.170	07.33 07.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations du réseau de surveillance de la qualité des eaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	—	—	—	—
12.171	07.33 07.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	—	—	—	—
12.190	Divers codes	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	30	30	31	31	32
12.260	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	839	866	888	910
12.270	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	300	306	312	318
12.302	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.303	07.33 07.40	Projets européens de l'AGE cofinancé par les Programmes européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.304	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
12.311	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	—	—	—	—
12.312	07.33	Conventions Rombach-Martelange et stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	531	528	549	63	63
12.313	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	70	70	70	70
12.321	07.33 07.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	4	4	4	4	4
14.010	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation des cours d'eau frontaliers. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
14.014	07.33 07.40	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
14.016	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	650	700	700	700
33.000	Divers codes	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau.....	9	9	9	9	9
35.020	07.33 07.40	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par les fonds structurels européens. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
35.060	07.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	75	73	75	80	80
41.010	07.33 07.40	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics et de l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	485	485	485	485	485
43.001	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectuées par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
43.020	07.33 07.40	Participation de l'Etat dans les partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	260	260	260	260

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
93.000	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55	79	70	70	70
93.001	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	54	58	70	70	70
93.002	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	73	66	75	75	75
		Total de la section 22.3	13.813	15.356	15.751	15.569	14.976
		Total du département 20, 21 et 22	1.049.442	1.081.918	1.115.873	1.134.399	1.165.322

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		23 — MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
		Section 23.0 — Egalité des chances					
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	3	3	3	3	3
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	2	2	2	2	2
12.010	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1	34	34	34	34
12.012	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	12	—	—	—	—
12.040	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	11	—	—	—	—
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	640	492	512	533	555
12.130	06.36	Frais de publication	27	—	—	—	—
12.190	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	40	40	42	44	47
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	44	45	47	48
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	24	24	24	24
12.300	13.90	Frais de l'Observatoire de l'Egalité des Chances. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	100	103	105	108
12.302	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice)	233	275	289	303	318
12.305	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.770	12.324	12.616	13.002	13.595

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

23.0 — Egalité des chances

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
33.002	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg.....	253	376	287	299	312
33.003	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.004	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	54	54	56	59	61
33.010	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national "Egalité 2009-2014".....	65	65	67	69	70
33.011	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	90	95	100	105
		Total de la section 23.0	13.199	13.921	14.173	14.622	15.280
		Total du département 23	13.199	13.921	14.173	14.622	15.280

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre IV.- Dépenses en capital

Programme pluriannuel des dépenses en capital
(2014 — 2018)

Département	Budget 2014	Crédits 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018
30 – Ministère d'Etat	14.477	17.223	15.900	2.474	327
31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes	20.232	38.777	40.119	40.320	86.969
32 – Ministère de la Culture	12.313	8.828	8.291	8.103	8.071
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	398	230	245	250	254
34 – Ministère des Finances	146.198	72.231	87.117	84.162	82.609
35 – Ministère de l'Economie	83.010	87.421	95.794	92.950	93.495
36 – Ministère de la Sécurité intérieure	7.731	9.903	7.276	15.614	8.739
37 – Ministère de la Justice	792	562	605	608	588
38 – Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative	4.205	1.818	1.812	1.812	1.818
39 – Ministère de l'Intérieur	35.323	45.129	45.211	53.206	50.304
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	37.646	76.130	78.475	80.533	80.673
42 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	55.916	51.012	48.164	48.230	48.156
43 – Ministère des Sports	20.161	29.379	27.212	24.634	35.341
44 – Ministère de la Santé	31.760	38.142	37.733	56.755	56.275
45 – Ministère du Logement	92.670	109.096	133.289	132.552	123.614
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	332	330	354	302	343
47 – Ministère de la Sécurité sociale	268	303	287	190	397
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs	57.384	56.913	56.817	56.669	56.704
50, 51 et 52 – Ministère du Développement durable et des infrastructures	417.298	478.403	673.579	776.148	764.870
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL	1.038.113	1.121.831	1.358.280	1.475.511	1.499.546

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		30 — MINISTERE D'ETAT					
		Section 30.4 — Gouvernement					
74.000	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	30	—	30	35	30
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.270	16.952	15.605	2.093	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3	33	3	3	3
74.050	01.10	Service information et presse : acquisition d'équipements informatiques	30	20	21	62	30
74.060	01.10	Service information et presse : acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25	25	26	50	30
74.310	13.90	Computer Emergency Response Team: acquisition et installation d'équipements spéciaux; frais accessoires	75	50	60	80	80
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
		Total de la section 30.4	14.438	17.185	15.849	2.428	281
		Section 30.5 — Conseil économique et social					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
		Total de la section 30.5	6	6	6	6	6

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection Nationale					
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	12	12	24	20	20
		Total de la section 30.6	13	13	25	21	21
		Section 30.7 — Cultes					
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 30.7	*	*	*	*	*
		Section 30.8 — Médias et Communications					
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
61.011	08.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissement de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
74.011	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	*	—	—	—	—
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	15	15	15	15	15
74.041	08.40	Conseil national des programmes: acquisition d'équipements spéciaux.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 30.8	18	18	18	18	18

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 30.9	2	2	2	2	2
		Total du département 30	14.477	17.223	15.900	2.474	327

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		31 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES					
		Section 31.0 — Dépenses générales					
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	30	—	—	—	—
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	13	67	167	132	41
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	27	28	28	29
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	12	15	15	16	16
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 31.0	85	109	210	176	86
		Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	337	287	300	320	340
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	30	32	32	32	32
74.250	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	575	480	575	585	585
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.312	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 31.1	942	799	907	937	957

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 31.4 — Immigration					
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	18	18	—
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif)	23	15	15	15	15
		Total de la section 31.4	23	15	33	33	15
		Section 31.5 — Direction de la défense					
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	5	25	10	10
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.300	1.350	1.400	1.450
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.490	1.566	383	36	*
54.130	02.00	Participation au financement des frais de réhabilitation des infrastructures de la partie de l'aéroport militaire en Belgique réservée au stationnement de la flotte belgo-luxembourgeoise d'avions A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	1.430	2.180	2.230
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	30	—	—
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	34.000	34.000	34.000	80.000
		Total de la section 31.5	17.797	36.871	37.218	37.626	83.690
		Section 31.6 — Défense nationale					
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	120	156	499	364	934
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	8	10	15	15	15

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

31.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.020	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	4	4	4
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	57	40	189	87	92
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	192	105	125	168	130
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	130	27	45	50	85
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	311	51	30	80	30
74.080	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	5	5	5	5	6
74.250	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée	5	—	5	5	6
74.300	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Crédit sans distinction d'exercice)	129	224	248	260	273
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	35	61	206	126	75
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice)	170	98	171	170	362
74.330	02.10	Matériel de protection c.b.r.n.	2	2	20	20	10
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique	25	35	35	38	37
74.390	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Crédit sans distinction d'exercice)	5	5	40	40	40
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport	7	8	5	7	15
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif)	20	25	50	50	50
		Total de la section 31.6	1.220	852	1.692	1.490	2.163

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

31.7 — Coopération au développement et action humanit. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
74.250	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	31	58	58	58
		Total de la section 31.7	65	31	58	58	58
		Section 31.9 — Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne					
74.300	01.43	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	—	—	—
		Total de la section 31.9	100	100	—	—	—
		Total du département 31	20.232	38.777	40.119	40.320	86.969

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		32 — MINISTERE DE LA CULTURE					
		Section 32.0 — Culture: dépenses générales					
52.010	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
61.010	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du Centre de musiques amplifiées	300	350	358	365	372
61.012	08.00 08.20	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster".....	175	162	179	182	186
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	500	512	521	531
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides.....	28	25	26	26	27
72.000	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	2	2	2	2	2
74.060	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	1	20	20	21
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	75	75	77	78	80
74.072	08.10	25ème anniversaire du traité de Schengen: acquisition de la "Colonne des nations".....	55	—	—	—	—
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	10.000	7.000	6.800	6.800	6.800
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
63.540	08.10	Musées régionaux: subsides.....	1	—	—	—	—
		Total de la section 32.0	11.139	8.115	7.973	7.995	8.018

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

32.1 — Service des sites et monuments nationaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 32.1 — Service des sites et monuments nationaux					
74.000	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	25	—	—
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau	—	—	5	5	5
74.060	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	6	6	5	5	5
74.300	08.10	Acquisition de documents historiques	8	8	8	8	8
		Total de la section 32.1	14	14	43	18	18
		Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art					
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement de l'aile Wiltheim du Musée national d'histoire et d'art	530	111	—	—	—
		Total de la section 32.2	530	111	—	—	—
		Section 32.6 — Musée national d'histoire naturelle					
61.010	08.10	Dotation dans l'intérêt de la rénovation du Musée national d'histoire naturelle	540	588	250	—	—
		Total de la section 32.6	540	588	250	—	—
		Section 32.7 — Centre national de littérature					
74.250	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	90	1	25	90	35
		Total de la section 32.7	90	1	25	90	35
		Total du département 32	12.313	8.828	8.291	8.103	8.071

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

33.0 — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		33 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
		Section 33.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					
74.000	04.40	Acquisition de véhicules automoteurs	—	3	—	—	—
		Total de la section 33.0	—	3	—	—	—
		Section 33.1 — Enseignement supérieur					
41.050	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	136	220	238	243	247
52.010	04.43	Participation de l'Etat au capital de la fondation "Max Planck Institute Foundation Luxembourg"	250	—	—	—	—
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.011	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.040	04.40	Acquisition d'équipements spéciaux	5	—	—	—	—
		Total de la section 33.1	391	220	238	243	247
		Section 33.3 — Recherche et innovation					
74.010	04.60	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	4	4	4	4	4

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

33.3 — Recherche et innovation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.250	04.60	Acquisition du 1er équipement dans l'intérêt de l'installation du CEPS et du CRP-Henri Tudor à la Cité des Sciences. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
		Total de la section 33.3	7	7	7	7	7
		Total du département 33	398	230	245	250	254

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		34 — MINISTERE DES FINANCES					
		Section 34.0 — Dépenses générales					
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.500	11.500	11.000	11.000	11.000
54.031	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000	—	—	—	—
54.032	01.52 01.53	Participations aux programmes de l'agence de transfert de technologie financière (ATTF).....	950	950	950	950	950
54.034	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	—	—	—	—
54.036	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.000	13.000	13.000	13.000	13.000
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	90	90	90
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	32	—	—
81.030	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	80.200	*	*	*	*
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.036	13.90	Institutions financières internationales : augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces ; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales .. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	6.439	1.828	1.828	1.828
84.070	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
84.091	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
84.098	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
84.105	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	641	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
84.123	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
		Total de la section 34.0	107.882	34.979	29.901	29.869	29.869
		Section 34.1 — Inspection générale des finances					
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	6	1	1	6	1
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	5	5	5	5	5
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
		Total de la section 34.1	15	10	10	15	10
		Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat					
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	*	2	1	1	1
		Total de la section 34.2	*	2	1	1	1
		Section 34.3 — Direction du contrôle financier					
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 34.3	2	2	2	2	2
		Section 34.4 — Contributions directes					
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	18	30	—	20	44
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	18	18	23	23	23
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	14	31	15	27	9
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	5	3	6	5	5
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89	128	154	58	63

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

34.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	71	31	23	44
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	12	12	12	12	12
		Total de la section 34.4	207	294	241	168	200
		Section 34.5 — Enregistrement et domaines					
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	1	18	32	18	18
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	15	13	13	13	13
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	40	55	50	65	65
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	15	15	15	15	15
		Total de la section 34.5	93	123	132	133	133
		Section 34.6 — Douanes et accises					
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	190	200	200	200	250
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	10	10	10	14	14
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	33	52	40	5	5
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	50	44	44	44
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	80	225	80	80	180

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

34.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.500	177	300	600	500
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	45	45	45	45	45
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues ...	45	41	45	45	45
		Total de la section 34.6	4.009	870	834	1.103	1.153
		Section 34.7 — Cadastre et topographie					
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	27	45	45	25	25
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	28	13	6	6	6
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	3	3	3	3	3
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	60	60	60	70
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83	16	60	51	51
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	89	64	70	70	60
		Total de la section 34.7	280	201	244	215	215
		Section 34.8 — Dette publique					
84.037	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18.100	19.645	20.753	17.656	16.026
91.005	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
91.006	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

34.8 — Dette publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
93.000	13.90	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.610	16.106	35.000	35.000	35.000
		Total de la section 34.8	33.710	35.751	55.753	52.656	51.026
		Total du département 34	146.198	72.231	87.117	84.162	82.609

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE					
		Section 35.0 — Economie					
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	595	650	1.536	2.671	2.671
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.050	15.300	15.300	14.400	14.400
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et de bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	1.500	1.500	1.500	1.500
51.045	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
51.052	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
51.053	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du Parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
51.054	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
63.000	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	*	*	*	*
63.001	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	250	200
71.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	175	175	*	*	*
71.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.000	2.500	2.500	2.500	2.500
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.600	1.500	2.000	2.000	2.000
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.000	10.000	12.000	12.000	12.000
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	42	—	18	18	32
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	30	15	30	30	30
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	115	124	125	130	130
74.060	11.10	Acquisition de logiciels.....	44	32	32	34	32
74.061	11.10	Redevance à verser à l'a.s.b.l. Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	282	282	282	282	282

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
81.030	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125	*	*	*	*
93.000	11.30	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34.100	38.700	45.000	40.500	40.500
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 35.0.....	67.508	71.079	80.623	76.315	76.277
		Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	32	30	—	—
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau	10	11	18	12	18
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques.....	80	71	95	95	100
74.051	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des Bilans	9	9	10	20	11
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	55	61	80	85	90
74.061	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des bilans.	15	13	22	23	23
		Total de la section 35.1.....	169	196	255	235	242
		Section 35.2 — Conseil de la concurrence					
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	5	3	3	3	3
74.060	11.10	Acquisition de logiciels.....	3	5	5	5	5
		Total de la section 35.2.....	8	8	8	8	8

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

35.3 — Commission et Office des Licences

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 35.3 — Promotion du commerce extérieur.Commission et Office des Licences					
74.250	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	55	40	50	59
		Total de la section 35.3.....	90	55	40	50	59
		Section 35.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	50	54	—	—
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau	—	6	—	—	—
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire.....	81	1.767	68	77	167
74.031	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique	—	—	—	100	100
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	7	7	7	7
		Total de la section 35.5.....	85	1.830	129	184	274
		Section 35.6 — Classes moyennes					
52.000	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	250	250	250	250
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.500	7.875	8.325	8.775	9.225
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.050	11.40	Acquisition d'équipements informatiques.....	4	—	—	—	—
74.060	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2	—	—	—	—
		Total de la section 35.6.....	9.006	8.125	8.575	9.025	9.475

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 35.7 — Tourisme					
52.040	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	30	30	31	31	32
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	54	54	55	55	57
74.000	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs	*	—	32	—	25
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	46	46	46	46	46
74.050	11.60	Acquisition d'équipements informatiques	8	—	—	—	—
74.080	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice)	5	—	—	—	—
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif)	6.000	6.000	6.000	7.000	7.000
		Total de la section 35.7	6.143	6.130	6.164	7.132	7.159
		Total du département 35	83.010	87.421	95.794	92.950	93.495

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

36.0 — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		36 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE					
		Section 36.0 — Dépenses générales					
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	—	6	3	3	3
		Total de la section 36.0	—	6	3	3	3
		Section 36.1 — Police grand-ducale					
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.700	1.865	2.200	3.100	3.100
74.001	03.20	Acquisitions de mise en conformité de l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	7.000	*
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	82	92	110	200	110
74.020	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.100	1.300	1.300	1.300
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	420	647	506	506	806
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.710	2.343	1.801	2.054	2.056
74.051	13.90	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	700	692	545	485
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	5	5	5	5	5
74.251	03.20	Centre de coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition	10	10	51	51	15

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

36.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.252	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: dépenses en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	350	2.440	—	—	—
74.300	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.050	—	—	—	—
74.301	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; aménagement dans le cadre de la modernisation du bâtiment rue Curie	1.300	200	—	—	—
74.305	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	530	—	—	—	—
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	560	485	582	807	827
		Total de la section 36.1	7.722	9.892	7.252	15.573	8.709
		Section 36.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
74.250	13.90	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	9	5	22	38	27
		Total de la section 36.2	9	5	22	38	27
		Total du département 36	7.731	9.903	7.276	15.614	8.739

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		37 — MINISTERE DE LA JUSTICE					
		Section 37.0 — Justice					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	30	—	—	—
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 37.0	1	31	1	1	1
		Section 37.1 — Services judiciaires					
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	39	20	32	60	50
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	15	20	20	30	25
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	13	13	5	5	5
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	10	20	25	20	25
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	1	2	4	6	8
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
		Total de la section 37.1	81	77	89	124	116
		Section 37.2 — Etablissements pénitentiaires					
74.000	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	115	47	40	33	54
74.010	03.30	Acquisition de machines de bureau	8	10	5	10	9
74.040	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	411	351	423	393	360
74.050	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	19	19	19	20	20
74.060	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	141	26	27	27	28

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

37.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Restants d'exercices antérieurs					
74.540	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	16	—	—	—	—
		Total de la section 37.2	709	452	514	483	471
		Section 37.3 — Juridictions administratives					
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
		Total de la section 37.3	1	1	1	1	1
		Total du département 37	792	562	605	608	588

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

38.2 — Administration du personnel de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE					
		Section 38.2 — Administration du personnel de l'Etat					
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	6	—	—	—	—
		Total de la section 38.2	6	—	—	—	—
		Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique					
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	5	5	—	—	5
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	—	—	2
		Total de la section 38.3	6	6	—	—	6
		Section 38.5 — Centre des technologies de l'information de l'Etat					
74.051	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.000	1.800	1.800	1.800	1.800
		Total de la section 38.5	2.000	1.800	1.800	1.800	1.800
		Section 38.6 — Service médical - Dépenses diverses					
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	12	12	12	12	12
		Total de la section 38.6	12	12	12	12	12
		Section 38.9 — Centre de communications du Gouvernement					
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	25	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

38.9 — Centre de communications du Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.010	02.00	Acquisition de machines de bureau	8	—	—	—	—
74.020	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	9	—	—	—	—
74.021	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	—	—	—	—
74.040	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	100	—	—	—	—
74.050	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	60	—	—	—	—
74.051	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice)	300	—	—	—	—
74.060	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	80	—	—	—	—
74.061	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice)	200	—	—	—	—
		Total de la section 38.9	2.182	—	—	—	—
		Total du département 38	4.205	1.818	1.812	1.812	1.818

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR					
		Section 39.0 — Dépenses générales					
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	*	—	—	—	—
74.050	01.10	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	3	—	—	—	—
74.061	01.10	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	*	—	—	—	—
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	65	—	—	—
74.250	01.10	Frais d'équipement	—	3	—	—	—
		Total de la section 39.0	23	68	—	—	—
		Section 39.1 — Finances communales					
63.000	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit sans distinction d'exercice)	22.500	22.500	23.900	25.300	26.200
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	800	800	800	800	800
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	50	50	100	100	100
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif)	7.000	14.000	14.000	14.000	10.200
		Total de la section 39.1	30.350	37.350	38.800	40.200	37.300
		Section 39.2 — Commissariats de district					
74.250	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	6	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

39.2 — Commissariats de district

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.251	01.10	Commissariat de district de Diekirch: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	1	—	—	—	1
74.252	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 39.2	8	1	1	1	2
		Section 39.4 — Service de contrôle de la comptabilité des communes					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	5	—	—	—
		Total de la section 39.4	—	5	—	—	—
		Section 39.5 — Administration des services de secours					
63.000	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	150	50	—	—	—
72.000	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des services de secours et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg: Remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	2.200	6.400	13.000	13.000
74.000	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.281	2.818	—	—	—
74.010	03.50	Acquisition de machines de bureau	—	25	—	—	—
74.020	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	243	238	—	—	—
74.040	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	246	386	—	—	—
74.050	03.50	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	599	1.559	—	—	—
74.060	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	418	430	—	—	—
		Total de la section 39.5	4.938	7.705	6.400	13.000	13.000

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

39.6 — Aménagement communal

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 39.6 — Aménagement communal					
74.250	07.20	Frais d'équipement	5	—	10	5	2
		Total de la section 39.6	5	—	10	5	2
		Total du département 39	35.323	45.129	45.211	53.206	50.304

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		40 et 41 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE					
		Section 40.0 — Dépenses générales					
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements ..	1.500	5.000	5.095	5.192	5.296
74.000	04.00	Acquisition de véhicules automoteurs	55	—	—	—	20
		Total de la section 40.0	1.555	5.000	5.095	5.192	5.316
		Section 40.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau	7	7	16	7	7
74.300	04.01	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	34	36	36	36	36
		Total de la section 40.2	41	43	52	43	43
		Section 40.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire					
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	6	5	2	8
		Total de la section 40.3	—	6	5	2	8
		Section 40.7 — Education différenciée					
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	75	75	77	78	80
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau	10	10	15	15	15
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	80	80	82	84	85
		Total de la section 40.7	165	165	174	177	180

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 40.9 — Inspectorat					
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	15	15	15	15	15
		Total de la section 40.9	15	15	15	15	15
		Section 41.1 — Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique					
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	750	—	—	—
		Total de la section 41.1	750	750	—	—	—
		Section 41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Minstère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif)	35.000	70.000	73.000	75.000	75.000
		Total de la section 41.4	35.000	70.000	73.000	75.000	75.000
		Section 41.5 — Maisons d'enfants de l'Etat					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	41	47	48	49	50
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	4	10	4	4	4
74.080	06.32	Acquisition de mobilier	20	20	20	21	21
		Total de la section 41.5	65	77	72	74	75
		Section 41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	30	55	55	25	25

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	8	4	6	6	6
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	10	10	—	—	—
		Total de la section 41.6	47	69	61	31	31
		Section 41.7 — Office national de l'enfance					
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	8	5	—	—	5
		Total de la section 41.7	8	5	—	—	5
		Total du département 40 et 41	37.646	76.130	78.475	80.533	80.673

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		42 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION					
		Section 42.0 — Famille					
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de locationvente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.798	5.600	3.008	3.008	3.008
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	25	25	30
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	11	7	12	16	7
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	2	3	3	3	3
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	50.000	45.000	45.000	45.000	45.000
93.001	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	25	25
		Total de la section 42.0.....	55.811	50.610	48.048	48.077	48.073
		Section 42.2 — Solidarité					
93.000	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
		Total de la section 42.2.....	*	—	—	—	—
		Section 42.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration					
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	25	50	25	50	—
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	—	—	8	—	—
		Total de la section 42.3.....	25	50	33	50	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

42.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 42.4 — Fonds national de solidarité					
74.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	—	18	—	18	—
74.010	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	—	3	—	3	—
74.064	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	6	—	—	—	—
		Restants d'exercices antérieurs					
74.510	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	2	—	—	—	—
74.520	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	—	6	—	—	—
74.540	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	—	6	—	—	—
74.580	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	17	16	—	—	—
		Total de la section 42.4	24	49	—	21	—
		Section 42.5 — Caisse nationale des prestations familiales					
74.020	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif)	6	*	*	*	*
74.041	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	13	5	8	8	8
74.050	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	20	280	60	60	60
74.060	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	*	*	*	*	*
74.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	16	17	15	15	15
		Total de la section 42.5	55	303	83	83	83

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

42.7 — Service national d'action sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 42.7 — Service national d'action sociale					
74.060	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1	—	—	—	—
		Total de la section 42.7	1	—	—	—	—
		Total du département 42	55.916	51.012	48.164	48.230	48.156

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		43 — MINISTERE DES SPORTS					
		Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales					
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	108	100	100	100	100
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	—	32	18	—	—
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	12	7	6	5	12
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	3	10	—	—	—
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives et l'entretien technique	15	6	6	6	6
74.060	08.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	1	—	—	—
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	10	10	10	10	10
93.000	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif)	20.000	29.200	27.019	24.500	35.200
		Total de la section 43.0	20.148	29.366	27.159	24.621	35.328
		Section 43.1 — Institut national des sports					
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	40	—	—
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	13	13	13	13	13
		Total de la section 43.1	13	13	53	13	13
		Total du département 43	20.161	29.379	27.212	24.634	35.341

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		44 — MINISTERE DE LA SANTE					
		Section 44.0 — Ministère de la Santé					
74.010	05.00	Acquisition de machines de bureau	5	2	2	3	2
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	5	5	5	5
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	2	2	2	3	2
		Total de la section 44.0	9	9	9	10	9
		Section 44.1 — Direction de la santé					
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	14	17	20	20	20
74.030	05.00	Acquisition d'appareils. (Crédit sans distinction d'exercice)	92	293	250	100	100
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	105	140	10	10	42
74.060	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	32	—	—	—	—
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	13	13	13	13	13
		Total de la section 44.1	281	488	318	168	200
		Section 44.3 — Centre thermal et de santé Mondorf					
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorfles-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice)	190	171	167	177	167
		Total de la section 44.3	190	171	167	177	167

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques					
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	1.200	1.000	200	200
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation,de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	710	1.065	1.000	1.000	500
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	40	40	—	—
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière.....	120	170	200	200	200
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	30.000	35.000	35.000	55.000	55.000
		Total de la section 44.4	31.280	37.475	37.240	56.400	55.900
		Total du département 44	31.760	38.142	37.733	56.755	56.275

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		45 — MINISTERE DU LOGEMENT					
		Section 45.0 — Logement					
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	91	91
51.003	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.654	14.623	28.976	29.786	28.616
51.006	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide aux fabriques d'église et aux communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	301	96	96	96	96
51.040	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation de logis pour travailleurs étrangers seuls : aide aux employeurs-bailleurs pour le développement d'un habitat durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
51.041	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.252	14.622	16.050	15.783	15.315
51.043	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	1.467	1.467	1.467	1.467
52.000	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide aux associations sans but lucratif et aux fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.276	5.300	4.514	3.389	3.318
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.900	10.600	10.800	11.000	11.200
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	11	11	11	11
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	45	50	55
53.008	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	—	—	—	—
63.002	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.872	16.127	22.270	21.868	23.984
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
63.006	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	276	200	—	—	—
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	43.000	45.000	48.000	48.000	38.400
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	4	4	5	5	5
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	—	1	—
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	19	—	—	—	—
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
81.030	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
83.000	07.10	Subsides pour la lutte contre les taudis	50	—	50	—	50
		Total de la section 45.0	92.670	109.096	133.289	132.552	123.614
		Total du département 45	92.670	109.096	133.289	132.552	123.614

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		46 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
		Section 46.1 — Agence pour le développement de l'emploi					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	25	—	28	—	30
74.010	06.43	Acquisition de machines de bureau	8	15	15	15	15
74.040	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	30	6	6	6	6
74.050	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	32	34	55	50	50
74.060	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	40	95	68	48	48
74.300	13.90	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques pour le "Berufsinformationszentrum". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	*	2	2	2
		Total de la section 46.1	160	149	173	121	151
		Section 46.2 — Inspection du travail et des mines					
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	28	36	40	45	50
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau	25	15	16	17	18
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	21	21	22	23	24
74.050	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	37	47	37	39	41
74.060	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	39	40	35	37	39
		Total de la section 46.2	150	159	150	161	172
		Section 46.3 — Ecole supérieure du travail					
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	—	11	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

46.3 — Ecole supérieure du travail

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	2	2	—	—	—
		Total de la section 46.3	2	2	11	—	—
		Section 46.5 — Emploi des accidentés et des handicapés					
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
		Total de la section 46.5	20	20	20	20	20
		Total du département 46	332	330	354	302	343

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
		Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale					
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	25	—	25	—	25
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	55	55	135	80	50
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	1	1	1	1	1
		Total de la section 47.1	106	81	186	106	101
		Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale					
74.250	06.10	Frais d'équipement	147	175	83	38	190
		Total de la section 47.2	147	175	83	38	190
		Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale					
74.250	06.10	Frais d'équipement	15	39	16	10	62
		Total de la section 47.3	15	39	16	10	62
		Section 47.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation					
74.250	06.10	Frais d'équipement	—	8	2	36	44
		Total de la section 47.6	—	8	2	36	44
		Total du département 47	268	303	287	190	397

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS					
		Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	30	—	—
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	25	25	25	25	30
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	1	5	10	1	1
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	10	10	10	1	10
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	30	—	30	—	30
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	—	1	—	10	—
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif)	56.000	56.000	56.000	56.000	56.000
		Total de la section 49.0	56.069	56.044	56.108	56.040	56.074
		Section 49.1 — Viticulture					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	40	—	—	—	—
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	9	1	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	128	90	90	90	100
		Total de la section 49.1	169	99	91	91	101
		Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture					
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	150	67	—	65	120

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

49.2 — Services techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	6	—	6	—	6
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	—	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	572	279	68	122	125
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	70	49	20	50	70
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	13	—	8	—	13
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	93	137	272	140	13
		Total de la section 49.2	905	533	375	378	348
		Section 49.3 — Service d'économie rurale					
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	10	10
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
		Total de la section 49.3	11	11	11	14	14
		Section 49.4 — Administration des services vétérinaires					
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	70	70
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	18	—	20	20	20
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	6	—	6	—	—
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	55	75	55	55	75
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	1	1	1	1	1

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

49.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.040	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
		Total de la section 49.4	231	227	233	147	167
		Total du département 49	57.384	56.913	56.817	56.669	56.704

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

 Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		50, 51 et 52 — MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES					
		Section 50.0 — Transports.- Dépenses générales					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	32	—	—	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	3	12	3	3	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	36	1	36	1	1
		Total de la section 50.0	44	49	44	9	9
		Section 50.1 — Circulation et sécurité routières					
72.010	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	3.324	—	—	—
74.050	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	650	680	715	740	650
		Restants d'exercices antérieurs					
74.500	13.90	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel roulant dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels	288	—	—	—	—
74.550	13.90	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	—	140	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

50.1 — Circulation et sécurité routières — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.551	13.90	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel informatique dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels	10	—	—	—	—
		Total de la section 50.1	4.948	4.144	715	740	650
		Section 50.2 — Planification de la mobilité; Transports publics et ferroviaires					
61.010	13.90	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.725	14.076	93.374	103.342	33.088
61.011	13.90	Participation aux frais d'investissement liés aux extensions du tramway dans l'agglomération de la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	756	3.978	1.380	50.010	124.819
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	—	1.800	1.800	1.500	500
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	10	3	2	3	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	503	21	4	3	3
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	—	—	—	—
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	1.000	1.000	1.000	1.000
		Restants d'exercices antérieurs					
51.510	12.10	Acquisition d'équipements dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	100	—	—	—	—
		Total de la section 50.2	25.094	30.878	107.560	165.858	169.413

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

50.3 — Administration des enquêtes techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 50.3 — Administration des enquêtes techniques					
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	33	25	—
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	—	—	2	3	3
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	—	3	3	2	2
		Total de la section 50.3	—	3	38	30	5
		Section 50.4 — Navigation et transports fluviaux					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	60	—	25
74.020	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	—	8	18	51	50
74.040	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	208	202	192	238	295
		Total de la section 50.4	208	210	270	289	370
		Section 50.5 — Direction de l'aviation civile					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	28	62	32	—
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau	—	—	10	10	—
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
		Total de la section 50.5	*	28	72	42	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

50.7 — Garage du Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 50.7 — Garage du Gouvernement					
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	270	270	290	300	310
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	5	3	5	5	5
		Total de la section 50.7	275	273	295	305	315
		Section 50.8 — Aéroports et transports aériens					
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.697	6.166	2.127	4.318	4.643
		Total de la section 50.8	1.697	6.166	2.127	4.318	4.643
		Section 50.9 — Administration des chemins de fer					
74.010	12.20	Acquisition de machines de bureau	—	—	10	3	—
74.020	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications	4	—	—	—	—
74.040	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire	—	—	5	5	5
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	5	5	5	5	5
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	82	50	200	50	50
		Total de la section 50.9	91	55	220	63	60
		Section 51.0 — Dépenses générales					
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	16	13	16	18	17
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	12	10	12	12	12
		Total de la section 51.0	28	23	28	30	29

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Section 51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales					
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	6	13	5	5	5
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	15	10	15	15	14
93.001	07.20	Entretien constructif des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.092	4.000	7.000	8.000	9.000
		Total de la section 51.1	1.113	4.023	7.020	8.020	9.019
		Section 51.2 — Ponts et chaussées					
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
63.001	12.12	Raccords et liaisons connunaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	400	400	400
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	150	155	160	170
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.600	1.300	1.800	1.350	1.400
73.001	12.12	Renouvellement des infrastructures de la localité d'Insenborn dans le cadre du projet de fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	2.000	2.000	500	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
73.010	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.370	957	610	100	100
73.011	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.350	1.248	1.080	60	30
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.350	900	925	950	975
73.013	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	915	500	300	100	—
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	105	100	105	110	110
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.205	715	665	705
73.016	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	15	100	100	100
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	350	360	360	360
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	1	1	1	1
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	750	710	760	770	780
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.830	3.000	3.000	5.000	5.000
73.030	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.600	800	500	500	500
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d' investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260	140	97	57	63
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	40	40	40	40
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	440	900	950	3.140
73.061	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Crédit sans distinction d'exercice).....	115	110	—	—	—
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	95	95	95	100	100
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	6.000	6.800	—	—
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.650	12.600	11.500	8.050	8.000
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.600	7.900	21.000	21.500	7.500
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.000	21.000	37.500	40.000	28.000
73.068	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
73.071	03.30	Réalisation d'un héliport pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires.....	180	165	185	185	195
73.073	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	50	50	50	50
74.001	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.900	2.900	2.950	3.000	3.050
74.002	12.10	Acquisition de voitures automobiles.....	280	276	280	285	290
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau	20	35	58	50	50
74.020	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	2	2	2
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	72	76	76	76
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.400	2.100	2.150	2.200	2.250
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.100	1.075	1.100	1.200	1.200
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	110	115	120	120
74.043	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bâteau ponton de la division des ouvrages d'art.....	48	48	49	50	51
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	205	205	210	215	220

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif)	90	90	100	105	105
74.075	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois à la réalisation de la liaison routière Belval vers l'autoroute A30 côté français. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	1.100	—	—	—
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	61	55	62	62	62
		Total de la section 51.2	48.259	70.307	98.194	89.488	65.260
		Section 51.3 — Fonds d'investissements publics					
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	600	600	650	700
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	20.000	50.000	50.000	50.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.500	58.000	58.500	75.000	75.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.900	54.500	60.000	90.000	90.000
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	15.000	20.000	20.000	21.500
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	21.000	50.000	50.000	65.000
93.005	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	55.000	60.000	62.000	65.000
		Total de la section 51.3	211.950	224.100	299.100	347.650	367.200
		Section 51.4 — Bâtiments publics					
10.000	01.43	Présidence de l'Union Européenne . location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	4.000	1.000	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

51.4 — Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.300	1.220	1.300	1.300	1.350
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250
72.023	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000	3.000	3.000	3.000	2.500
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	75	25	25	25
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	—	8	13	8	8
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications.....	5	5	5	5	5
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	78	31	25	25	25
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	25	25	25	100	25
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	60	25
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	7	7	7	7
		Total de la section 51.4	8.198	10.154	7.183	6.288	5.728
		Section 51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes					
74.080	01.10 01.34	Services du ministère d'Etat : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	756	557	597	610	615
74.081	Divers codes	Services du ministère des affaires étrangères et européennes: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	270	200	357	360	384

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.082	Divers codes	Services du ministère de la culture : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	164	71	105	127	128
74.083	01.33 01.34	Services du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	129	129	113	114	120
74.084	Divers codes	Services du ministère des finances : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	445	142	210	254	277
74.086	Divers codes	Services du ministère de la justice : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	305	185	210	220	239
74.088	01.10 03.50	Services du ministère de l'intérieur: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	956	24	42	64	85
74.089	08.30	Services du Ministére des sports : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	71	84	85	107
74.090	Divers codes	Services du ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	895	1.072	925	932	961
74.091	Divers codes	Services du ministère de la famille, de l'intégration et à la grande région: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	204	23	34	42	51
74.092	Divers codes	Services du ministère de la santé : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	71	109	144	154
74.094	06.42 06.43	Services du ministère du travail,de l'emploi et de l'economie sociale et solidaire: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	151	130	136	145
74.095	06.10 06.20	Services du ministère de la sécurité sociale : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	93	78	76	76	81
74.096	Divers codes	Services du ministère de l'agriculture, de la viticulture et de la protection des consommateurs: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	103	105	109	114	124

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.097	Divers codes	Services du ministère de l'économie: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	30	17	21	26
74.099	07.10	Services du ministère du logement : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	10	8	8	9
74.101	07.10	Services du ministère des classes moyennes et du tourisme : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	—	—	—	—
74.102	01.34	Administrations et services publics : acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.051	1.059	1.067
74.103	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	71	76	81
74.106	06.34	Personnes handicapées : acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	10	13	17	17
74.107	13.90	Services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	42	51	60
74.108	13.90	Services du ministère du développement durable et des infrastructures : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	287	327	336	390	427
74.109	03.20	Services du ministère de la Sécurité intérieure : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	730	631	635	682
		Total de la section 51.5.....	6.183	5.091	5.270	5.535	5.840
		Section 51.6 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)					
74.010	07.20	Acquisition de machines de bureau	3	10	5	5	5
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	28	28	28	30	30

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

51.6 — Département de l'aménagement du territoire — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.060	07.20	Acquisition de logiciels	25	25	25	28	28
		Total de la section 51.6	56	63	58	63	63
		Section 52.0 — Protection de l'Environnement					
52.000	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	100	100	100	100	100
63.000	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	10	1	1	1	1
63.001	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les communes d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425	175	175	175	175
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	13	11	10	10	10
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	9	9	10	10	10
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif)	11.000	15.000	22.000	25.000	25.000
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
		Total de la section 52.0	11.557	15.296	22.296	25.296	25.296
		Section 52.1 — Administration de l'Environnement					
52.000	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	600	600	500

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

52.1 — Administration de l'Environnement — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.000	17.000	15.000	15.000	15.000
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	10	10	10
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	25	—	25
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau	16	12	12	12	12
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	123	138	120	120	120
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	9	9	9
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	43	40	25	25	25
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	60	615	75	75	75
		Total de la section 52.1	17.706	18.269	15.879	15.854	15.779
		Section 52.2 — Administration de la nature et des forêts					
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.950	1.950	1.850	1.750	1.750
63.000	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	50	25	10	10
73.010	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	350	350	350	350

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

52.2 — Administration de la nature et des forêts — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
73.072	13.90	Mise en oeuvre de mesures compensatoires écologiques pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	60	65	100	75	75
74.001	Divers codes	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs .	206	250	225	100	100
74.002	10.30	Sylviculture: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	140	160	210	210	210
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	4	11	11	11	11
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	255	240	250	250	250
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	39	31	33	35	39
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques	37	40	39	40	40
		Total de la section 52.2	3.092	3.148	3.094	2.832	2.836
		Section 52.3 — Gestion de l'eau					
52.010	07.33	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.010	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	115	100	100	100	100
63.000	07.33	Travaux et fournitures divers dans l'intérêt de la gestion des eaux; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	115	—	—	—	—
63.020	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	250	300	300	300
63.022	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	250	250	250

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

52.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
63.023	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
63.024	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	150	200	200	200
63.025	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.). (Crédit sans distinction d'exercice).....	400	400	500	500	500
72.010	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	15	15	15
73.032	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.200	600	800	1.000	1.200
73.070	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice).....	129	125	125	125	125
74.000	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	145	164	216	130	130
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	8	14	15	20	20
74.020	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications.....	5	5	5	5	5
74.030	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire.....	137	146	656	133	133
74.031	07.33 07.40	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	141	160	150	155	155
74.050	07.40 07.33	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	5	—	—	—	—
74.051	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	30	40	50	50	50
74.060	07.40 07.33	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	4	—	—	—	—

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

52.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
74.061	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	250	250	180	200	200
74.080	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	5	9	10	10	10
93.000	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	70.000	80.000	97.046	96.746	85.463
		Total de la section 52.3	76.802	86.125	104.118	103.440	92.357
		Total du département 50, 51 et 52	417.298	478.403	673.579	776.148	764.870

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre V.- Recettes pour ordre

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Programme pluriannuel des recettes pour ordre — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
1	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	1.003.000	1.007.000	1.007.000	1.012.000	1.017.000
3	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune	14.500	14.000	14.000	13.000	12.500
5	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	3.716.000	3.327.095	3.508.196	3.548.402	3.710.387
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	366	381	400	420	441
7	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	36.150	34.940	35.000	35.000	35.000
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	*	*	*	*	*
10	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	530.000	561.000	603.000	623.000	653.000
11	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000
12	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.400	3.400	3.400	3.400	3.400
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	22.000	25.000	25.000	25.000	25.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	4.800	4.000	2.786	2.786	2.786
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	9.900	10.800	6.000	6.000	6.000
20	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	*	*	*	*	*
26	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	126.000	121.500	121.500	121.500	121.500
30	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	400	400	400	400	400

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
31	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la règlementation sur le stationnement payant: recettes brutes	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	139	144	148	151	154
34	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	10	11	11	11	11
35	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	16.377	16.344	16.884	17.340	17.877
37	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	24.133	22.245	20.245	18.245	16.245
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
39	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
43	13.90	Programmes INTERREG A	100	*	*	*	*
44	13.90	Autres programmes INTERREG	30.000	30.000	35.000	38.000	40.000
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	30	21	22	22	23
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	3.300	2.814	2.907	2.985	3.078

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	106	106	106	106	106
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires	471	471	471	471	471
55	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	200	100	175	175	200
56	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	—	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	180.000	160.000	—	—	—
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	75	854	1.385	1.385	715
63	13.90	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	62.000	62.000	62.000	62.000	62.000
64	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs	67.000	64.000	64.000	60.000	60.000
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	250	250	250	250	252
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	20	20	20	20	20
71	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires	1	1	1	1	1
76	13.90	Participation de l'Union européenne à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)	20	*	—	—	—
77	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour	545	179	195	—	—
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	60	30	30	30	30
79	13.90	Participation de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne	1	1	1	1	1

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
83	04.60	Part du fonds national de la recherche dans le financement de divers projets de recherche de l'Institut national de la statistique et des études économiques	281	55	55	55	—
85	01.40	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration	533	1.268	1.318	1.218	1.218
86	06.10	Remboursement des frais de personnel et de gestion de divers projets de recherche et d'études des services de la Commission européenne, réalisés par l'Inspection générale de la sécurité sociale.....	225	225	225	225	225
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	425	541	552	563	574
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	2.000	*	*	*	*
		Total des recettes pour ordre	5.905.818	5.522.197	5.583.682	5.645.162	5.841.615

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre VI.- Dépenses pour ordre

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
1	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgoluxembourgeoise en matière de douane et d'accise ...	1.003.000	1.007.000	1.007.000	1.012.000	1.017.000
3	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	14.500	14.000	14.000	13.000	12.500
5	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	3.716.000	3.327.095	3.508.196	3.548.402	3.710.387
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées.....	366	381	400	420	441
7	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	36.150	34.940	35.000	35.000	35.000
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*
10	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt.....	530.000	561.000	603.000	623.000	653.000
11	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes.....	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000
12	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.400	3.400	3.400	3.400	3.400
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	22.000	25.000	25.000	25.000	25.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	4.800	4.000	2.786	2.786	2.786
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires.....	9.900	10.800	6.000	6.000	6.000
20	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section orientation	*	*	*	*	*
26	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	126.000	121.500	121.500	121.500	121.500

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
30	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	400	400	400	400	400
31	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	139	144	148	151	154
34	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP	10	11	11	11	11
35	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	16.377	16.344	16.884	17.340	17.877
37	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	24.133	22.245	20.245	18.245	16.245
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
39	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
43	13.90	Programmes INTERREG A	100	*	*	*	*
44	13.90	Autres programmes INTERREG	30.000	30.000	35.000	38.000	40.000
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	30	21	22	22	23

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	3.300	2.814	2.907	2.985	3.078
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	106	106	106	106	106
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires	471	471	471	471	471
55	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	200	100	175	175	200
56	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	—	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	180.000	160.000	—	—	—
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	75	854	1.385	1.385	715
63	13.90	Versement au fonds de climat et énergie du produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	62.000	62.000	62.000	62.000	62.000
64	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	67.000	64.000	64.000	60.000	60.000
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	250	250	250	250	252
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	20	20	20	20	20
71	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires	1	1	1	1	1
76	13.90	Participation de l'Union européenne à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)	20	*	—	—	—
77	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour	545	179	195	—	—
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	60	30	30	30	30

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Crédits 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
79	13.90	Participation de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne.....	1	1	1	1	1
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
83	04.60	Part du fonds national de la recherche dans le financement de divers projets de recherche de l'Institut national de la statistique et des études économiques	281	55	55	55	—
85	01.40	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration	533	1.268	1.318	1.218	1.218
86	06.10	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat Luxembourgeois pour divers projets de recherche et d'études des services de la Commission européenne, réalisés par l'Inspection générale de la sécurité sociale	225	225	225	225	225
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	425	541	552	563	574
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	2.000	*	*	*	*
		Total des dépenses pour ordre	5.905.818	5.522.197	5.583.682	5.645.162	5.841.615

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck